

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXVIII, numéro 10, décembre 1998

Dis, Gaspard.
Ça bouge toujours
au Québec ?

Oui, Melchior.
Grâce à L'Action
nationale !



1917-1998

L'Action

NATIONALE

Directeur

Rosaire Morin

Adjointe au directeur

Laurence Lambert

Rédacteur en chef

Michel Rioux

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Jacques Brousseau

Jean-Yves Duthel, *administrateur*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante, *sociologue*

Ronald-E. Laviolette, *notaire honoraire*

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*

Hélène Pelletier-Baillargeon, *écrivaine*

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon, *ex-sous-ministre aux Affaires culturelles*

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Jules Bélanger, *historien*

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Henri Brun, *professeur de droit international, Université Laval*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

L'Action nationale

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca
Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

Volume LXXXVIII, numéro 10, décembre 1998

Éditorial 1999 Rosaire Morin	3	MANIÈRE MÉMORIELLE Marie Cholette	105
L'indépendance LA RECONQUÊTE DU QUÉBEC PAR LE CANADA Pierre Croteau et Roger D'Amours	5	LA PETITE HISTOIRE DU QUÉBEC Jean-Denis Robillard	109
L'épargne LES 500 GRANDES ENTREPRISES Rosaire Morin	29	REGARDS SUR L'ACTUALITÉ Rosaire Morin	113
LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME Henri Brun	57	Document visuel LE MUSÉE DE LA CIVILISATION À QUÉBEC Serge Poulin	129
L'AVIS DE LA COUR SUPRÊME Bruno Roy	65	Chronique francophone L'ÉGYPTE Michel Tétu et Réjean Beaudin	143
LA LOGIQUE DES NATIONS CONTRE LA MONDIALISATION Denis Monière	73	LECTURES	162
LE FRANÇAIS À L'ANGLAISE... Jules Bélanger	77	COMPTES RENDUS DE LECTURE	166
GROULX ET NOUS Serge Cantin	83	COURRIER DES LECTEURS	177
DE GAULLE ET LA MÉMOIRE COLLECTIVE Michel Sarra-Bournet	93	NOS ANNONCEURS	181

Avis aux Internautes !

***L'Action nationale* est maintenant sur le Web !**



<http://www.action-nationale.qc.ca>

Vous y retrouvez :

- l'éditorial
- des articles : social – culture – politique
- des faits saillants sur l'épargne
- des billets hebdomadaires
- des textes majeurs parus dans la revue
- l'abonnement en ligne

Venez naviguer et donnez-nous vos commentaires ou suggestions !

Notre courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Éditorial

1999

Rosaire Morin

L'*Action nationale* souhaite à tous une bonne et heureuse année! Une année de santé physique et morale! Une année de bonheur! Le bonheur, c'est souvent comme le sucre à la crème. Lorsqu'on en veut, il faut s'en faire... Que 1999 soit la meilleure des années passées et la moins bonne de celles à venir!

En 1998, la fidélité de nos lecteurs a été exemplaire. Le taux des renouvellements a atteint les 95%. Mille nouveaux abonnés agrandissent le rayonnement des idées. Pour la première fois dans l'histoire de la revue, les revenus de l'abonnement effleurent les 200 000 \$. Nos abonnés ont de plus souscrit 40 000 \$ en dons et 100 000 \$ en annonces. Merci à chaque abonné et à chaque annonceur!

Des sentiments de reconnaissance s'adressent aussi à toutes les personnes qui font *L'action nationale*. La petite équipe du secrétariat est efficace et vaillante. Le bénévolat est remarquable par sa qualité et sa continuité. Nous pensons aux membres de nos comités de rédaction, de lecture,

des prix et éditorial, au conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Ligue. Merci à chaque partenaire!

Nos collaborateurs ont droit à notre gratitude. *L'Action nationale* les salue avec fierté. Elle les remercie de leur générosité. La qualité de leurs réflexions bâtit la crédibilité de la revue. La richesse de leurs textes contribue à la promotion de la culture et à la naissance d'un Québec qui ne serait plus « coupé en deux », mais au contraire solidairement réuni.

Parmi toutes les libertés que se permet la revue, il en est une dont elle abuse trop souvent. Elle garde cette mauvaise habitude de paraître vers la fin du mois et de payer en retard l'imprimeur. L'obligation de respecter l'heure pour verser 75 000 \$ aux gouvernements et à la Société canadienne des Postes est la seule explication d'une difficile gestion.

Mais *L'Action nationale* a aussi conservé deux habitudes merveilleuses : La première réside dans le fait qu'elle monte au front depuis 81 ans. La seconde est toujours visible et incontestée : la revue est toujours en avance dans les idées. Elle le demeurera.

À l'approche des Fêtes, dans mon esprit, les souvenirs prennent leur envol. En remontant dans l'histoire de la revue, je découvre l'ardeur si pure qui l'a vue grandir. Je ressens alors le besoin de boire à la source du merveilleux. Si le temps me le permettait, j'aurais le goût de la poésie. Devant les soleils couchants qui scintillent sur la neige blanche, je rêve de la naissance d'un pays qui « ne veut pas venir au monde ». Si je le pouvais, j'aimerais retrouver la force de mes vingt ans pour empêcher les pauvres de s'affaiblir et les millionnaires de s'enrichir. Je crois à l'éternel, à l'avenir. ♦

La reconquête du Québec par le Canada

Pierre Croteau et Roger D'Amours¹

En pesant nos mots et en espérant nous tromper, nous osons dire qu'il n'y aura jamais plus de référendum sur la souveraineté du Québec, ...si la tendance de fond actuelle se maintient. Le Québec restera une province du Canada, et même une province comme les autres des points de vue juridique et politique. Les penchants indépendantistes d'une partie de l'électorat québécois n'auront été qu'un long chant du cygne, qu'une curiosité d'une trentaine d'années, et ont probablement entamé depuis 1995 leur déclin inexorable.

Qu'on nous permette de dire pourquoi on peut penser que le Québec va demeurer dans la fédération canadienne en dépit du vote serré de 1995, et d'examiner ensuite quelles seraient les conditions pour que nous ayons tort quand même.

1. Respectivement professeur d'économie et ancien professeur de sciences politiques au cégep de Limoilou, à Québec.

Un Canada coulé dans le roc

À la fin de l'année 1990 et au début de l'année 1991, des sondages indiquaient que plus de 60% de la population adulte du Québec était en faveur de la souveraineté du Québec. Quels ont été les effets de ce mouvement de l'opinion? Que s'est-il passé?

Des tas de choses et rien du tout. Certes, 54 candidats et candidates bloquistes sur 75 furent élus en octobre 1993, suivis d'une majorité de candidats et candidates péquistes en septembre 1994, puis à nouveau d'une majorité de bloquistes en juin 1997. Il n'est pas encore exclu que d'ici septembre 1999, une autre majorité péquiste soit élue. De plus, un référendum sur la souveraineté a été tenu en octobre 1995, et 49,4% des réponses ont été des Ouis. Et alors?

Alors, non seulement le Québec n'est pas sorti de la fédération canadienne, mais la répartition CONSTITUTIONNALISÉE des pouvoirs dans la fédération canadienne n'a pas changé d'un iota depuis la Deuxième guerre mondiale, ni forcément depuis la « nouvelle » constitution canadienne issue du coup d'État communément oublié de 1982. Aucune véritable négociation constitutionnelle n'a eu lieu depuis 1992 malgré la frousse canadienne d'octobre 1995. Et l'assainissement des finances publiques fédérales au détriment du marché du travail, de l'économie et des finances provinciales et municipales permet maintenant à l'État fédéral de s'immiscer plus que jamais dans les champs de compétence des provinces sans opposition solide et souvent à l'appel des groupes de pression dits « nationaux ».

Tout cela est bien normal, disent ceux et celles pour qui le respect de la constitution de la fédération canadienne et les droits collectifs n'ont d'importance qu'en cas de séparation du Québec. Tout cela était inévitable après le Non de 1995 disent les observateurs désabusés et faussement sûrs d'eux. Pour encourager leurs troupes, les orateurs du camp québécois disaient avec le sourire: « Ce n'est que partie

remise!» «À bientôt!» lançaient-ils en 1995 en laissant penser à 1997, date limite d'une révision constitutionnelle annoncée par l'autre camp. «Avant l'entrée dans le prochain siècle!» devait nuancer le prophète Lucien en 1996. Et ce genre de promesses continue de se renouveler, alors que l'année 1998 est déjà presque achevée.

Mais il n'y aura pas de quatrième période. À l'image de ce qui peut arriver dans un match olympique de hockey ou dans un match de soccer, une ultime série de tirs au but aura suffi à emporter finalement la victoire contre l'indépendantisme québécois.

Du temps de la bonne conscience nationale

En 1867, *La Minerve*, le journal du politicien Georges-Étienne Cartier, l'un des «pères» de la Confédération, comme on appelait la fédération canadienne à l'époque, saluait la nouvelle constitution en ces termes: «*On y voit la reconnaissance de la nationalité canadienne-française. Comme nationalité distincte et séparée, nous formons un État dans l'État, avec la pleine jouissance de nos droits, la reconnaissance formelle de notre indépendance nationale.*»²

Peut-être que Georges-Étienne Cartier lui-même ne croyait pas un mot de ce discours-là. Que des partisans de la «Confédération» aient cru nécessaire de tenir pareils propos est tout de même révélateur de l'existence d'une forte conscience nationale.

De son côté, dès 1865, John Alexander Macdonald, le plus célèbre père de la constitution de 1867, et premier ministre fédéral de 1867 à 1873 puis de 1878 à 1891, prévenait: «*Envers les gouvernements locaux, le gouvernement général occupera exactement la même position que le gou-*

2. Cité dans Nive Voisine (1977), *Province d'une Confédération*, page 375 dans *Histoire du Québec*, sous la direction de Jean Hamelin, éditions France-Amérique.

vernement impérial occupe actuellement à l'égard des colonies. »³

Le très honorable Macdonald et ses alliés n'ont pas dû avoir l'envie de dire la même chose en français. Les successeurs de Macdonald à Ottawa n'ont d'ailleurs pas pu agir sans rencontrer parfois l'opposition du Québec et devoir mettre un frein à leurs ambitions conquérantes.

Environ un siècle plus tard, lors d'une conférence fédérale-provinciale en septembre 1966, constatant lucidement l'immensité du malentendu, Daniel Johnson père, nouvellement entré en fonction comme premier ministre du Québec, se croyait obligé de déclarer : « *Nous croyons qu'il existe au Canada, dans le sens sociologique du terme, une nation de langue française dont le foyer est au Québec. Cette nation a la ferme intention de poursuivre son affirmation en se donnant, dans l'ordre et la justice, tous les instruments nécessaires à son développement.* »⁴ Suivait l'énumération de domaines dans lesquels l'État du Québec voulait être le seul à décider.

Daniel Johnson père ne réclamait pas pour le Québec le pouvoir exclusif de voter ses lois, ce qui est l'essence de la souveraineté nationale, mais osait cependant prétendre qu'il fallait « *réserver au Québec l'entier usage, à 100 %, des sources de revenus fiscaux auxquelles il a constitutionnellement droit : l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur le revenu des sociétés et les droits de succession.* »⁵

Daniel Johnson père ne parlait pas encore textuellement de nation québécoise, mais il ne parlait pas non plus de communauté linguistique francophone, de minorité de langue officielle ou d'ethnie canadienne-française. Le citoyen Johnson, qui avait lui-même quelques ancêtres irlandais,

3. Ibid.

4. *Texte intégral du mémoire du premier ministre Johnson dans Le Devoir*, jeudi 15 septembre 1966, page 9, et dans *La Presse*, samedi 17 septembre 1966, page 16 ; extraits cités, nombreux articles et analyses sur la conférence dans *Le Soleil* des mercredi 14 et jeudi 15 septembre 1966, premier cahier.

5. Ibid.

parlait de nation, et sans mauvaise conscience. Pour éviter de se faire reprocher d'être indépendantiste, Daniel Johnson (et après lui son successeur J.-J. Bertrand) tenait à distinguer gauchement la nation au sens politique, qu'il considérait à tort comme un usage associé au génie de la langue anglaise alors que cet usage doit beaucoup à la Révolution française, et la nation au sens sociologique, qu'il considérait à tort comme un usage issu de la langue française.

Lors des conférences fédérales-provinciales et autrement, à Ottawa et ailleurs au Canada, les chefs de gouvernement des provinces anglaises de même que les libéraux de Lester B. Pearson et les conservateurs de John Diefenbaker exprimaient leur désaccord à propos des revendications autonomistes de Daniel Johnson en forme d'ultimatum (*Égalité ou indépendance*, avait écrit Johnson en 1965.), mais n'accusaient pas le nationalisme des dirigeants québécois d'être ethnocentrique ou tribal. Quelle époque de scrupules et d'honnêteté! L'humeur de l'époque poussait plutôt à la recherche de compromis et au respect des réclamations québécoises.

Pierre Trudeau et Ovide Mercredi, pour ne rien dire de Stéphane Dion, n'étaient pas encore à l'avant-scène pour «remettre le Québec à sa place».

En 1965, les commissaires royaux Laurendeau et Dunton préconisaient au gouvernement fédéral le bilinguisme institutionnel et le biculturalisme. Le biculturalisme, et pas le multiculturalisme, encore moins l'achat de votes organisé. Les braves Laurendeau et Dunton ne savaient pas encore qu'ils étaient de vilains réactionnaires ethnocentristes... Quelle époque d'ignorance que ces années mil neuf cent soixante!

L'ascension du nationalisme à feuille d'érable

À partir de la deuxième moitié des années 1960, les partisans les plus visionnaires et les plus déterminés du nationa-

lisme canadien (celui à feuille d'érable) ont senti qu'ils devaient prendre au sérieux le manque d'adhésion des Québécois au Canada réel. Promouvant l'indépendance du Québec, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et le Ralliement national (RN) n'avaient récolté que 8,3% des voix au scrutin provincial québécois de 1966. Le camp du nationalisme à feuille d'érable pouvait donc se permettre de travailler sur du long terme. C'est d'ailleurs de cette époque que date justement l'adoption du drapeau unifolié et du principe du bilinguisme officiel.

L'objectif à long terme, c'était d'obtenir que les Québécois francophones en viennent à sentir, autant que les anglophones du Canada, qu'il y a au pays une nation canadienne et une seule, qu'ils en font «naturellement» partie en tant que minorité linguistique officielle et que ce serait aussi démodé qu'illégitime et insensé de demander un statut de nation associée pour le Québec, ou une décentralisation radicale de la fédération, pour ne pas parler de la perspective inamicale et suicidaire de l'indépendance de l'État du Québec.

Grâce notamment à une certaine lassitude des Québécois et à la fermeté des Canadiens anglais, ce programme de dissolution graduelle du sentiment national québécois au profit d'un sentiment national canadien est aujourd'hui, malgré certaines apparences contraires, en passe de réussir en profondeur. Mais cette stratégie a bien failli ne pas fonctionner.

En effet, le nationalisme à feuille d'érable (très complaisamment surnommé fédéralisme) parut pris de court quand les «forces indépendantistes» accédèrent au pouvoir provincial à Québec en 1976, puis quand il fallut les affronter dans un référendum au printemps 1980.

À grands renforts de sentimentales évocations (les Rocheuses) et de sombres perspectives (la faillite économique) facilement prises au sérieux par l'électorat, le nationalisme à feuille d'érable gagna la bataille de 1980, et s'empressa aus-

sitôt d'accélérer la «dénationalisation» du Québec, tandis que le mouvement souverainiste tombait dans la stérilité.

Pour bâtir une grande nation canadienne sur les insuffisances d'une petite, il faut notamment des symboles unificateurs et le consentement résigné, à défaut d'être enthousiaste, à des lois, à des habitudes et à des façons de voir et de nommer la réalité, y compris de se voir soi-même.

En ce sens, la popularisation dans les années 1980 et la banalisation dans les années 1990 de l'expression «Fête du Canada» en remplacement de la traditionnelle expression devenue embarrassante de «Fête de la Confédération», n'est pas un phénomène insignifiant, surtout quand il va de pair avec le retour en vogue de l'expression «St-Jean-Baptiste» après une hésitante décennie et demie de «Fête nationale du Québec».

Le gouvernement fédéral, qui sous Trudeau depuis 1968 avait notamment placé le mot «national» dans le nom de toutes ses créatures (programmes, offices, parcs, etc.), acheva son œuvre par une apothéose : l'entrée en vigueur en 1982 d'une constitution «made in Canada» en remplacement de la loi britannique de 1867 qui servait de constitution.

Dans la constitution de 1982 figurent une confirmation du caractère monarchique du Canada, une charte des droits individuels, mais aucun nouveau partage des juridictions législatives entre les États fédérés et l'État fédéral, encore moins la reconnaissance de l'existence au Québec d'une «nation associée» ou même d'une «société distincte».

La mise au pas du Québec

Bien que la nouvelle constitution menaçait entre autres de remettre en question la liberté de la province du Québec de légiférer en matière linguistique, il n'y eut même pas d'unanimité à l'Assemblée nationale en 1981-82 pour refuser

l'entérinement du document. Le chef libéral de l'époque, Claude Ryan, ne fut pas suivi par tout le caucus libéral dans sa dénonciation de ce qui fut pourtant un énorme coup de force du gouvernement fédéral et du Canada anglais.

Non seulement la nouvelle constitution de 1982 ne répondait pas aux espoirs même modestes de plusieurs fédéralistes québécois sincères, mais elle allait permettre la diminution du pouvoir du parlement provincial. Et pourtant, les juges, tous nommés par Ottawa, allaient l'appliquer quand même et l'appliquent encore aujourd'hui. Et il existe aujourd'hui des juges et des juristes francophones et des journalistes pour considérer que ceux qui s'indignent de cet état de fait sont des souverainistes québécois, ce qui est hélas presque toujours le cas. Les seules voix ou presque à s'émouvoir du viol quotidien par l'État fédéral des principes de base d'un contrat fédéraliste deviennent des voix souverainistes à force de pas être du tout écoutées.

On dirait que la majorité fédéraliste québécoise accepte que le Québec reste à n'importe quel prix dans le royaume canadien tel qu'il est devenu et a rayé de sa mémoire cette idée toute simple qu'exprimait en 1925 Ernest Lapointe, un ministre fédéral de la Justice : « *Le pouvoir fédéral est l'enfant des provinces ; il n'en est pas le père.* »⁶

Deux facteurs allaient retarder pendant une dizaine d'années les libéraux québécois de céder à leur froid réalisme habituel en capitulant sur-le-champ devant le nationalisme à feuille d'érable en pleine affirmation revancharde : l'arrivée aux commandes à Ottawa des conservateurs de Mulroney et Clark, clique moins agressive et plus accommodante que les libéraux de Trudeau et de Chrétien, et la reprise du cimentant pouvoir provincial en décembre 1985 sous la direction de l'habile, ambigu et louvoyant Robert Bourassa.

6. Tiré du *Journal des débats de la Chambre des Communes*, 18 février 1925.

C'est ainsi qu'après d'épuisants conciliabules de premiers ministres, le Québec eut droit au très minimal accord du lac Meech en 1987. Mais en tant que projet de modification du système politique canadien, l'accord des premiers ministres fut rejeté par une grande partie de l'opinion publique du pays, ne fut pas ratifié par toutes les assemblées législatives provinciales, et avorta en 1990, grâce entre autres au petit coup de pouce du comité d'un certain Jean Charest.

Avec le rapport Allaire et des sondages montrant la soudaine et coléreuse ferveur souverainiste de l'opinion publique québécoise, nombreux furent ceux qui crurent que les libéraux québécois allaient se fâcher et faire sortir le Québec de la fédération. C'était mal connaître leur partisanerie drapée de fleurdelysés et leur inconsciente allégeance idéologique et morale au «paternel» Canada. Chez les libéraux québécois de 1992, l'affirmation collective du Québec survenue lors de la Révolution tranquille était un pâle et lointain souvenir. Jean Allaire et Mario Dumont mis à part, ils firent campagne en 1992 pour l'incroyable capitulation de Charlottetown, furent battus, mais obtinrent quand même 43 % d'appui populaire.

Retour à la case zéro? Que non! La constitution de 1982, qui n'avait pas eu besoin d'unanimité pour être adoptée, elle, continuait de s'appliquer en douce, y compris au Québec.

Et elle s'applique toujours depuis 16 ans, malgré le «débat constitutionnel».

Bientôt, il n'y aura plus de nation dans la province de Québec, hormis les nations inuit et amérindiennes, reconnues comme telles par l'Assemblée nationale du Québec en 1985. Il y aura dans la «Belle province» la traditionnelle et apparemment irréductible minorité linguistique francophone, encore dangereusement majoritaire à cet endroit. Il y aura certes de commodes susceptibilités et de charmantes particularités montréalaises, sherbrookoises, saguenéennes, beauceronnes, et même québécoises de la Vieille Capitale,

mais il y aura surtout et d'abord la nation canadienne, grande et digne, honorée à Atlanta, Nagano et partout, et on ne cherchera plus jamais de bibittes, comme on l'a fait *ad nauseam* pour le nationalisme québécois, au nationalisme à feuille d'érable, l'incritiquable nationalisme du Canada anglais et des Anglo-Québécois, ce nationalisme qui va pourtant jusqu'à menacer de balkaniser ou de laisser balkaniser le Québec en cas d'indépendance politique.

L'impossible trêve et l'inconscience politique

Aujourd'hui, probablement plus que jamais, il y a constamment quelqu'un parmi nos proches pour se dire écœuré du « débat constitutionnel » et un politicien ou une politicienne pour vous dire qu'il faut parler d'autres choses, s'attaquer aux « vrais problèmes », etc.

Depuis le résultat référendaire de 1995, pourtant serré et encourageant pour leur option, de nombreux politiciens péquistes ont souvent participé à cette virile démagogie, présentant même le redressement des finances publiques provinciales comme une des conditions nécessaires à la victoire de la cause, plutôt que comme un résultat facilité par la récupération des leviers économiques et financiers aujourd'hui tenus par le gouvernement d'Ottawa.

Aujourd'hui, des sondages, ces merveilleux instruments distillateurs de courage politique, nous apprennent notamment que les Québécois et les Québécoises aiment encore le Canada (c'est-à-dire plus que la Floride ou la France, supposons), qu'ils et elles aimeraient à nouveau donner au système politique canadien encore une chance de se réformer et croient que de préserver les lois québécoises contre l'ingérence centralisatrice des tribunaux serait une atteinte aux droits de quelqu'un quelque part, etc.

En fait, plusieurs Québécois, bonne pâte, gobent n'importe quoi. Toutes les tentatives pour les troubler ont l'air de marcher au moins un peu et de les attiédir, comme des

homards⁷ dans le chaudron des cuisiniers du nationalisme à feuille d'érable.

Paralysie et pénitence

Les partisans déclarés ou discrets du nationalisme à feuille d'érable, dont notamment les éditeurs de la plupart des journaux écrits et télévisés au Québec, qui commandent quantité de sondages, comptent gagner la longue guerre d'allégeance politique en cours grâce notamment à une confusion des enjeux collectifs et à un je-m'en-foutisme qu'ils entretiennent habilement dans les esprits en présentant cela comme de la modération. Les partisans subtils du nationalisme à feuille d'érable misent aussi sur une flatteuse glorification occasionnelle des « nationalistes modérés » (nationalistes québécois qui méritent ce qualificatif dès qu'ils cessent de prendre des moyens efficaces de changer le système fédéral canadien ou d'en faire sortir le Québec), sur des tentatives répétées de ternir la réputation des institutions québécoises, et sur l'habitude faussement impartiale de condamner vertueusement une nouvelle intrusion fédérale dans une juridiction provinciale tout en blâmant le gouvernement du Québec de vouloir faire quoi que ce soit pour l'empêcher.

Et cet acharnement sans scrupules du nationalisme à feuille d'érable marche à souhait. Les actuels libéraux centralisateurs d'Ottawa, avec Jean Chrétien en tête, logiques successeurs de ceux de 1981 menés par Pierre Trudeau, n'ont-ils pas reçu l'appui d'une bonne part des sympathisants du Parti libéral du Québec en 1993, et davantage encore en 1997, dans une lutte à finir contre les diaboliques souverainistes?

Le chef péquiste Lucien Bouchard, qui lit aussi des sondages et leur obéit, osera-t-il lancer une campagne référendaire dans pareil contexte? Jamais, au grand jamais. Mieux vaut attendre une occasion gagnante, dit-on déjà.

7. L'histoire de homards cuits d'un ancien chef du PQ aurait mieux servi à illustrer la stratégie des chefs cuisiniers « fédéralistes » que la sienne.

Attendre étrangement les conditions favorables en donnant simultanément l'assurance à ses compatriotes que le camp souverainiste ne tentera plus désormais de préparer le terrain des consciences à un OUI prochain. Attendre de pouvoir gagner sans se battre, grâce aux erreurs du camp adverse, en prétendant éviter le risque de perdre, comme si la bataille n'était pas commencée. Et tous les souverainistes «réalistes» et soi-disant responsables applaudissent. Depuis le référendum d'octobre 1995, le Parti québécois et le gouvernement Bouchard réclament le «temps d'une paix» et pratiquent la trêve à sens unique en espérant une sorte de pardon. Le camp du nationalisme à feuille d'érable, lui, est en guerre continuelle sur tous les fronts, et pour gagner, et à tout prix.

Cet hiver (1998), un évêque catholique du Québec, qui n'a à peu près rien énoncé d'autre que des évidences, a dû, sous prétexte de ne pas froisser les Anglo-Québécois, se reprendre d'avoir employé l'expression «peuple du Québec» et utilisera maintenant celle de «population du Québec», comme on dit la population de la Mauricie ou la population de Rimouski. Après avoir dit ou seulement laissé entendre le contraire, l'archevêque Turcotte a reconnu de vive voix la légitimité et la respectabilité du recours à la Cour suprême pour nier le droit des autorités québécoises de proclamer la souveraineté du Québec après un OUI. L'archevêque de Montréal a dit qu'il s'est embourbé dans un débat et qu'il est marqué par le fait qu'il est francophone. Imaginons l'incroyable : un débat national au Québec où les francophones catholiques, par prudence et par modération sinon par peur, s'abstiennent non seulement de prendre parti mais de parler tout court...

Quant à Mario Dumont, le jeune espoir libéral des années 1991-92, l'une des vedettes émérites de la campagne souverainiste de 1995, il participe «courageusement» à la résistance québécoise au rapetissement juridictionnel et symbolique, en réclamant un moratoire sur un débat constitu-

tionnel qui n'a pas vraiment lieu, moratoire dont on peut très bien voir qu'il est à l'exact opposé de la pratique offensive du camp « fédéraliste » depuis qu'a commencé à retomber la colère du peuple québécois qui a suivi la mise à mort en 1990 de l'accord constitutionnel du lac Meech. L'offensive a notamment porté sur le front du financement des programmes de santé, d'éducation post-secondaire et de sécurité du revenu, aussi bien que sur le terrain des symboles d'une nation et sur celui des juridictions provinciales, entre autres en matière de relations avec la Francophonie. Mais Dumont a flairé le vent et s'est mis à l'abri.

Les « vrais problèmes » et l'inconscience politique

Pourtant, quand une masse de Québécois francophones se laissent convaincre que si le Canada est divisible, le territoire québécois l'est aussi, ou bien que l'indépendance politique aurait en elle-même des conséquences économiques néfastes, il faut se demander pourquoi nos compatriotes sont si apparemment perméables au discours du camp à feuille d'érable, et non pas essayer encore et toujours de les rassurer, comme le voudrait ce brave monsieur Biron.

Quand un téléspectateur renvoie dos à dos Paul Martin, quand il finance l'envahissement des juridictions des provinces avec des fonds dont il les prive, et Bernard Landry quand il s'en plaint, pourquoi y a-t-il si peu de reporters qui osent rappeler que le gros des recettes du fédéral vient de l'impôt sur le revenu des particuliers, champ d'imposition qui appartenait aux provinces jusqu'à ce que le fédéral en tire de quoi financer l'effort de guerre en 1939-45 et s'y installe à son aise après la guerre en échange de promesses de « re-transférer » l'argent ?

Si les maires et les administrations municipales entrent en conflit avec leurs syndicats en 1998, l'électorat croira savoir à qui adresser son blâme : au gouvernement du

Québec, lequel aurait au surplus le tort frivole de vouloir, quand il en prendra le temps, promouvoir l'ambitieux projet d'un État québécois souverain. Pourtant, quand le gouvernement provincial est à son tour en conflit de travail avec les syndicats des services publics, comme en 1982, pourquoi si peu de contribuables parlent-ils de la responsabilité du gouvernement impérial d'Ottawa?

Même s'il ne s'en sert pas toujours idéalement, le Canada est un pays souverain, politiquement distinct des autres, et notamment des États-Unis dont il est pourtant un satellite économique. Qu'aucun journaliste ne songe à faire dire aux « fédéralistes » les bienfaits de la souveraineté du Canada, c'est peut-être que trop peu de souverainistes québécois ont souligné cette superbe contradiction où se trouvent leurs adversaires qui ne reconnaissent pas la nécessité de la souveraineté pour le Québec. Pourquoi cette incapacité à renverser le fardeau de la preuve?

Pendant que des élus municipaux ont été obligés de voter des résolutions partitionnistes pour prouver qu'ils étaient du « bon bord » aux nationalistes canadiens à la façon serbe, pendant que des militants souverainistes des communautés ethno-culturelles se font traiter de tous les noms dans leur milieu et sont ostracisés, pendant que les partisans du nationalisme à feuille d'érable vont jusqu'à s'autoriser à persécuter un fonctionnaire discret et efficace comme David Levine sous prétexte qu'il fut candidat du PQ vingt ans auparavant. Pourquoi les souverainistes, au lieu de s'attarder surtout à un Jean Chrétien en fin de carrière, se gêneraient-ils de dénoncer les petits hommes publics et élus locaux qui font devant la presse des interventions vicieusement favorables au statu quo politique? Les souverainistes croient-ils naïvement que leur mièvrerie sera payée de retour en civisme et en tolérance de leurs adversaires?

Quand, dans des conversations banales, des retraités et occasionnellement militants péquistes, ou des travailleuses instruites et dans la trentaine, attribuent la défaite référen-

daire d'octobre 1995 à une déclaration de Jacques Parizeau quelques heures APRÈS la clôture des bureaux de scrutin. Il est trop facile d'attribuer ce reproche à un rarissime et regrettable oubli de la chronologie la plus élémentaire. Il faut peut-être plutôt voir dans cette pernicieuse révision de l'histoire, très commode pour le camp du nationalisme à feuille d'érable, l'effet de plusieurs années de démonisation des souverainistes les plus combattifs et d'intériorisation par des souverainistes sur la défensive des nombreuses interrogations de mauvaise foi que le camp adverse arrive à inoculer au cerveau de tout un peuple profondément colonisé, et colonisé au point de ne plus s'en apercevoir et de le nier.

Pour renverser la vapeur

Sur un enjeu aussi sérieux que la souveraineté du Québec, tenter de gagner à son option une majorité de l'électorat en 45 jours de campagne référendaire ou électorale, par des tournées d'hommes politiques et leur apparition sur le petit écran, relève d'une espérance folle.

Une campagne de serrage de mains, et même de porte à porte, un bombardement de pancartes (même belles), de messages publicitaires et de manchettes aux bulletins de nouvelles, peut servir, et même avec d'excellents résultats, à MOBILISER les électeurs, adversaires y compris d'ailleurs, mais peut-elle FABRIQUER instantanément beaucoup de sympathisants?

Au surplus, une évidence devrait frapper les soi-disant stratèges: dès lors que quelqu'un est mis au rang des personnes vivant de la politique, ce que le peuple appelle ironiquement «les politiciens», et même si cette personne figure parmi les politiciens les plus crédibles ou les plus sympathiques, quand bien même il s'agirait du «p'tit gars» d'Alma, de Sherbrooke ou de Shawinigan, la probabilité pour cette personne d'être écoutée et crue est affaiblie.

Qui saura convaincre une majorité ?

Le PQ et le Bloc sont trop préoccupés des indécis et pas assez des sympathisants souverainistes. L'obsession des indécis qu'entretiennent les sondages est mauvaise conseillère.

En effet, on peut penser que, demain comme hier, une grosse part des indécis et des sceptiques, ou bien le resteront et s'abstiendront dans plusieurs cas de voter, ou bien se brancheront sur l'option de personnes PROCHES, inspirées et entraînées par ce que ces derniers auront dit ou fait. C'est par des camarades de travail, le beau-frère, une belle-sœur, un oncle, la belle-mère, les grands enfants, un chum, c'est par l'éloquence quotidienne de tout ce monde, à trouver parmi les 2,3 millions de personnes qui ont pris la peine de cocher OUI le 30 octobre 1995, c'est par là que l'option indépendantiste peut avancer, qu'elle peut même rallier des électeurs parmi ceux qui ont toujours eu l'intention de voter NON et l'ont fait la dernière fois. Air déjà entendu, n'est-ce pas ?

Savoir tenir des propos articulés

Si les sympathisants ordinaires peuvent avoir sur leurs compatriotes cette influence favorable à la souveraineté du pays, alors pourquoi cela n'a pas marché assez pour gagner le ralliement d'une majorité le 30 octobre 1995, après 15 ans d'écoulés depuis le premier référendum ?

Réponse : parce qu'on a négligé de suffisamment développer la CAPACITÉ ARGUMENTAIRE des sympathisants et sympathisantes. On les compte exclusivement comme des travailleurs d'élections et des banques à pitons, pas comme des personnes d'influence.

Plus inquiétant : trop de responsables locaux, régionaux et nationaux du PQ et du Bloc, de même que trop de députés bloquistes et péquistes, y compris des ministres, paraissent avoir toujours plus important à faire que de tenir des propos exemplaires en cohérence et en pertinence con-

cernant l'UTILITÉ et la NÉCESSITÉ de la souveraineté. Plusieurs élus, jouant brillamment dans leur circonscription le rôle du bon gars ou de la bonne fille, pensent se figurer qu'en reconnaissance des innombrables services rendus, l'électorat votera un jour davantage pour la souveraineté.

Commentaires sur les sondages, arguments d'autorité, cabales de corridor, ronflantes professions de foi, et surtout flatterie et « pep talking » tiennent trop souvent lieu de discours politique des élus. Toute une inspiration pour les militants !

Or, pour un militant ou une militante, ce n'est pas tout d'avoir de la fierté, de l'indignation le cas échéant, et de suivre les péripéties de la vie politique comme d'autres suivent les saisons de hockey ou les téléromans, ou d'applaudir des leaders qui n'en sont pas. Pour tenir, avec les mots qui conviennent en différentes occasions, un discours articulé, efficace, convaincant pour les gens raisonnables et plutôt sceptiques, c'est-à-dire convaincant pour le plus grand nombre ; pour savoir quand et sur quoi faire appel aux sentiments ; pour savoir et pour montrer comment s'opère le jeu du pouvoir dans notre société ; pour mettre en relief les liens entre le quotidien et la politique, les liens entre la défense du français et la répartition constitutionnelle des pouvoirs : pour n'importe laquelle de ces actions politiques, il faut davantage.

Pour la plupart des militants, il vaut mieux lire, il faudra lire encore, mieux apprendre l'histoire, en connaître sur l'expérience des autres peuples souverains, se démêler notamment dans les questions économiques et sociologiques ; réfléchir, échanger, parler d'avenir avec les autres militants, prendre des leçons de politique chez Machiavel et compagnie sans crainte de s'intoxiquer, et tout cela plus souvent qu'une fois par année ou par quatre ans, et tout cela avant le déclenchement de la campagne électorale ou référendaire. Car alors il est trop tard pour « rattraper la tortue ».

Pourquoi ça n'a pas encore marché ?

Si les centaines de milliers de membres du PQ étaient moitié aussi convaincants et articulés qu'ils sont convaincus et vaillants, la souveraineté du Québec serait acquise depuis longtemps déjà.

Mais que leur demande-t-on, aux membres du PQ et du BQ? De recueillir des fonds? De faire du pointage téléphonique? De jouer pour la télévision à applaudir, lors d'une assemblée, le député du comté ou le chef du parti? Oserait-on avoir de bons mots pour des militants qui prendraient le temps de lire les brochures ou les dépliants qu'ils vont distribuer, à supposer bien sûr que leur organisation locale s'occupe d'une tâche aussi impensable en dehors des campagnes électorales que de faire circuler un document promotionnel produit par le « national »?

Il suffit généralement de soulever le problème du manque de capacité argumentaire des membres du PQ et du BQ, il suffit de parler de formation politique pour entendre resurgir aussitôt un anti-intellectualisme épouvanté et un esprit de comté, pour ne pas dire de clocher, débridé. Nous aimerions croire que ces travers n'existaient dans les années précédant le référendum que dans les comités et instances de la région de la capitale nationale. Contrairement à ce que nous avons déjà entendu décréter dédaigneusement dans certains milieux grenouillants à la base du PQ et du BQ, « *quand on s'adresse à du monde ordinaire et non pas à des intellectuels* », il faut être deux fois plus préparé, et la tâche du militant n'est pas plus facile, mais beaucoup plus difficile.

Faute de savoir éloquentement dire POURQUOI la souveraineté est nécessaire, de savoir faire un juste et efficace procès du système fédéral canadien et non pas de Jean Chrétien, les pauvres militants finissent souvent par se retrouver sur la défensive ou en train de rassurer à propos de questions accessoires, et cette recette ne marche pas. Rien ne sert au docteur Turp d'expliquer les modalités d'un futur

partenariat Québec-Canada à un sympathisant qui ne sera même pas capable d'expliquer pourquoi il faut que le Québec soit un État souverain plutôt qu'une province.

Rien ne sert de répondre à des objections d'une électrice sur la faisabilité du projet de souveraineté du Québec quand ces objections DISSIMULENT un défaut d'adhésion à l'idée que l'appartenance à la fédération canadienne est nuisible au Québec et au français. Une foule de nos compatriotes pense encore que nos misères collectives peuvent se régler avec un supplément de volonté de l'équipe ministérielle provinciale, sans même sortir d'abord du carcan politique canadien.

On peut se consoler en regardant le degré de politisation moyen des partisans du fédéralisme ou du nationalisme à feuille d'érable. Certes, il est faible. Mais les partisans du refus campent sur la position dominante, dans la forteresse de l'ordre établi sur l'indifférence et l'aliénation, et l'argent est puissamment de leur bord, que ça plaise ou non de l'admettre. Pour gagner, le camp souverainiste n'a pour lui que le pouvoir persuasif supplémentaire qu'il pourrait exercer. Or, la capacité de faire partager son option, cela se développe. Et ce n'est pas un effort désagréable.

De bouche à oreille, et même de bouche à bouche

Les militants seront-ils nombreux à vouloir se perfectionner? Peut-être seulement une poignée au début. Il faudra prendre les volontaires en cessant de leur casser les oreilles à propos des absents.

Que diront à leurs compatriotes québécois les sympathisants souverainistes une fois mieux documentés, plus assurés, et plus articulés? Nous ne le savons pas. Qui le sait?

Y a-t-il une mystérieuse formule magique, une argumentation parfaite que chacun et chacune puissent apprendre,

voire apprendre par cœur tel un catéchisme? Non, mais il ne faudra plus parler comme si on allait faire éclater les cerveaux des militants en leur prescrivant d'étudier des argument.

Ce qu'il importe de considérer, c'est que les millions de personnes qui ont voté NON en 1995 sont moins étrangères aux centaines de milliers de membres des organisations souverainistes et aux millions de personnes qui ont déjà coché OUI qu'au plus brillant des maîtres sondeurs. Les millions de Oui d'hier, outillés, encouragés et épaulés aujourd'hui, sauront trouver les mots et surtout le moment de les placer, mieux que le meilleur orateur connu du mouvement souverainiste.

Mais cette armée du OUI ne se met pas en marche en 45 jours et n'agit pas dans la précipitation caractéristique d'une campagne référendaire proprement dite. Pire, si cette armée du OUI vit dans l'attente des conditions gagnantes, elle risque bien moins de contaminer les électeurs et électrices du NON que de les rejoindre dans leur comateuse préférence pour le statu quo, ce qui est peut-être en train de se produire.

Cesser d'être sur la défensive

Entre l'élection du PQ en septembre 1994 et le référendum d'octobre 1995, l'option a pu gagner du terrain grâce à la discussion continuelle sur l'avenir politique du Québec qui s'est enclenchée, grâce à la concentration de l'attention sur le sujet, grâce surtout à la bonne conscience d'en parler ouvertement, sans s'excuser. Mais pour que l'option soit enfin et réellement promue par les forces souverainistes, il aura fallu que le référendum soit perçu comme un rendez-vous prochain par toute la population sympathisante à la cause, et tout autant par la masse des autres à intéresser à l'enjeu.

Faute d'une échéance proche et certaine, faute d'utiliser au moins toutes les campagnes électorales comme des répétitions partielles ou générales, le mouvement souverainiste en est réduit à s'excuser de sa raison d'être et à

attendre les ordres du Messie, pendant que l'adversaire poursuit, sans essayer de contre-attaque, un vicieux travail de sape anti-souverainiste.

Pour vendre son option, il faut d'abord cesser de reprendre quasiment mot pour mot l'approche des fédéralistes en prétendant vouloir d'abord s'occuper des vrais problèmes que sont le chômage, le déficit, les dettes publiques, et patati patata. Avec pareille approche, le PQ et son chef resteront peut-être populaires et au pouvoir, au pouvoir provincial, mais la souveraineté apparaît alors comme un luxe de nations riches. Comment croire qu'un gouvernement péquiste réélu de justesse sur son bilan osera prendre demain le risque de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec et de le perdre, s'il n'a pas même pas osé prendre auparavant le risque de perdre une élection en saisissant la chance de faire une campagne électorale beaucoup plus référendaire que provinciale?

L'électorat ne votera jamais pour la souveraineté sans avoir acquis la conviction que les vrais problèmes appellent la vraie volonté collective d'utiliser l'ensemble des moyens nécessaires, c'est-à-dire les pouvoirs d'un État souverain, pas d'un État provincial. Il n'y a pas de gaffe assez grande que Jean Charest ou un autre adversaire puisse commettre et qui produise par accident l'adhésion massive et définitive de l'électorat québécois au projet d'un Québec souverain.

Les vedettes péquistes et bloquistes doivent cesser de consoler leurs partisans et de réagir comme si la souveraineté allait être la récompense promise à des hommes vaillants, admirés et parfaits. C'est illogique de dire qu'il faut forcément redresser les finances publiques pour pouvoir convaincre nos compatriotes que la souveraineté du Québec est nécessaire. Si les gouvernements du Canada et d'autres pays souverains exigeaient autant de vertu d'eux-mêmes pour satisfaire un électorat confus au lieu de combattre la confusion mentale de cet électorat, quels pays seraient souverains?

Il faut plutôt répéter qu'avec seulement les pouvoirs d'une province, une bonne gestion de l'économie et des finances publiques sont des objectifs irréalistes. Et si un déficit budgétaire zéro est un objectif réaliste et atteint, les « fédéralistes » s'empresseront de dire qu'il a été atteint sans la souveraineté, et il faudra bien, tôt ou tard, que les souverainistes donnent au peuple de bonnes raisons de la faire. Alors pourquoi remettre à plus tard ce qui peut être fait aujourd'hui?

Rien ne sert de courir, il faut partir à point

Pour gagner, les souverainistes sont systématiquement obligés de montrer à leurs concitoyens les liens qui existent entre, d'une part les moyens législatifs, matériels et symboliques dont la société québécoise a besoin pour réaliser ses ambitions, et d'autre part les contraintes du régime fédéral canadien. Ce n'est pas principalement dans une campagne référendaire que les souverainistes auront le temps de faire cela, mais surtout avant la campagne proprement dite.

Rappelons-nous que la plus puissante armée et la plus puissante aviation du monde, celles des États-Unis, ont été mises en échec au Viêt-nam par une guérilla nationaliste cachée dans la forêt et dans les villages, et non dans une bataille rangée sur une plaine, comme Bernard Landry aime. Ce n'est pas en attendant que Lucien Bouchard ordonne la charge de cavalerie victorieuse qui réduira l'adversaire en miettes, en se laissant entraîner à discuter des mérites comparés d'un gouvernement provincial par Lucien Bouchard ou par Jean Charest; ce n'est pas en attendant de rares occasions favorables que les partisans péquistes, bloquistes, et des autres forces souverainistes peuvent aider sûrement à la victoire de leur option dans les urnes référendaires, mais en prenant l'initiative dès maintenant, dans leurs organisations, d'améliorer leur capacité argumentaire et de s'en servir.

Il y a quand même des signes qui ne seraient pas de trop de la part de la direction nationale et de TOUS les responsables régionaux ou locaux du PQ et du BQ : d'abord reconnaître, répéter et prouver par leur comportement que le développement de la capacité argumentaire des membres est une priorité des partis souverainistes, ensuite organiser la formation argumentaire permanente des membres, et enfin soutenir logistiquement et moralement les militants et les militantes qui travailleront d'abord à diffuser une pensée cohérente et efficace sur la souveraineté, plutôt que de jeunes arrivistes de sexe masculin ou féminin en guerre contre les *baby boomers*, des décoratrices ou décorateurs de curriculum vitae et autres tèteux de job auprès d'un ministre provincial.

Un tel «virage» ne garantit absolument pas un maigre 50% plus 1 au bout de 45 jours, mais c'est l'unique moyen disponible pour obtenir un résultat beaucoup plus favorable que cela, à juste un petit peu plus long terme, à condition de commencer à le prendre tout de suite. ♦

**ADHÉSION
FACILE
ET
PEU
CÔTEUSE!**

**RENDEMENT
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS
TOTALISANT 30%**

**UNE
ÉPARGNE
RETRAITE
ADMISSIBLE
AUX DÉDUCTIONS
SUPPLÉMENTAIRES
À TITRE DE REER.**

**ADHÉRER
À FONDATION
C'EST PARTICIPER
À UNE ENTREPRISE
COLLECTIVE
QUI VISE
À MAINTENIR ET À CRÉER
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,
TOUT EN BÉNÉFICIAINT
D'AVANTAGES
FISCAUX
FACILITANT
L'ACCUMULATION
D'ÉPARGNE
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN
ET
CRÉATION
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT
DANS
L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE...**

**UNE
CONSCIENCE
SOCIALE
EN ACTION!**

FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :

SIÈGE SOCIAL
2100, de Maisonneuve Est,
Montréal (Québec) H2K 4S1

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Téléphoner au : 1 800 253-6665
ou (514) 525-5505

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDATION disponible au siège social.

Les 500 grandes entreprises

Rosaire Morin

*«L'entreprise, sans doute, est grande et périlleuse,
J'attaque sur son trône une reine orgueilleuse»*

Racine

L'*Action nationale* est une revue de combat. Une bataille est engagée. Une bataille d'idées. Une bataille sans trêve et sans merci. Une bataille pour la libération sociale et la liberté politique des Québécoises et des Québécois.

Dans la guerre déclarée, *L'Action nationale* ressemble à un sous-marin. Un sous-marin de poche, en plongée au fond de la mer. Les vagues déferlent en silence. L'armée terrestre est emprisonnée. Elle est emmurée dans les cloisons des intérêts financiers et politiques. Dans le ciel, aucun avion de chasse. Aucun bombardement. Aucune flottille. Aucun parachute. C'est le silence. Le journaliste de guerre est mort. C'est la conspiration! Chut! Mystère et secret!

Notre sincère gratitude à Sylvie Chagnon, à Fernande Piquette et à Alain Perron pour leur participation à la recherche des données.

Dans la bataille qu'elle poursuit, *L'Action nationale* a besoin d'alliés, d'associés, de collaborateurs, de partenaires, de complices. Depuis 81 ans, au fil des mois, la revue combat toute dictature, économique ou politique. Depuis trois ans, elle milite avec acharnement pour la libération sociale.

Le bien-être des masses populaires verra le jour par l'accès à la propriété québécoise, dans tous les secteurs de l'économie. Le partage de la richesse est la clef de la restauration sociale. La gestion et la récupération de la moitié des 300 milliards \$ d'épargne québécoise placée en d'autres provinces et pays est l'instrument majeur de la prospérité collective.

I.- La taille des 500

*Jupiter dit un jour: « Que tout ce qui respire
S'en vienne comparaître au pied de ma grandeur. »*

La Fontaine

La présente analyse mesure le poids de l'économie francophone et québécoise au Canada, sous un aspect différent des études précédentes. Elle s'appuie sur les données du *Financial Post 500, 1998* (Club 500).

La publication torontoise présente les 500 plus grandes entreprises canadiennes de l'année 1997, industries, commerces et services confondus. Cette compilation est un indice. Ce signe apparent indique le poids des entreprises francophones et québécoises au Canada. Il démontre l'état physiologique de la maladie québécoise dans l'économie canadienne. Il ne s'agit pas d'un sondage. Mais de la réalité. Une réalité brutale. Elle mesure le poids de notre taille. Elle interroge l'avenir.

I.1- Les entreprises par province

*La trop grande disproportion
des conditions et des fortunes
a pu se supporter tant qu'elle a été cachée.*

Chateaubriand

Le tableau 1 présente les 500 entreprises par province avec l'indication du nombre des sociétés, des employés et du montant des revenus et des actifs.

TABLEAU 1

LES 500 ENTREPRISES PAR PROVINCE, 1997, EN 000 \$

Province	Nombre	Revenus	Actifs	Employés
Ontario	234	366 102 551	628 724 965	1 369 917
Québec	106	163 134 206	253 530 476	590 369
Alberta	69	103 370 200	180 921 868	238 221
Colombie-Britannique	57	61 383 439	76 548 372	176 775
Manitoba	14	14 292 380	8 631 238	34 607
Saskatchewan	6	11 747 461	12 490 631	16 555
Nouvelle-Écosse	7	5 643 851	6 531 045	28 730
Nouveau-Brunswick	3	5 084 824	4 210 093	19 119
Terre-Neuve	4	2 394 765	2 347 635	8 498
Ile-du-Prince-Édouard	0	0	0	0
Total	500	733 153 677	1 173 936 323	2 482 791

L'Ontario domine. La prospérité déferle sur les rivages d'eau douce des Grands Lacs. L'omnipotence est prépondérante dans la finance, dans l'industrie et dans le commerce. La performance ontarienne représente la moitié des résultats du Club 500. La toute-puissance est sans limite. Toronto, la ville-reine, prédomine avec 129 des 500 grandes entreprises : 190 milliards \$ de revenus, 224 milliards \$ d'actifs et 842 201 employés.

Les sociétés ontariennes bénéficient des largesses des cinq grandes banques torontoises. Les templiers de Bay

Street possèdent 92,68%¹ de l'actif des banques canadiennes. Ils sont plus souverains que le gouvernement du Canada. Ils ont autorisé 525,7 milliards \$² de crédit à des entreprises ontariennes et 85,4 milliards \$ à des sociétés québécoises. La puissance que confère l'argent à l'Ontario contribue à la dépendance des régions avoisinantes. «La raison du plus fort est toujours la meilleure».

En 1997, le Québec obtient 22% des revenus, 21% des actifs et 23% des emplois du Groupe 500. C'est un résultat légèrement inférieur à la proportion de la population québécoise. Trois entreprises, BCE, Alcan et Imasco, encaissent 53,9 milliards \$ de revenus, soit le tiers de toutes les compagnies québécoises du Groupe 500. Leurs actifs de 104,1 milliards \$ représentent 41% et leurs 182 000 employés correspondent à 32% des travailleurs du Groupe 500.

Les quatre provinces de l'Ouest canadien, découvert par La Vérendrye, connaissent une expansion inégale. Le Manitoba, centre géographique du pays, profite très peu des placements d'Investors et de la Great West. Le secteur manufacturier de la Saskatchewan est restreint. La province se satisfait avec un pourcentage de 1,2% des entreprises du Groupe 500. L'Alberta, la région pétrolière et gazière la plus riche au Canada, récolte une part enviable de 14% des revenus, des actifs et des emplois du Groupe 500. La Colombie-Britannique, cernée par le Pacifique et les Rocheuses de Jean Chrétien, possède des ressources naturelles qui constituent le pivot de son économie. Elle représente 10% dans le Groupe 500.

Les Maritimes obtiennent 2,8% des revenus des 500 entreprises. Ces provinces semblent détachées du Canada et comme isolées. Un isolement complet, sans appui. Un isole-

-
1. Association des banquiers canadiens, Résultats financiers des banques au 31 octobre 1997, DB135, 27 février 1998.
 2. *Revue de la Banque du Canada*, printemps 1998, Crédit consenti aux entreprises du Canada, S38, S39.

ment accepté, en marge de l'époque. L'Île-du-Prince-Édouard est une grande ferme entourée d'eau. Ses plages sablonneuses n'attirent pas une seule entreprise du Groupe 500. La péninsule de la Nouvelle-Écosse n'est pas reliée à Toronto. Les homards et les crabes, fleurons du Nouveau-Brunswick, ne fascinent pas les investisseurs étrangers ni les sociétés financières qui y recueillent les épargnes populaires. Terre-Neuve, devenue province canadienne après un référendum gagné à très faible majorité, ne séduit pas les gestionnaires de Toronto.

I.2- Les entreprises étrangères

*Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands.*

La Fontaine

Le tableau 2 souligne la présence des sociétés étrangères dans l'économie de chaque province. Il révèle leur importance en produisant les principales données de leurs activités.

TABLEAU 2

ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE ÉTRANGER, PAR PROVINCE, 1997, EN 000 \$

Province	Nombre	Revenus	Actifs	Employés
Ontario	107	202 138 590	427 707 699	471 885
Québec	36	36 120 908	71 900 433	98 896
Alberta	18	31 983 613	62 288 382	90 067
Colombie-Britannique	18	18 033 443	19 053 433	37 882
Manitoba	5	6 744 681	3 382 043	14 672
Terre-Neuve	1	873 290	502 973	2 298
Saskatchewan	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0
Total	185	295 894 525	584 834 963	715 700

L'Ontario est la province la plus riche et la plus peuplée au Canada. Elle a acquis ce double titre grâce à l'établissement d'entreprises étrangères et à la continuité d'une politique d'immigration massive. Elle compte 57,8% des sociétés filiales établies au Canada. Les revenus de ces compagnies totalisent 202 milliards \$, alors que les entreprises de propriété ontarienne se contentent de 163 milliards \$.

Au Québec, dans le monde des 500 entreprises du *Financial Post*, les milliards \$ d'actifs sous contrôle étranger renforcent exclusivement le milieu anglophone québécois.

Les Canadiens et les Québécois n'ont pas de contrôle sur la majorité des sociétés filiales d'outre-frontière. Des 185 sociétés étrangères du Groupe 500, 135 sont la propriété à 100 % de maisons-mères établies en d'autres pays ; 29 autres sont sous le contrôle de sièges sociaux situés hors Canada et leur dépendance varie de 51 à 95%. Ainsi, 89% des filiales étrangères sont soumises aux décisions majeures de leurs vrais propriétaires.

Le portrait québécois reflète l'image canadienne. 27 sur 36 sociétés filiales québécoises sont soumises à 100% aux décisions des bureaux-chefs étrangers ; 5 filiales sont dépendantes entre 56 et 81% et 2 sont détenues à 48% par l'étranger. Les 16 sociétés filiales d'origine américaine sont contrôlées à 100% par les conseils d'administration situés aux États-Unis.

À partir du moment où la majorité des décisions majeures sont prises en dehors de la province, l'identité québécoise se confond avec les intérêts matériels. La sécurité du travailleur est même compromise. Face à une réduction de la demande, l'entreprise étrangère fermera toujours sa succursale québécoise avant les usines américaines. Il n'est pas nécessaire d'être un grand économiste pour conclure que le meilleur moyen de protéger nos intérêts, c'est de nous en occuper nous-mêmes.

I.3- L'origine des entreprises étrangères

*Nous pouvions lire entre les lignes de la bourse
notre destin négocié par new york à toronto
sans notre consentement.*

Pierre Perrault

Le tableau 3 dévoile le pays d'origine des entreprises étrangères et leur chiffre d'affaires au Canada.

TABLEAU 3

**ENTREPRISES CANADIENNES SOUS CONTRÔLE ÉTRANGER,
PAR PAYS, 1997, EN 000 \$**

Pays	Nombre	Revenus	Actifs	Nombre
États-Unis	113	229 899 729	487 685 561	548 701
Japon	17	18 703 117	9 431 627	10 499
Royaume-Uni	14	16 046 759	56 167 909	43 104
Pays-Bas	4	7 371 895	7 692 614	7 348
Allemagne	7	4 651 968	3 512 596	10 112
Hong Kong	3	3 373 622	7 838 416	51 642
Suède	5	3 114 363	2 210 980	6 769
Suisse	4	3 088 091	2 262 665	9 609
France	6	2 421 760	1 100 972	5 509
Italie	2	2 258 834	590 542	5 989
Australie	3	1 354 202	1 120 623	8 115
Nouvelle-Zélande	1	1 350 000	2 635 900	3 839
Singapour	1	1 236 349	676 334	3 040
Bermudes	1	609 900	1 397 900	1 600
Belgique	1	570 000	600 000	2 000
Finlande	1	300 060	221 829	1 317
Barbades	1	230 231	248 686	1 680
Brésil	1	223 506	1 149 567	717
Total	185	296 804 386	586 544 721	721 590

Les États-Unis sont sans conteste la première puissance économique de la planète. Ils réalisent à eux seuls les deux tiers du PNB de l'O.C.D.E.

Leurs firmes multinationales sont présentes partout dans le monde, même en Afrique. Cette contrée est exploitée par les puissances étrangères. Déjà dévastée, à titre d'exemple, par la famine éthiopienne et par la sécheresse du Sahel, elle devrait bénéficier de l'aide et non de l'extorsion des puissances financières.

Les multinationales américaines investissent plus de 150 milliards \$ par année en dehors des États-Unis. Symboles de la puissance de l'oncle Sam, elles sont présentes au Canada et au Québec. Les investissements américains en sol canadien totalisent les 487 milliards \$ d'actifs.

I.4- Les entreprises québécoises francophones

*Nous ne croyons pas à la réalité
parce que nous la trouvons trop malheureuse.*

Michel Garneau

Le tableau 4 provoquera l'indignation de personnes qui ont perdu la mémoire de leurs racines. Ils oublient que la maîtrise de l'économie est indispensable au rayonnement de la culture. Ils refusent à 82% de la population québécoise le privilège de mesurer la taille de leur économie. La désertion du moral est une forme de trahison.

TABLEAU 4

ENTREPRISES QUÉBÉCOISES FRANCOPHONES, 1997, EN 000 \$

Provinces	Nombre	Revenus	Actifs	Employés
Québec français	44	60 625 640	101 385 630	240 065

Les « Français du Québec » sont « presque des intrus chez nous »³. C'est aussi vrai en 1998 qu'en 1921. Nous enrichissons les autres. Dans les activités économiques, nous n'avons

jamais cessé de penser en vaincus. L'entourage ontarien et américain nous distance de jour en jour. Les actifs des entreprises francophones, membres du Club 500, représentent 40 % des sociétés québécoises du Club 500. C'est la part dévolue aux 82% de la population de langue française.

Trois entreprises, Power, Bombardier et Québécor possèdent 74 milliards \$ d'actifs, soit 73% de la part détenue par les sociétés francophones. De ces trois réussites, il faut se réjouir. La quote-part des autres sociétés est légère. Il serait normal et légitime qu'un effort gigantesque soit accompli pour que la majorité québécoise soit maître de son économie et de son destin.

Lorsque *L'Action nationale* introduit la distinction de la différence francophone, elle crée un incident diplomatique. L'agneau « canadien-français » n'a pas le droit de se désaltérer et de troubler le breuvage des Américains et des Britanniques. Le droit de vivre d'un peuple et de posséder sa part de la richesse collective est contesté. L'accusation de racisme termine le débat. La Conquête qui fut notre défaite politique interdirait au peuple fondateur la maîtrise de son économie. Une domination économique étrangère, même si elle est pacifique, est un mode éternel d'asservissement et de dépendance.

L'argent qui est la force « supérieure » de notre époque détruit les patries, les civilisations. La pensée est un produit en déclin. Le monopole anonyme et irresponsable devant le peuple a bâti un système financier anarchique et déraciné. Il a dressé un diptyque. Une tablette montre une prospérité éblouissante : les 132 administrateurs des cinq banques de Toronto contrôlent une puissance de 3 000 milliards \$. Une autre tablette révèle qu'un million et demi de Québécoises et Québécois vivent sous le seuil de la pauvreté⁴.

3. Georges Pelletier, *L'Action nationale*, 1921, p. 330.

4. Statistique Canada, *Personnes à faible revenu*, 1980-1996.

I.5- Les entreprises québécoises anglophones

*Nous sommes increvables
de crédulité.*

Gaston Miron

Le tableau 5 présente le portrait des entreprises québécoises anglophones qui figurent dans le *Financial Post 500*.

TABLEAU 5

ENTREPRISES QUÉBÉCOISES ANGLOPHONES, 1997, EN 000 \$

Provinces	Nombre	Revenus	Actifs	Nombre
Québécoises	19	52 642 778	64 481 667	195 293
Canadiennes	7	13 744 880	15 762 746	56 115
Étrangères	36	36 120 908	71 900 433	98 896
Total	62	102 508 566	152 144 846	350 304

Au Québec, 62 entreprises de langue anglaises perçoivent 102 milliards \$ de revenus dont 50 milliards \$ sont encaissés par des sociétés hors Québec. Les entreprises francophones ont 60 milliards \$ pour leur part. Devant une telle disproportion, il faut se taire. Il faut pleurer en silence. Il faut pleurer la destruction d'une espérance.

Les revenus de BCE et de l'Alcan totalisent les 43 milliards \$. Ces deux multinationales occupent la première place, soit 83 % des entreprises québécoises anglophones. Elles sont présentes au Québec et contribuent à la croissance de l'économie et du développement québécois. Ce sont des réussites semblables qu'il faut multiplier. La propriété québécoise valorise le Québec. Les sociétés américaines et étrangères enrichissent d'abord leurs propres actionnaires.

1.6- Les tendances depuis 1983

*Le monde ne sera plus, à terme, qu'une immense place mercantile
où il n'y aura plus d'autre citoyenneté
que celle de producteur et de consommateur.*

Joseph Giguère

En 1983, le Groupe 500 du *Financial Post* présentait les données suivantes : 339 milliards \$ de revenus, 379 milliards \$ d'actifs et 2 381 295 emplois.

En 1997, les revenus totalisent 733 milliards \$, les actifs s'élèvent à 1 174 milliards \$ et le nombre des emplois est de 2 482 791. Les revenus ont plus que doublé, les actifs ont triplé, mais le nombre des travailleuses et des travailleurs est quasi immobile. Les rationalisations de 1998 provoqueront une réduction du nombre des employés au cours de la période de 1983 à 1998.

Dans la conjoncture actuelle, le Québec doit s'éloigner de la voie du néolibéralisme. Dans ce régime totalitaire, il sera avalé. Les valeurs humanistes disparaissent de l'espace public avec une rapidité étonnante. Les droits du citoyen sont quotidiennement soumis aux diktats de la rentabilité, de la productivité. Les règles des banquiers limitent le pouvoir politique. Elles visent à abolir les frontières. Elles imposent la libre circulation, la déréglementation, les privatisations. De bonnes mesures qui profitent aux plus forts... Le Québec doit se démarquer du mouvement de la mondialisation pour conserver son identité.

II.- Maîtres chez nous

*Il est trop évident aujourd'hui
que l'économique nous entraîne
vers une ruine de la civilisation tout entière.*

Daniel-Rops, 1937

Dans les années 60, «Maîtres chez nous», c'était une ambition, un but, un objectif. Quarante ans plus tard, les Québécoises et les Québécois ne sont pas maîtres dans leur pays. Ils n'en ont pas encore l'esprit. Ils laissent le gouvernement fédéral faire ce qu'il veut. Ils acceptent les modifications imposées à nos lois. Ils sont satisfaits de confier le vrai pouvoir à une poignée de milliardaires campés à Bay Street et à Wall Street.

II.1- La taille de l'économie

*La question nationale
est devenue une question économique.*

Édouard Montpetit

Le problème économique du Québec français n'est pas un fait nouveau. Depuis cent ans et plus, plusieurs de nos économistes et penseurs ont pris la mesure de notre taille : Erroll Bouchette, Olivar Asselin, Édouard Montpetit, Victor Barbeau, Richard Arès, Esdras Minville, François-Albert Angers. Hélas ! en 1998, le bilan est aussi catastrophique. Au bord de l'abîme. Le problème est toujours d'actualité. Il est même plus urgent. La société de l'an 2000 évolue sous l'empire des facteurs économiques. Quelques faits têtus révèlent l'ampleur de la crise actuelle.

Les banques vraiment québécoises, la Banque Nationale du Canada et la Banque Laurentienne du Canada, occupent respectivement 5,5% et 1,3% de l'actif des huit banques canadiennes, au 31 octobre 1997. Les sociétés d'assurances de personnes et de dommages dont la propriété est québécoise représentent 4,91% des actifs des compagnies d'assurances enregistrées auprès du Surintendant des institutions financières du Canada⁵. Les sociétés québécoises de fiducie

5. Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada, Données financières sommaires, Sociétés d'assurance-vie, Sociétés d'assurances-multirisques, 1996.

et de fonds mutuels représentent à peine 5% des actifs canadiens des mêmes secteurs. La Bourse de Montréal obtient quelque 13% des transactions des bourses canadiennes.

La position des entreprises francophones représente 40% des revenus des entreprises québécoises identifiées dans le *Financial Post 1998*. Des études en cours permettent d'affirmer que l'exploitation des richesses naturelles est majoritairement réalisée par des compagnies américaines et anglo-canadiennes. Les produits naturels sont principalement transformés à l'étranger.

Le poids des « Français du Québec » dans l'économie est minime. L'infériorité économique les maintient dans un état de vassalité, d'obédience, de servitude. Un état colonial. La richesse économique des « Français du Québec » n'atteint pas le quart de leur importance numérique.

II.2- Les répercussions

*La liberté politique ne saurait
s'accommoder de la servitude économique.*

La question québécoise est une question nationale. Personne ne parlerait de l'indépendance du Québec si la population était anglophone à 82%. La question nationale est aussi une question économique. L'économie n'est pas un élément isolé. Elle envahit tous les secteurs de la vie collective. La pauvreté matérielle d'un peuple affecte son avenir. Elle comporte des conséquences désastreuses sur l'épanouissement de la culture, sur l'organisation de la vie sociale, sur l'essor économique et sur la liberté politique.

Une réaction énergique et immédiate est obligatoire. Autrement, au 21^e siècle, la survivance d'un peuple français en Amérique deviendra un rêve du passé.

II.2.a- L'impact culturel

*La moindre culture représente
un effort et un plan – une prévision du lendemain.*

Brunhes

La culture française fait la grandeur de notre destin. Elle est aussi la source des luttes perpétuelles de survivance. Le Canada anglais ignore le fondement de la « société distincte ». Les « Français du Québec » comprennent difficilement qu'ils doivent organiser leur vie économique pour vivre comme ils pensent. Autrement, un bon matin, ils penseront comme les capitaux étrangers.

La perpétuelle infériorité économique doublée du statut de minoritaire est une menace pour la culture française. Une menace d'étouffement. L'économie joue contre nous. Le partage de la richesse ne nous favorise pas. Les maîtres de l'argent privilégient d'abord leurs institutions, leur culture, leur nationalité. Vous n'avez qu'à scruter les budgets de McGill et de l'Université du Québec pour vous en convaincre.

Comment est-il possible de rendre vivante et dynamique la culture française quand les templiers de Bay Street dominent l'économie québécoise? Et qu'ils sont associés au gouvernement fédéral pour imposer le bilinguisme institutionnel, généralisé de Gaspé à Amos? Le bilinguisme dominant a précédé, dans tous les pays, l'assimilation du groupe le plus faible. Il est de plus en plus appliqué et appuyé par la culture américaine et anglo-canadienne avec leur télévision, leur cinéma, leurs périodiques... Ainsi se modifient les comportements et les modes de vie des Québécoises et des Québécois.

Une culture nationale ne peut indéfiniment vivre et s'épanouir dans un cadre économique étranger à son génie. Pour se développer, elle doit prendre appui sur les forces économiques et politiques. La culture française au Québec est pourtant l'une des plus menacées dans le monde. L'empire américain et le dominion canadien ne correspon-

dent pas à des zones de sécurité pour la conservation et l'épanouissement de la langue et de la culture françaises. Bien au contraire. Leurs forces économiques et dominatrices nous sont hostiles. Le monarque fédéral est même un agent de dénationalisation. Ce sont là des réalités. Il faut en être conscient. Il faut en tenir compte.

II.2.b- La conséquence sociale

*Quand les riches se font la guerre,
ce sont les pauvres qui meurent.*

Sartre

Une économie faible et néolibérale fait subir aux « Français du Québec » un système qui fait l'affaire des autres. Elle multiplie les disparités. La généralisation du chômage rend l'avenir incertain pour la masse des travailleurs. Le décuplement des assistés sociaux accentue le paupérisme. Trois mille nouveaux pauvres par mois deviennent un fardeau. Cinquante mille jeunes ne terminent pas leurs études secondaires ou collégiales. Tout ce désordre social écrase l'économie.

Le gouvernement doit alors créer des allocations, des prestations de toutes sortes. Il prend à sa charge les chômeurs, les assistés sociaux et les pauvres. Il est obligé de proposer des mesures d'assistance. La plupart d'entre elles constituent un gaspillage irréparable. Des dizaines de milliards \$ sont dilapidés parce que l'économie est de travers.

Une économie de travers affecte le mode particulier de vivre. Elle modifie les coutumes, les mœurs, les façons de penser, les comportements... Une économie étrangère n'est pas sensible à nos codes de vie. Ses gestionnaires ignorent même, dans leurs placements, l'existence de nos universités, de nos institutions sociales, de nos musées, de nos troupes de théâtre...

II.2.c- Le contrecoup économique

*Nous ne sommes plus que les locataires
d'un petit Québec de plus en plus illusoire.*

Pierre Perrault

Dans un pays normal, le national doit inspirer l'économie. Et l'économie doit servir la nation. Pour qu'il en soit ainsi, la communauté nationale doit utiliser l'épargne populaire au développement de ses institutions. Elle doit exploiter les ressources naturelles au profit de la collectivité. Elle doit posséder un réseau important de grandes entreprises.

Cette maîtrise de l'économie échappe aux « Français du Québec ». Représentant 82% de la population, ils ne participent pas à 25% des activités de la haute finance et des grandes entreprises dont certaines envahissent le Québec, sans même y posséder un petit bureau sur la rue McGill College.

L'économie grandit sans nous. Elle grandit contre nous. Elle multiplie le nombre des itinérants, des clochards, des indigents... Elle importe les abus du néolibéralisme : travail précaire, au salaire minimum, à temps partiel, sur appel...

En 1998, l'économie occupe une place si considérable qu'elle peut ruiner l'avenir du français au Québec. Le défi est vital. Le culturel sera-t-il capable de maîtriser l'économie ? de la contenir ? de l'inspirer ? de l'encadrer dans des limites conformes à son génie ?

II.2.d- La séquelle politique

*Je vieillis... sans savoir si j'aurai
un pays pour m'enterrer.*

Jacques Lanctôt

Le régime néolibéral triomphe. Une centaine de milliardaires accumulent la richesse. Une richesse plus abondante

que celle de l'État. Ils contrôlent la presse, la radio, la télévision. Ils influencent les gouvernements. Ils imposent leur volonté, selon leurs intérêts et leurs caprices. Ils se sont emparés du pouvoir démocratique. La déchéance de la politique est évidente. Les gouvernements sont devenus les confesseurs des banquiers.

Le despotisme économique est même plus néfaste qu'un gouvernement militaire. Il consume les libertés individuelles que les chartes ont voulu protéger. Il foule aux pieds les droits collectifs, les lois et le peuple. La force du capitalisme tyrannique n'est pas prévue dans la constitution. Les banquiers et leurs associés font la force. Ils la créent. La période actuelle s'éloigne de la démocratie. L'incapacité politique devient mirobolante. Le gouvernement n'est plus capable d'enchaîner au bien commun les mesures qu'on lui ordonne d'appliquer.

D'urgence, le gouvernement du Québec doit discipliner le débordement économique. La richesse doit être utilisée avec sagesse. Elle doit favoriser la prospérité du peuple tout entier.

III.- Vers la libération

*Je me suis voulu d'un pays
dont les gens n'ont pas voulu.*

Gérald Godin

S'affranchir de la dictature économique et de l'économie étrangère, voilà le défi de l'avenir québécois. Les citoyennes et les citoyens, sans distinction de groupes ethniques, doivent diriger eux-mêmes la gestion de leurs épargnes et de toutes les affaires publiques. Cet affranchissement est indispensable au progrès de l'esprit québécois.

III.1- L'objectif prioritaire

*Il suit toujours son but
jusqu'à ce qu'il l'emporte.*

Corneille

« Le Québec aux Québécois » ! Tel était le « slogan » scandé par les souverainistes au Centre Paul-Sauvé, en 1968. Quelques années plus tôt, résonnait le célèbre « Maîtres chez nous ». Ces formules politiques n'ont malheureusement pas inscrit l'esprit qu'elles incarnaient dans l'âme du peuple et de ses dirigeants.

Le grand problème social et économique du Québec, c'est l'existence permanente de 100 000 petits problèmes. Loin de la réalité, les sous-ministres carriéristes, en attente de la présidence d'une grande entreprise, rêvent dans le grand monde. Investir 4 milliards \$ dans des entreprises étrangères pour créer 4 000 emplois n'est pas la trouvaille du siècle. C'est ajouter une maille à la chaîne de la dépendance d'un peuple qui vit sous un régime colonial. C'est enrichir des capitalistes d'outre-frontière.

La priorité majeure réside dans la création de 500 000 nouveaux emplois. Cet objectif est la seule arme atomique pour combattre la pauvreté. Il doit impliquer les gouvernements, les entreprises, les syndicats et toute la collectivité. Il doit être axé sur la formation professionnelle et sur la formation entrepreneuriale. Toute la stratégie politique et toutes les forces économiques et sociales doivent viser à utiliser au maximum toutes les ressources humaines

III.2- Le rôle de l'État

*Un gouvernement serait parfait
s'il pouvait mettre autant de raison dans la force
que de force dans la raison.*

Rivarol

Le gouvernement du Québec doit gérer le bien commun selon les règles de la justice sociale. Il est le suprême arbitre. La floraison des trusts sur le sol québécois doit prendre fin. La vie économique conduite selon les intérêts étrangers des entreprises et des groupes de pression n'est pas la recette d'une guerre contre la pauvreté.

L'État doit comprendre et admettre que les « Canadiens-Français » ne sont pas simplement une collection d'individus. Ce n'est pas le hasard qui les a regroupés depuis quatre siècles. Ce n'est pas par hasard qu'ils parlent français. Ils constituent une communauté humaine, une communauté de culture, une communauté nationale. Ils ne forment pas une « société distincte ». Ils sont un peuple, une nation.

L'État du Québec ne peut rester insensible à des réalités qu'il n'aime pas approfondir. Il doit se souvenir qu'un peuple, comme l'individu, a besoin de voir l'étoile, le cap, l'espoir. Il agit avec justice envers tous les Québécois et Québécoises de toute origine. Il doit favoriser le développement d'une force économique québécoise.

Deux propositions majeures sont ici présentées : la canalisation de l'épargne et la fin de la dispersion. Elles représentent les éléments fondamentaux d'un plan de développement.

L'utilisation de l'épargne

Plus de 300 milliards \$ de l'épargne québécoise sont déportés. Ils sont déportés sans contrôle des propriétaires de l'épargne. Ils créent des emplois en d'autres provinces et en d'autres pays. La gestion est réalisée en grande partie à l'extérieur du Québec.

Les gestionnaires de l'épargne québécoise doivent être québécois. S'il y a ici insuffisance de compétence, engageons les experts qualifiés pour suppléer à nos carences. Dans nos institutions d'ici, imposons-leur des instruments de placement qui favorisent les obligations et les actions québé-

coises actuellement sous-évaluées par les indices Scotia McLeod et autres.

Récupérons au moins 150 milliards \$ placés à l'étranger. Le tiers de cette richesse peut racheter une liberté abandonnée aux bailleurs du secteur public québécois. Le financement des affaires publiques coûtera 200 millions \$ de moins par année.

Investir 100 milliards \$ de plus dans le développement du Québec serait une utopie selon certains financiers. Il n'y a pas de projets rentables au Québec, répète l'écho de Bay Street. Mais l'État dépense des milliards \$ pour les chômeurs et les assistés sociaux. Il y a des chantiers à bâtir dans tous les secteurs et dans toutes les régions. La conquête des marchés locaux et des marchés étrangers dépend de notre intelligence, de notre initiative et de nos tables de travail.

Cessons de confier aux sociétés filiales étrangères l'exploitation des mines, des forêts, des pêches, des industries, des grands commerces, de l'hôtellerie, des salons mortuaires, etc. ! Embauchons des spécialistes étrangers, aussi souvent que nécessaire, et créons au Québec des entreprises québécoises. Si Intrawest trouve profitable de développer la station touristique du Mont-Tremblant, comment se fait-il que le Québec demeure incapable d'assumer lui-même de telles initiatives rentables ?

Au lieu de rechercher du capital étranger et d'enrichir des sièges sociaux d'ailleurs, ayons la sagesse de récupérer une partie de notre épargne déportée et de l'investir dans les mêmes projets assurément fructueux. Au lieu d'assister en spectateur à la vente hebdomadaire d'entreprises québécoises, efforçons-nous de conserver les centres de décisions que nous possédons. Sommes-nous incapables d'être maîtres chez nous ? Si oui, l'avenir n'est pas brillant.

La fin de la dispersion

Depuis toujours, les gouvernements d'Ottawa, de Québec et leurs institutions multiples versent des subventions aux entreprises québécoises, canadiennes et étrangères. Ils leur accordent des privilèges de toutes sortes : réduction de tarifs, prêts sans intérêt, permis à faible taux, octrois pour la recherche, pour l'exportation, etc. Avec les années, ces avantages totalisent des centaines de milliards \$ qui créent des emplois en enrichissant des actionnaires qui n'ont pas toujours le sens social québécois.

Lors de la fermeture d'une entreprise, les propriétaires conservent le bénéfice de toutes les faveurs reçues, de tous les cadeaux encaissés, de toutes les complaisances consenties, de toutes les aides accordées. Les femmes et les hommes qui ont bâti la fortune des propriétaires sont sur le trottoir, sur le chômage et, par la suite, sur l'aide sociale, très souvent. C'est un triste spectacle, un échec social tragique.

Se peut-il qu'on soit aussi épais, aussi empâté? Sommes-nous capables d'innovation, d'initiative? Qu'attendons-nous pour modifier radicalement un système dont les formes variables et fantaisistes sont néfastes pour la masse des personnes qui travaillent?

Certes, l'essor des entreprises est vital. Les néolibéralistes qui souhaitent « que l'État s'ôte du chemin de l'entreprise privée » ne recherchent que la productivité et la rentabilité. Ils oublient hélas! que l'entreprise privée est en large partie responsable de la crise sociale qui pointe à l'horizon. La recherche insatiable et dévorante du profit aboutit à des mises à pied nombreuses que la technologie facilite.

Pourquoi ne pas établir un système qui serait profitable à tous? Est-il impensable de verser à une caisse des travailleurs ou à une société de développement la somme totale de tous les bénéfices accordés? Cette caisse des travailleurs ou cette société de développement investirait le tout dans l'entreprise, détiendrait des actions et participerait à la

gestion. Lors de la vente de la compagnie ou de sa fermeture, les travailleurs ne seraient pas à la charge de l'État et dans des difficultés financières qui leur sont aussi fatales que le plus coriace des verglas.

Cette formule ne nuirait pas à l'essor de l'entreprise. Les personnes qui travaillent recevraient une part équitable de leur labeur. Il est vrai que des millionnaires seraient privés d'une somme qui, en toute justice, ne leur appartient pas. Elle provient de l'impôt de tous les contribuables et elle retournerait à celles et à ceux qui besognent le plus dur dans les usines.

Le gouvernement et le syndicat peuvent-ils élaborer un régime favorable aux employeurs, aux travailleurs et à la société?

III.3- L'homme d'affaires

*La valeur d'un homme ne s'apprécie
ni à sa taille ni à son poids,
mais à la richesse de sa personnalité
et à la densité de son âme.*

Esdras Minville

Une centaine de Canadiens-Français se sont enrichis. Ils se considèrent égaux aux Canadiens de langue anglaise. Ils ont raison. Mais ces réussites ne suffisent pas. Une nation doit posséder une chaîne d'entreprises capitalistes ou coopératives, assez puissantes pour procurer de l'emploi durable à toutes les personnes aptes au travail. Nous sommes loin d'un tel objectif.

Si nous voulons que la prospérité succède à la pauvreté qui grandit, la recette idéale consiste à bâtir au Québec des entreprises puissantes qui appartiennent aux Québécoises et aux Québécois. Les succursales des multinationales étrangères sont souvent instables et vagabondes.

L'homme d'affaires québécois est un entrepreneur au sens social plus éveillé. Son activité sera toujours plus en harmonie avec la société d'ici que ne peuvent l'être les propriétaires des multinationales américaines. Car il est redevable à la collectivité qui lui a permis de grandir.

III.4- La solidarité

Il existe un devoir de travailler ensemble et solidairement à la restauration économique qui s'impose.

Richard Arès

La restauration économique du Québec et des « Français du Québec » ne s'accomplira pas sans la participation éclairée et active de la population tout entière. L'homme d'affaires québécois a besoin de l'appui de ses compatriotes.

La promotion économique collective est nécessaire. Elle est vitale. L'économie s'oriente vers la surproduction, vers le gigantisme. Les multinationales étrangères importent et transportent en même temps la culture de leur pays. Elles déportent dans leurs sièges sociaux d'outre-frontière une large partie des profits qui proviennent du travail des ouvrières et des ouvriers d'ici.

L'influence de ces mastodontes ne sera contrebalancée que si les Québécoises et les Québécois établissent et font fonctionner des entreprises de même taille. Cet objectif ne peut être réussi que dans l'entraide et la solidarité.

IV.- Conclusion

Pour succéder à un monde révolu, il faut bâtir **un monde nouveau.**

Le Québec est une colonie. Il dépend de trois métropoles. L'empire de Bay Street domine le gouvernement fédéral. Ces deux despotes exercent une hégémonie sur l'esprit, sur

la conscience, sur l'économie et sur l'avenir du peuple québécois en voie d'assimilation.

Les États-Unis ne sont pas un protectorat pour le Québec. Ils ambitionnent de faire du monde un seul peuple du genre humain, avec une seule culture, la leur. Ils ont envahi notre territoire. Leurs multinationales prennent de plus en plus d'empire sur l'âme d'un peuple colonisé prête à aimer le tyran universel.

L'empire de la Reine Elizabeth s'étend dans tout le Canada anglais. L'esprit impérialiste ne se satisfait pas d'une mèche de cheveux. Il s'est même emparé de la tête de Jean Chrétien. Une crainte frivole l'a contraint à utiliser du poivre de Cayenne contre des étudiants. Il se servira probablement de bâtons de basebell contre les Québécoises et les Québécois, s'il ne recourt à l'armée que le Québec finance avec générosité.

En dépit de tous les obstacles, le pays du Québec est à portée de main. Le jour approche où les Québécoises et les Québécois comprendront que leur avenir est bloqué. La domination ontarienne et américaine est une invasion à refouler, à déloger. L'ostracisme du gouvernement fédéral à notre égard éclaire les esprits. L'impérialisme canadien aura la pleine liberté d'honorer Sa Majesté la Reine, si le Québec est libre. ♦



**Tradition,
innovation
et expertise :**

**nos forces
maîtresses
depuis 1846.**



**BANQUE
LAURENTIENNE**

Soyez notre mécène !

Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de *L'Action nationale* et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Club des 100 associés

<i>Fernand Allard</i>	<i>Paul Grenier</i>
<i>Gabrielle Allen</i>	<i>Michel Grimard</i>
<i>François-Albert Angers</i>	<i>Yvon Groulx</i>
<i>Gaston-A. Archambault</i>	<i>Marcel Henry</i>
<i>Jean-Paul Auclair</i>	<i>Lucie Lafortune</i>
<i>Paul Banville</i>	<i>Anna Lagacé-Normand</i>
<i>Thérèse Baron</i>	<i>Bernard Lamarre</i>
<i>Henri Blanc</i>	<i>Jacques-C. Martin</i>
<i>Antoinette Brassard</i>	<i>Yvon Martineau</i>
<i>Henri Brun</i>	<i>Louis Morache</i>
<i>Jean-Charles Claveau</i>	<i>Rosaire Morin</i>
<i>Roch Cloutier</i>	<i>Arthur Prévost</i>
<i>Robert Côté</i>	<i>René Richard</i>
<i>Louis-J. Coulombe</i>	<i>Jacques Rivest</i>
<i>Gérard Deguire</i>	<i>Ivan Roy</i>
<i>Bob Dufour</i>	<i>Marcel Trottier</i>
<i>Yves Dubaime</i>	<i>Réal Trudel</i>
<i>Nicole Forest</i>	<i>Cécile Vanier</i>
<i>Henri-F. Gautrin</i>	<i>Claude-P. Vigeant</i>
<i>Claude Ghanimé</i>	<i>Madeleine Voora</i>

L'Action NATIONALE

C'est le 81^e anniversaire.

L'Action nationale est une revue d'idées. Depuis 1917, elle brasse des idées. Sans argent, elle accomplit une œuvre dont l'importance n'est pas mesurable.

Le fondateur de la revue, ce fut Omer Héroux, le vaillant journaliste du *Devoir*. Depuis 1917, la revue a obtenu la collaboration de 1 700 auteurs. Six précurseurs ont façonné l'âme de la revue : Joseph-Papin Archambault, Lionel Groulx, Esdras Minville, André Laurendeau, Richard Arès, et François-Albert Angers.

Les 80 000 pages publiées racontent l'histoire du Québec. *L'Action nationale* a exercé une influence sur l'évolution de la société québécoise. Elle a inspiré les regroupements de l'Action libérale nationale, de la Ligue pour la défense du Canada, du Bloc populaire, des États généraux du Canada français et du Mouvement Québec français.

FORCES

Revue de documentation économique et culturelle
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1270
Montréal (Québec) H3A 3C6

Le jugement de la Cour suprême sur la sécession du Québec

Stéphane Dion a perdu sa cause

Henri Brun¹

La Cour suprême a rendu son jugement le 20 août. Depuis lors, les commentaires qu'il a suscités chez les souverainistes sont plutôt négatifs, sinon franchement hostiles. Pourtant le Gouvernement du Québec, dès les 20 et 21 août, avait réservé à ce jugement un accueil résolument chaleureux. Qui donc a raison?

À notre avis, les souverainistes auront tout à fait raison de se réclamer de ce jugement, en temps utile. Ceci pour deux raisons complémentaires. Tout d'abord parce que la Cour, si l'on s'en tient à l'essentiel de son propos, y avalise une façon de voir l'accession à la souveraineté sur laquelle s'entendent les dirigeants souverainistes depuis plusieurs années. L'intérêt de cela n'a rien d'intrinsèque; il découle plutôt du fait que cette bénédiction émane du plus haut niveau dans ce qui pourrait être un jour l'État antérieur. Il n'est pas insignifiant de savoir que le Canada aura été d'accord avec la façon suivie par le Québec pour accéder à la souveraineté.

1. Professeur de droit constitutionnel, faculté de droit, Université Laval

Secondairement, le jugement pourra être utilisé pour sécuriser l'électorat québécois et, partant, pour accroître la qualité démocratique de l'exercice référendaire. Il pourra ainsi servir parce qu'il crée de toute pièce une obligation de négocier l'accession à la souveraineté, obligation à laquelle le Canada ne pourra pas se soustraire, pas plus que le Québec.

Pour bien apprécier le jugement du 20 août, il faut le replacer dans son contexte. L'idée de judiciariser la question de l'accession à la souveraineté s'est imposée à Ottawa suite au référendum de 95. Le Gouvernement fédéral, avant cette date, n'avait, c'est le moins qu'on puisse dire, manifesté aucun attrait en faveur des procédures judiciaires déjà instituées par Guy Bertrand. C'était pour lui, jusque-là, une question politique. Suite au référendum, tout a changé, avec la venue de Stéphane Dion et avec l'élaboration d'un « Plan B » destiné à effrayer les Québécois. Or, la pierre angulaire de ce plan B était, justement, la judiciarisation de la question de la souveraineté. L'idée était d'obtenir un jugement aussi négatif que possible pour le Québec, afin que le légalisme et la crainte détournent un certain nombre de Québécois de leur intention de voter pour la souveraineté lors d'un prochain référendum. L'effet recherché était de rendre la communauté internationale hostile à la souveraineté du Québec. Cette idée fut d'abord mise en œuvre par une intervention en Cour suprême qui a conduit au jugement du 20 août 98.

Cette décision de judiciariser la question de la souveraineté a fait l'objet d'un concert de critiques qui s'est prolongé jusqu'à l'audition de l'affaire en février 98. Ces critiques sont venues de souverainistes, mais aussi de fédéralistes, et tout particulièrement de membres de la communauté juridique qui s'inquiétaient de voir la Cour de justice de dernière instance enrôlée dans un conflit essentiellement politique. La formulation manipulatrice des questions adressées à la Cour fut dénoncée et l'indépendance institutionnelle du tribunal fut mise en cause. Bref, la Cour suprême du Canada était invitée soit à s'abstenir soit à s'affranchir. Il y allait de sa réputation locale mais aussi internationale.

La Cour suprême, dans son jugement du 20 août, ne se contente pas de répondre aux trois questions pipées que le Gouvernement fédéral lui avait adressées. Elle va bien au-delà, ce qui n'est pas conforme à son attitude habituelle. Elle reconnaît explicitement, et avec insistance, que la question de la souveraineté est essentiellement une question politique. Elle pose des jalons, telle que l'obligation de négocier, qui sont de nature à sécuriser plutôt qu'à épeurer. Enfin, elle interpelle la communauté internationale d'une manière davantage susceptible de la concilier que de l'aliéner par rapport à la souveraineté du Québec.

La teneur du jugement du 20 août, pour l'essentiel, peut se résumer correctement en quatre propositions, que nous allons formuler puis commenter brièvement.

- Ni le droit constitutionnel ni le droit international ne donnent au Québec le droit de décider unilatéralement de quitter la fédération.
- Un choix clair du Québec en faveur de la souveraineté engendrerait pour le Canada l'obligation de négocier la souveraineté.
- La sanction de cette obligation relève des acteurs politiques, non des tribunaux.
- En cas d'impasse, le Québec pourrait procéder unilatéralement, la communauté internationale devenant l'arbitre de la situation.

Le droit constitutionnel

Par la première proposition, la Cour suprême répond aux trois questions que lui avait posées le Gouvernement fédéral. Sur ce elle lui donne entièrement raison. Selon le droit constitutionnel, dit la Cour, seule une modification constitutionnelle peut autoriser une province à quitter la fédération. Or, une telle modification ne peut être adoptée unilatéralement. Le droit constitutionnel, autrement dit, interdit la sécession unilatérale.

L'on peut penser, bien sûr, que la souveraineté n'est pas de la nature d'une simple question d'amendement constitutionnel, et croire qu'il existe des principes fondamentaux de droit constitutionnel qui, dans certaines situations, permettraient à une province d'y accéder unilatéralement. Mais si la Cour suprême s'était avancée sur ce terrain de la légalité constitutionnelle, il eût fallu qu'elle assume alors la tâche d'énoncer les conditions d'exercice de ce pouvoir, ce qui n'aurait vraisemblablement pas placé le Québec dans une position meilleure que celle que lui donne l'arbitrage politique international.

Pour ce qui est du droit international, la Cour nie l'existence d'un droit spécifique applicable au Québec, mais elle ne nie pas au contraire l'existence d'une possibilité de procéder unilatéralement sous l'arbitrage politique de la communauté internationale. Pour bien comprendre le jugement à cet égard, il faut le prendre dans son ensemble : il est clair pour la Cour suprême que le droit international n'interdit en rien la démarche unilatérale. Cette position est exactement celle soutenue par les dirigeants souverainistes depuis des années.

L'obligation de négocier

La deuxième proposition évoque la partie du jugement qui a le plus retenu l'attention. Et pour cause : cette obligation de négocier est une pure création prétorienne, que la Cour tire de quatre grands principes constitutionnels, dont le principe démocratique, et à laquelle personne n'avait pensé. Cette obligation de négocier est réciproque : elle s'applique au Québec tout autant qu'au Canada. Mais il nous semble que c'est dans le second cas qu'elle prend toute son importance. D'abord parce qu'il est arrivé au Canada, et non au Québec, de parfois laisser croire qu'il refuserait de négocier la sécession. Et ensuite, et surtout, parce que c'est le Québec, qui n'a pas d'armée, qui a besoin de sécurisation pour pouvoir exercer son choix en toute liberté démocratique.

L'obligation de négocier, nous dit la Cour, aurait pour objet la souveraineté et non pas quelque autre projet de modification constitutionnelle qui pourrait alors être jeté sur la table. Et cette obligation, précise-t-on, est de nature juridique puisqu'elle découle des principes fondamentaux du droit constitutionnel. C'est donc dire que l'objectif de la souveraineté n'a en lui-même rien d'illégal et que sa promotion ne pourrait plus se voir entraver par des procédures judiciaires.

L'obligation de négocier, enfin, est conditionnelle : elle n'existera que si la population québécoise a d'abord exprimé un choix clair en faveur de la souveraineté. Pour cela, nous dit la Cour, la population devra donner une réponse claire à une question claire. Cet aspect du jugement est le seul sur lequel les autorités fédérales ont pu se rabattre, et elles l'ont fait, il faut le reconnaître, avec un étonnant succès. En réalité rien dans le jugement n'est de nature à suggérer que la question référendaire devra être négociée et que le résultat devra être supérieur à 50% pour engendrer l'obligation de négocier. La Cour parle au contraire de majorité claire « au sens qualitatif » et nulle part elle ne fait allusion à une quelconque majorité qualifiée. En revanche, il est évident que le Québec devra, face à l'arbitrage de la communauté internationale, vivre avec les conséquences de ses actes et les effets d'une chétive victoire. Tout comme le Canada devra, face à cette même communauté internationale, oser se placer dans l'illégalité en refusant de négocier, ou de négocier de bonne foi, sous prétexte d'ambiguïté. Bref, cette question de clarté pourra faire l'objet de discussions politiques mais n'est pas l'objet d'aucune détermination juridique.

Une décision politique

La troisième proposition que nous avons formulée résume l'insistance que met la Cour suprême à dire que pour l'essentiel, la question de l'accession à la souveraineté est une question politique. L'obligation de négocier existe en droit mais les tribunaux n'ont rien à voir quant au contenu

de ces négociations, quant à leur déroulement, quant à leur sort ultime. Bref, la sanction de cette obligation relève exclusivement des acteurs politiques, c'est-à-dire des représentants du Canada et du Québec, puis, finalement, de la communauté internationale.

La seule intervention que se réserve possiblement la Cour suprême a trait à la détermination de la procédure précise de modification qui devrait s'appliquer si les négociations devaient conduire à un accord. La Cour, croyons-nous, a voulu faire en sorte qu'un accord ne soit pas compromis pour la seule raison qu'il ne serait pas, comme Meech, confirmé par toutes les provinces.

L'arbitrage international

Notre dernière proposition, enfin, résume la portion du jugement du 20 août qui est la plus importante mais qui est demeurée, curieusement, la moins soulignée. La Cour suprême explique, dans cette partie ultime de son raisonnement, que l'obligation de négocier une modification constitutionnelle, qu'impose la Constitution, n'est pas le point final en ce qui a trait à l'accession à la souveraineté. En cas d'impasse, d'échec des négociations, d'impossibilité d'accorder les volontés québécoises et canadiennes, le Québec pourrait décider de procéder unilatéralement, face à une communauté internationale qui serait alors l'arbitre de la situation. Un peu comme en matière de relations de travail, où il est bien difficile d'imaginer une obligation de négocier qui ne déboucherait pas sur une possibilité soit de faire la grève, soit de recourir à un arbitrage.

Ce faisant, la Court reconnaît que l'accession unilatérale à la souveraineté, bien qu'inconstitutionnelle, pourrait être légitime et pourrait s'imposer si elle recevait l'aval de la communauté internationale. C'est ce que prétendent depuis toujours les souverainistes québécois. Or, cette reconnaissance par la Cour suprême du Canada est bien loin d'être insignifiante. Elle est au contraire une acceptation, qui s'impose à

l'ensemble des autorités canadiennes, du fait que l'accession du Québec à la souveraineté ne se trouve pas à la merci du Canada. Le communauté internationale pourrait au contraire, admet la Cour suprême, reconnaître la légitimité d'une sécession unilatérale et en permettre la réussite.

Cet aspect crucial du jugement du 20 août est très explicite. Trois fois plutôt qu'une, la Cour fait état de cette possibilité de procéder unilatéralement en cas d'impasse, en s'en remettant au jugement de la communauté internationale. La Cour va même jusqu'à baliser l'exercice de ce pouvoir, ce qui nous situe bien loin d'une quelconque condamnation. Elle fait valoir que cet exercice passerait par un contrôle effectif du territoire, que ce contrôle serait vraisemblablement rendu possible grâce à la reconnaissance de la communauté internationale et que cette reconnaissance devrait découler d'une appréciation des conduites respectives du Québec et du Canada. Cette interpellation de la communauté internationale nous apparaît particulièrement significative.



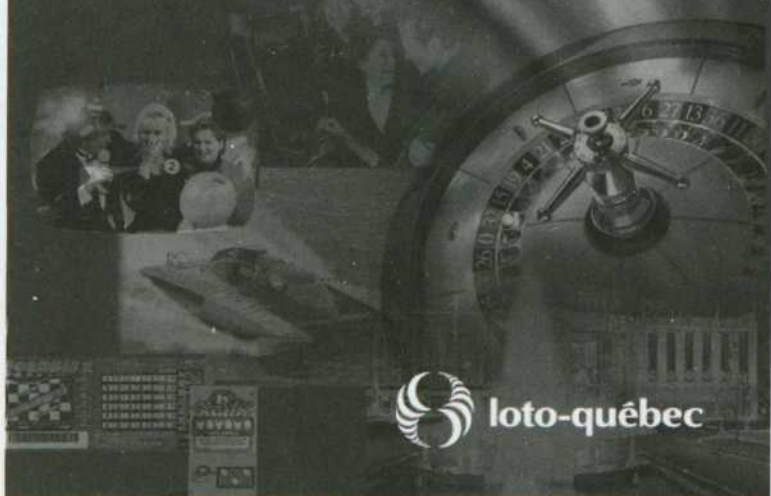
Certains passages du jugement du 20 août nous rappellent, bien sûr, qu'il est un document d'outre Outaouais. Sa lecture fait parfois grincer des dents. Mais ce qui le caractérise, pour l'essentiel, se situe ailleurs. Il tient au fait que la Cour suprême :


- y a relevé le défi de ne pas se laisser enfermer par le pouvoir politique fédéral à l'intérieur de questions truquées,
- y a reconnu que la question de l'accession à la souveraineté est une question essentiellement politique relevant du jugement de la communauté internationale, ce qui confirme la position souverainiste, et
- y a créé une obligation de négocier qui, tout en sécurisant la collectivité, ne pourra que servir la démocratie.

Cet essentiel des choses permet de conclure, en langage avocassier, que le demandeur a ici perdu sa cause. ♦

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

02 18 17
04 13 17
08 20 20 32
05 04 02



 loto-québec

L'avis de la Cour suprême du Canada : une machination totalitaire

Bruno Roy¹

L'histoire du Québec n'a d'autre référence que son combat pour le maintien de son existence. Sa singularité en Amérique du Nord est une raison suffisante d'exiger, sur son territoire, la pleine maîtrise de sa langue, de sa culture, de son économie, voire de sa démocratie. Car, ce qui est historiquement empêché, c'est la naissance d'un pays libre. Le dernier avis de la Cour suprême du Canada ne fait que reprendre ce que l'arrogant Pierre-Elliott Trudeau avait dit en mai 80 : « un oui, c'est un non, un non, c'est un oui ».

Ces temps-ci, ma grande inquiétude devant la dénégation orchestrée de l'éventuelle autonomie politique du Québec, c'est que le Canada, s'il ne l'est déjà, devienne un réel ennemi de la démocratie. Mon sentiment est profond. Je le sais partagé. Certes l'avis de la Cour (ne faisons pas semblant d'oublier le mode de nomination politique des juges) n'aurait jamais dû avoir lieu. N'ajoutant aucune noblesse au débat, la mascarade politique, parce que revêtu

1. Écrivain

de son rouge habit juridico-constitutionnel, n'en est que plus ridicule. Faussant le rapport à la démocratie, cette mise en scène grotesque en constitue même un détournement. Quand c'est médiocre, c'est médiocre.

Une tentative de chantage

Le renvoi à la Cour suprême du Canada, selon Lise Bissonnette, est un bras de fer sur les conditions de l'accession à l'indépendance entre Ottawa et Québec. Il s'agit « d'une tentative de conditionnement de l'opinion québécoise et canadienne ».² Du côté des fédéralistes et des anglophones en particulier, on nie le processus démocratique en subordonnant la question politique à la question de la règle de droit. Car, pense-t-on encore, la volonté démocratique du peuple québécois est nécessairement douteuse puisque que voulant sortir du cadre fédératif canadien, elle relève de la trahison.

Souvenons-nous de la campagne menée par l'éditeur du *Financial Post* voulant que l'on mette en prison « le chef des séparatistes »; ce qui n'est pas sans rappeler l'emprisonnement en octobre 70 des Gérald Godin, des Pauline Julien, des Gaston Miron, et de bien d'autres écrivains ou artistes. Comment ne pas penser, ici, au Premier ministre du Canada qui évoquait lors du dernier débat référendaire, non sans provocation d'ailleurs, un éventuel recours à l'armée. Plus libéral que ça, tu meurs.

Selon l'avis suprême, donc (les apparences sont sauvées), les Québécois ont le droit de parler de souveraineté, voire d'en rêver, mais pas de la faire; nous sommes en présence, affirment les neufs bonnets fédéraux, d'un projet légitime mais illégal. Si vous voulez être dans la légalité, dit la Cour, négociez. Si vous n'êtes pas clair, la négociation est impossible. C'est ainsi que l'avis de la Cour suprême du Canada intègre son mépris de la démocratie québécoise à l'obligation des deux parties de s'entendre sur ce qui, précisément,

2. Lise Bissonnette, « Un an plus tard, la clarté », *Le Devoir*, 27 septembre 1998, p.A-10.

les divise. Cette obligation de négocier, en plus d'être parsemée de pièges subtils, est de nature totalitaire et c'est troublant.

Limites à la liberté

Toutes les machinations sont en place et la Cour elle-même ne peut s'empêcher de les identifier: assujettir à la constitution canadienne l'accession du Québec à la souveraineté, l'obligation de négocier n'entraîne pas celle de reconnaître la souveraineté du Québec, la négation du droit au Québec de faire une sécession unilatérale, la partition de certaines régions est obligatoirement un objet de discussion lors de négociations, l'ignorance volontaire des dispositions sur le droit international sur l'intégrité des frontières des États souverains, rendre mathématiquement impossible l'expression d'une majorité en faveur de la souveraineté, prime au statut quo, l'appropriation par la Cour du vocabulaire flou des politiciens sous le vocable de question « claire »³.

De plus, prétend-on, les droits fondamentaux des minorités québécoises sont potentiellement menacés d'où la notion de majorité « élargie » ou « qualifiée » pour assurer l'expression de la démocratie. Comme si l'égalité des votes de chaque citoyen – seul garant de la démocratie – était sans fondement. Car derrière un tel avis, il y a un refus de la démocratie déguisé en une fausse et illusoire volonté de clarté. Cela s'appelle de l'hypocrisie. Aujourd'hui, ce qui est clair est confus, ce qui est confus est clair.

Situation d'urgence

Voilà pourquoi, le peuple québécois doit cesser de s'allier aux forces qui jouent contre lui. Il lui faut comprendre ceci :

3. Ce flou entraîne une confusion entre la notion de majorité ABSOLUE: total des voix supérieur à la moitié des suffrages exprimés et, majorité RELATIVE ou SIMPLE: groupement de voix supérieur en nombre à chacun des autres groupements, mais inférieur à la majorité absolue. (*Le Nouveau Petit Robert*, 1994, p.1332)

11

tout peuple qui est en perte de pouvoir est en situation d'urgence. Il lui faut renoncer à la défaite annoncée, voire planifiée par neuf juges nommés par le pouvoir fédéral. Me viennent ces mots de Saint-Exupéry, dans *Pilote de Guerre*, que m'avait rapportés feu Gaston Miron :

Cette apparence de coupables qu'elle prête aux victimes, voilà bien là l'injustice de la défaite. [...] La défaite montre les chefs sans pouvoir, les hommes en vrac, les foules passives. [...] La victoire seule noue. La défaite non seulement divise l'homme d'avec les hommes, mais elle le divise d'avec lui-même.

C'est de cela dont nous voulons sortir : de toujours perdre avec soi-même. La bataille de l'indépendance est ardue parce qu'elle se fait sur le terrain d'un fédéralisme colonisateur : si nous acceptons de rester minoritaires, nous restons dans le tordeur méprisant du pouvoir fédéral. Oui, il nous faut haïr ce « non » qui nous fait penser que nous sommes nés pour perdre. Car dans ce débat, certains n'ont pas encore compris que ce n'est pas le nationalisme qui est cause (le Canada a inventé le sien), c'est l'existence même du peuple québécois qui est nié ; ce peuple n'existe que s'il reste minoritaire.

Ainsi, l'article 96 de l'avis de la Cour suprême du Canada va jusqu'à nier – subtilement, parce que ce n'est pas de son ressort – la notion de peuple qui, historiquement, a constitué un gain majeur pour le Québec, mais qui présente un danger pour l'avenir de la Confédération canadienne :

Il existe inévitablement, après 131 ans de Confédération, un haut nouveau d'intégration des institutions économiques, politique et sociales. La vision des fondateurs de la Confédération était de créer un pays unifié et non pas une vague alliance de provinces autonomes. [...] Des minorités linguistiques et culturelles, dont les peuples autochtones, réparties de façon inégale dans l'ensemble du pays, comptent sur la Constitution du Canada pour protéger leurs droits. [...] Nul ne peut sérieusement soutenir que notre existence nationale, si étroitement tissée sous

tant d'aspects, pourrait être déchirée sans efforts selon les frontières du Québec.

Cette négation, non seulement est-elle subtile, mais elle sert à empêcher l'évidence : l'existence du peuple québécois sur son propre territoire. Certes, à l'article 123, la Cour suprême du Canada reconnaît que « C'est aux peuples que le droit international accorde le droit à l'autodétermination. En conséquence, pour disposer de ce droit, le groupe qui l'invoque doit remplir la condition préliminaire, c'est-à-dire être qualifié de peuple ». Aussi, la Cour a-t-elle choisi de ne pas le qualifier juridiquement ce terme de « peuple » qu'elle met en parenthèse comme pour le suspendre de sa réalité. Aussi, à l'article 125, s'empresse-t-elle de préciser ceci :

« Comme le démontrera notre analyse de la portée du droit à l'autodétermination, quelle que soit la juste définition de peuple(s) à appliquer dans le présent contexte, le droit à l'autodétermination ne peut, dans les circonstances présentes, constituer le fondement d'un droit de sécession unilatérale. »

Un droit inapplicable

Pour la Cour, qu'un peuple colonisé veuille vouloir se détacher de la puissance impériale qui sévit sur son territoire, cela est un droit incontesté, mais inapplicable, en ce qui concerne le Québec. À ce sujet, l'article 135 est explicite :

« Le peuple québécois n'est pas la victime d'atteintes à son existence ou à son intégrité physiques, ni de violation massive de ses droits fondamentaux ».

C'est ici que l'avis de la Cour devient idéologique, c'est en cela que son avis est irrecevable. Parce qu'il prend parti dans un « conflit qui fait du Canada une entreprise de subordination d'un peuple sur un autre ». ⁴

4. Un collectif de militants souverainistes dont je suis, « Demain, si nous le voulons ». *Le Devoir*, 28 août 1998, p. A-5.

Or, ce statut de minoritaire est l'instrument même de sa domination. Sans compter qu'un État de droit qui a fait ce qu'il a fait (le rapatriement unilatéral de la constitution canadienne et sa nuit des longs couteaux, le démembrement de la Loi 101), a une conception très particulière de la négociation. Soyons conscients de ce qu'il s'apprête à imposer : une majorité absolue de 66% qui exigera des seuls francophones une majorité d'au moins 80%. Comme si nous avions oublié que Terre-Neuve n'a eu besoin que de 52% pour se « séparer » des Britanniques. « Tous sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres »...

Or, en vertu même du droit canadien et du droit international, le gouvernement fédéral, dans son mémoire présenté à la Cour, admet que le Québec peut faire sécession (la question de la légitimité), s'il obtient bien sûr l'approbation du reste du Canada. Un seul moyen s'impose alors : un amendement constitutionnel. Selon José Woerling, cela exigerait l'accord des deux chambres du parlement et chacune des dix assemblées législatives provinciales, sans oublier le nécessaire accord des peuples autochtones (l'aspect unilatéral), ce qui pour lui est impossible à réaliser.⁵ L'accès à la souveraineté est légitime mais irréalisable.

Vivre la liberté

Je cite Jean Daniel dans L'affirmation nationale et village planétaire : « Il est admirable de voir à quel point les hommes peuvent mourir pour la liberté et il est déroutant d'observer à quel point ils sont peu capables d'en vivre. » Tels sont les Jean Chrétien et les Stéphane Dion qui savent affirmer une chose et son contraire en même temps : oui à la démocratie, non à la majorité. Ce qui est frappé d'interdit, voire aussi la lettre de Stéphane Dion au Premier ministre du Québec, c'est la souveraineté de l'Assemblée nationale elle-même ; ce qui

5. José Woerling, « Une arme à double tranchant », *La Presse*, 24 septembre 1997, p. B-3.

est entretenu, c'est aussi son contraire, la soumission irrémédiable aux ordres de la Cour suprême, ainsi que le notait si justement Josée Legault dans *Le Devoir* du 25 août dernier.

C'est comme si quelqu'un avait besoin d'un crayon pour écrire et que l'on ne le lui donne pas sous prétexte que, même si on lui fournit une feuille, on n'est pas certain de ce qu'il va en faire. Il y a là au moins deux choses exécrables : une mauvaise foi et un procès d'intention. Pourtant, dans les trois derniers référendums québécois, le fédéral a accepté les résultats. Ce faisant, il acceptait ce principe fort clair : le sens d'un résultat ne peut entériner ou rejeter le processus démocratique qui a conduit à l'expression de ce résultat. Comme la chose est curieuse : tant et aussi longtemps que la réponse est NON à la souveraineté, c'est la démocratie qui triomphe ; parce qu'un OUI majoritaire s'ébranle à l'horizon, la démocratie est bafouée et, oh ! ironie, avant même qu'elle s'exprime. Voilà où mène l'exigence de clarté et son confus devoir de s'entendre en toute bonne foi.

Le bon sens

La question claire, dans la bouche d'un Dion ou d'un Chrétien, se transforme en un Babel fédéraliste incorrigible bêtement partisan. Ce pays est né d'un calcul économique et mourra d'une indigestion constitutionnelle.

L'actuel débat le démontre, l'avis de la Cour suprême du Canada est une réponse inadaptée à une situation réelle : l'empêchement d'un peuple à accéder à son autonomie politique par les voies démocratiques. Voilà pourquoi, pense Jacques-Yvan Morin, la Cour suprême « concède au pouvoir fédéral plus d'outils qu'il n'en faut pour obstruer le processus référendaire québécois ». ⁶ Parlant d'une souveraineté systématiquement entravée en pratique, le professeur de droit public poursuit : « Le bon sens invite à ne pas créer d'obsta-

6. Jacques-Yvan Morin, « Une sécession légitime et réalisable... en théorie », *Le Devoir*, 31 août 1998, p. A-7.

cles infranchissables pour les démocrates québécois. C'est pourtant, malheureusement, ce à quoi les juges fédéraux ont ouvert la porte». ⁷ Ce comportement du gouvernement fédéral s'appuie aussi sur un pouvoir machiavélique habité par le ressentiment qui trouve sa brutale expression dans la provocation, l'entêtement et la malhonnêteté.

Ne voit-on pas que l'unité canadienne, soutenue par une campagne de drapeaux, est devenue une machine idéologique et doctrinaire. L'avis de la Cour suprême du Canada, une opération politique pan-canadienne et post-référendaire, est une machine de guerre contre la démocratie québécoise. Cette violation de l'ordre juridique provincial constitue, dans les faits, une violation du processus démocratique qu'a choisi le peuple québécois pour accéder à l'indépendance. Pourtant, revendiquer le plein exercice de la lutte pour l'indépendance relève du sens même de la justice universelle. Ainsi que le disait Jacques Ferron, «Le véritable enjeu de la lutte est l'honneur de l'homme, qui ne peut se concevoir dans l'abaissement d'un peuple au profit d'un autre.»

Cessons d'être naïfs : par les obstacles qu'il a semés sur la route de l'indépendance, l'avis miné de la Cour suprême du Canada nie au peuple québécois son droit à l'autodétermination et cela relève explicitement, je le répète, d'une machination totalitaire. Aussi, de tout horizon – parce que majoritaires, solidaires et pleinement démocratiques – assumons le devoir de lutter ensemble contre les forces qui nous nient. Prenez appui dans votre peuple, dirait le Général De Gaulle, si vous tenez à vivre dans un Québec libre! ♦

7. Ibid, *Le Devoir*, 1^{er} septembre 1998, p. A-7.

La logique des nations contre la mondialisation

Denis Monière *

Si les grands partis politiques au Québec se méfient des intellectuels et craignent les débats d'idées, tel n'est pas le cas en France où, sous l'impulsion de Philippe Séguin, le RPR s'est doté d'une revue de réflexion théorique. Pour bien marquer sa filiation intellectuelle avec la pensée du général de Gaulle et la nature de son projet politique, cette revue s'intitule *Une certaine idée*.

Elle projette de réactualiser le gaullisme et d'animer le débat chez les militants du Rassemblement pour la République. Séguin explique son objectif: «C'est pourquoi j'ai décidé de créer *Une certaine idée*, revue trimestrielle qui s'adresse à tous ceux qui se reconnaissent dans le souci de liberté, des individus mais aussi des peuples, d'égalité

* Politicologue, Université de Montréal.

de droits mais aussi de devoirs et d'efforts, finalement de cette fraternité qu'est la République et que le général de Gaulle, à deux reprises au moins, contribua si fortement à restaurer». Séguin, tirant les leçons de l'échec de la droite, nous rappelle avec justesse que la politique est essentiellement une bataille idéologique et qu'à force de perdre le combat des idées, on s'expose à d'amères défaites.

Dans le premier numéro daté d'avril-mai 1998, on peut lire une entrevue très éclairante avec le philosophe Pierre-André Taguieff, qui critique une certaine élite intellectuelle qui se laisse asservir à la pensée unique de la mondialisation et qui tente de «sataniser» l'idée de nation. Il pense que seule la logique de la nation peut fournir un rempart contre l'uniformisation culturelle qui s'opère au nom de la «mixophilie» et du multiculturalisme. Le projet national est essentiel parce qu'il garantit l'équilibre de l'ordre international et qu'il encadre l'exercice de la démocratie au sens fort : «La destruction de l'État-nation va aussi de pair avec l'effacement de tout débat politique véritable et l'évanouissement du sentiment d'un destin commun».

**UNE CERTAINE ÉLITE
INTELLECTUELLE
SE LAISSE ASSERVIR À
LA PENSÉE UNIQUE DE
LA MONDIALISATION.**

Dans un autre texte, Paul-Marie Coûteaux poursuit cette réflexion en rappelant que les intellectuels français qui, comme Drieu la Rochelle, ont acclamé la fin des patries et prôné l'avènement du gouvernement universel n'ont pas hésité à se rallier au nazisme ou au stalinisme, dans d'autres cas, pour réaliser l'unification du continent européen. Il sou-

tient qu'aujourd'hui le thème de la mondialisation est le cheval de Troie de l'américanisation du monde.

D'autres textes analysent la politique de défense de la France et appellent au renforcement de la francophonie. A cet égard, Charles Mathieu écrit que l'éventuelle indépendance du Québec produirait un effet bénéfique pour la francophonie car elle propulserait sur la scène internationale un second pays majoritairement de langue maternelle française.

**L'ÉVENTUELLE
INDÉPENDANCE
DU QUÉBEC
PRODUIRAIT UN EFFET
BÉNÉFIQUE POUR
LA FRANCOPHONIE.**

En plus de ces analyses de fond, cette revue nous propose aussi des chroniques de l'actualité sur la réforme du code de la nationalité, sur les élections allemandes, sur les nouvelles technologies et le travail et sur la crise asiatique.

La défense de l'idée de nation n'est ni archaïque, ni ringarde, comme cherchent à le faire croire les thuriféraires des grands ensembles et de la fatalité mondialiste. Elle est la seule source de résistance à l'uniformisation culturelle qui est à l'ordre du jour des élites financières. Dans sa version républicaine, elle seule permet la communauté civique nécessaire à l'exercice concret de la démocratie. ♦

L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.



La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.

Le français à l'anglaise...

Jules Bélanger

Il faut s'adapter, nous dit-on souvent... même en ce qui concerne l'usage de la langue. Or, il y a s'adapter et s'écraser. Comme tant d'autres, j'aime entendre le français bien parlé. J'aime aussi entendre l'anglais bien parlé. Je comprends très bien que tout le monde ne peut être bilingue, encore moins être parfaitement bilingue. Cependant, je déteste entendre, sur les ondes, nos experts de la communication parler le français à l'anglaise. Nous payons ces gens, avec nos taxes ou autrement, et nous sommes en droit d'attendre de leur part le plus grand respect de notre langue et de ses particularités.

Or, de plus en plus, depuis quelques années, chez les experts de nos stations francophones de radio et de télévision, une mode s'installe, un courant s'amplifie qui entraîne ces gens à utiliser en français l'accent tonique

propre à la langue anglaise. Ce n'est pas un secret pour aucun d'entre eux que l'accent tonique se place, en français, sur la dernière syllabe sonore du mot tandis que, en anglais, il marque généralement la première syllabe.

Même à l'antenne de réseaux nationaux aussi prestigieux que celui de Radio-Canada, on peut entendre certains annonceurs et annonceuses se permettre d'accentuer allègrement la première syllabe d'à peu près tous leurs mots. Cela n'est pas français; cela donne l'impression fort agaçante d'un sautellement qui suggère quelque chose comme la course d'un chevreuil ou d'un kangourou. Oui, bien sûr, le français bien parlé accentue la première syllabe du mot sur lequel on veut insister mais si on insiste sur tous les mots d'une phrase, on insiste alors sur aucun d'entre eux.

Peut-on oser toucher à des idoles ?

Ce mauvais exemple vient de haut et de plus en plus souvent. De grandes vedettes du micro, des vétérans du métier, chevronnés et hautement reconnus pour leur expérience, se laissent entraîner dans le courant à la mode. Oser en nommer quelques-uns ou quelques-unes pourrait même étonner, frôler l'outrecuidance sinon le crime de lèse-majesté. Mieux vaut peut-être mentionner le nom de l'un ou l'autre de nos experts du micro qui ont résisté au courant..., par exemple, Bernard Derome. Nul besoin d'enquête; il suffit d'écouter. Et nos apprentis, de même que nos gens de micro des stations régionales ou locales, qui veulent

**DE GRANDES
VEDETTES DU MICRO
RECONNUS POUR
LEUR EXPÉRIENCE SE
LAISSENT ENTRAÎNER
DANS LE COURANT
À LA MODE.**

bien faire, imitent les modèles, ou du moins ceux et celles qui leur semblent des modèles... puisque qu'ils parlent en haut lieu...

Je me fis un agréable devoir un jour de féliciter un jeune annonceur de Radio-Canada pour ne s'être pas laissé entraîner dans le courant. Il remercia, modestement. Vaine démarche : moins de deux ans plus tard, toujours compétent par ailleurs, il succombait lui aussi à la mode du temps.

On peut comprendre que cette façon de parler le français à l'anglaise s'explique par la présence fortement médiatisée de cette masse de quelque 300 millions de locuteurs anglophones dans laquelle nous sommes immergés ou enclavés. Mais, objectera-t-on, de nombreux Français ont aussi adopté cette mode sur leurs ondes. C'est exact. Et faut-il toujours imiter nos cousins de la mère patrie? Faut-il oublier qu'ils sont d'un pays souverain dont la seule langue officielle est le français et que le seul pays anglophone de leur voisinage se trouve par delà La Manche, deux réalités qui atténuent sensiblement le danger et la crainte de l'assimilation linguistique? Faut-il oublier que beaucoup de ces chers cousins ont développé une servile anglomanie qui les conduit à étayer généreusement leur langue des quelques mots d'anglais qu'ils connaissent?

**IL S'AGIT CHEZ NOUS
D'UNE DÉRIVE
LINGUISTIQUE
DANGEREUSE.**

Nous ne formons que 2 % de la population de l'Amérique du Nord

Il s'agit chez nous d'une dérive linguistique dangereuse, d'un phénomène de mimétisme inconscient, d'un courant sournois d'homogénéisation et d'assimilation dans le vaste contexte anglophone nord-américain et à peu près universel. Or, la réalité géographique et démographique qui fait que nous, les francophones, ne formons que 2% de la population de l'Amérique du Nord nous oblige à réagir à cet évident et pernicieux processus d'assimilation.

De même qu'il faut s'opposer à l'utilisation en français de n'importe quel mot anglais, ainsi faut-il s'opposer à l'utilisation, en français, de l'accent tonique anglais. Nos experts des ondes ont livré et à peu près gagné la bataille contre les anglicismes. Bravo! Mais ça ne suffit pas. Ce que nous entendons trop souvent sur nos ondes, ce sont des mots français, des phrases françaises enveloppés de l'accent tonique propre à l'anglais. Tout comme, par exemple, cette raison sociale de mon petit cousin marchand de meubles: «Bélanger meubles» est faite de deux noms français enveloppés dans une tournure anglaise. C'est là de l'asservissement linguistique.

Nos prestigieuses maisons de radio et de télévision ont à leur service des experts de la langue qui surveillent, écoutent et adressent des avis et recommandations à qui de droit. Mais leur pouvoir ne peut venir à bout de la mode. Leurs avis ne sont pas publiés. Pour

oser contredire publiquement des vedettes, il faut parfois n'avoir aucun emploi à perdre. Il faut jouir de la liberté d'expression dans les faits, quoi! C'est mon cas. Je veux ici attacher un grelot à ce sournois phénomène de mimétisme inconscient et anglicisant. Je le fais en amant de notre langue. Si d'autres sons de grelot pouvaient venir s'ajouter au mien, cela pourrait sonner une alarme. Or, il y a péril en la demeure. ♦

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire
et abonnez-vous !**

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282


Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

LE DEVOIR

*Un journal engagé
pour des gens exigeants*



Le Devoir
est un journal
moderne, conçu pour ses
lecteurs qui sont des gens
actifs, présents dans leurs milieux.
C'est un journal intelligent crédible,
influent. Un journal d'information qui
traite de toutes les grandes ques-
tions, qu'elles soient locales ou
internationales, politiques ou
économiques, culturelles ou
sociales. Un journal de réf-
érence incontournable par sa
rigueur et sa
profondeur.

Le plus Beau
quotidien
du monde

The Society of News Papers Design à l'occasion de son quinzième concours annuel à décerné 14 prix au Devoir

Groulx et nous

Serge Cantin*

Lionel Groulx. Notre historien national si mal aimé. Celui par qui le scandale ne cesse de nous arriver. Celui dont la pensée serait non seulement dépassée, archaïque, mais, à ce que l'on nous dit et répète, pernicieuse, infréquentable, parce qu'intrinsèquement raciste. Bref, celui dont il est devenu assez risqué de parler, à moins que ce ne soit bien sûr pour en dire du mal.

Telle n'est pas ici mon intention. Non pas que je tienne par-dessus tout à chanter les louanges du chanoine, ce qui, tout bien considéré, ne nous mènerait guère plus loin que de le vilipender. Mon ambition est autre : je voudrais montrer, autant que faire se peut en si peu d'espace, que la pensée de Groulx demeure pour nous pertinente, que le vieux

*Écrivain

prêtre, quoi qu'on en dise ou pense, a encore quelque chose à nous dire aujourd'hui. Rien de moins!

Je crois inutile de présenter le personnage. Tout Québécois moyennement éduqué devrait savoir qui est Lionel Groulx et la place qu'il occupe dans notre histoire. À qui n'en saurait rien (ce que je peux aisément concevoir et même excuser, vu l'indifférence avec laquelle nos élites soi-disant éclairées ont traité depuis une trentaine d'années l'enseignement de notre histoire nationale), je ne puis que recommander la lecture de l'excellente anthologie que vient de lui consacrer un professeur d'histoire de l'Université de Montréal (*Lionel Groulx. Une anthologie*, Textes choisis et présentés par Julien Goyette, Bibliothèque québécoise, 1998). C'est d'ailleurs dans ce livre que je puiserai, pour l'essentiel, les preuves de ce que j'avance.

**TOUT QUÉBÉCOIS
DEVRAIT SAVOIR QUI
EST LIONEL GROULX.**

Attaques prévisibles

J'avance d'abord que Groulx, dès les années trente, nous aura prévenus contre les attaques dont son œuvre n'allait pas manquer, de son vivant même, d'être la cible de la part des ennemis du nationalisme canadien-français; attaques qui n'ont fait depuis sa mort (en 1967) que s'intensifier, au fur et à mesure que l'option indépendantiste gagnait du terrain dans l'opinion publique québécoise. Groulx avait en effet anticipé les manœuvres des Richler, Delisle, Khouri, et

tutti quanti, ces fiers représentants de l'internationalisme bourgeois.

Textes de Groulx à l'appui :

« Ne vous en laissez pas imposer, non plus, par les clameurs intéressées qui vous prêtent le cri de race, un nationalisme agressif. Un Canada français ne serait dirigé contre personne. Ce serait tout uniment, et je ne cesserai de le redire, l'acte d'un peuple qui aurait retrouvé la ligne de son histoire. » (Directives, 1937)

« Ai-je besoin de le répéter après tant de fois : je ne suis ni antianglais ni antijuif. Chrétien, catholique, et par-dessus tout prêtre, je me sens capable d'aimer facilement tous les hommes. Mais puisqu'il me semble bien qu'en ce pays, chaque groupe ethnique est d'abord pour soi, je me demande pourquoi il serait interdit aux Canadiens français d'être de temps à autre pour eux-mêmes. C'est que, voyez-vous, je ne me sens rien de commun avec le supranationalisme ou l'internationalisme de quelques-uns de nos transfuges ou de nos pseudo-intellectuels, doctrine aveugle qui, dans le contexte démographique de ce pays, ne peut que préparer le triomphe du nationalisme des autres. » (Pour bâtir, 1953)

**JE ME DEMANDE
POURQUOI IL SERAIT
INTERDIT AUX
CANADIENS FRANÇAIS
D'ÊTRE DE TEMPS
À AUTRE POUR
EUX-MÊMES.**

Une vision de l'avenir

Je soutiens ensuite – et au rebours d'un préjugé encore largement répandu dans les milieux néo-nationalistes québécois – que Groulx n'est pas resté indifférent aux réalités

les plus concrètes de son temps, aux problèmes économiques, sociaux et politiques ; et que sa pensée ne peut en aucune façon être réduite à un nationalisme conservateur voué à la préservation et à la perpétuation d'un passé mythique. Au contraire, plus qu'aucun autre intellectuel de sa génération peut-être, Groulx s'est voulu résolument tourné vers l'avenir, sans jamais perdre de vue toutefois l'ampleur des obstacles, internes et externes, auxquels se heurtait à son époque l'essor du peuple québécois (ou canadien-français), et qui continuent toujours du reste de l'entraver.

**GROULX S'EST VOULU
RÉSOLUMENT TOURNÉ
VERS L'AVENIR.**

Textes de Groulx à l'appui (il y en aurait bien d'autres) :

« La locomotive qui emporte chez nous le train économique ne nous appartient pas. Elle va où lui plaît. Pour nous le train va à reculons, et la locomotive nous écrase brutalement. Ce qui presse c'est de sauter dans la locomotive, de renverser la vapeur, de prendre la direction du train et de faire qu'il charrie notre avenir. »
(1937)

« Rien, mes chers compatriotes, rien dans nos origines, ni dans notre histoire, rien, entendez-vous, ne nous a prédestinés à être une race de portefaix et de gueux, autant dire une race méprisable. » (1940)

« Voilà pourquoi, depuis vingt ans, je m'efforce à faire comprendre aux Canadiens français que leur problème national, n'est pas seulement un problème de langue, mais un problème synthétique. Voilà

pourquoi j'ai convié la jeunesse en particulier, à préparer coûte que coûte, la libération des siens [...] Car je suis de ceux qui, dans l'économie pas plus qu'en d'autres domaines, n'acceptent le jeu des puissances fatales. Je ne crois pas que ce qui est arrivé contre nous, cet économique à rebours qui nous a fait, à nous, Canadiens français, plus qu'à la plupart des groupes ethniques en ce pays, des chômeurs et de la misère, je ne crois pas que ce désordre a été le simple effet d'une sombre fatalité. Et je crois que les Canadiens français pourront ressaisir leur vie, toute leur vie, le jour où ils auront voulu s'y décider et s'y préparer, le jour où méthodiquement, patiemment avec une indomptable ténacité ils se seront mis à la tâche, capables enfin de s'enthousiasmer pour leur destin. Est-ce trop leur demander?» (1938)

• Nous aviserons-nous [...] que c'est nous faire un médiocre compliment, devant les capitalistes étrangers, que de vanter à tout propos la qualité morale de nos ouvriers, quand le rôle principal de notre peuple, dans le développement économique de notre province, paraît être de fournir des manœuvres?» (Orientations, 1935)

**GROULX FUT UN
BIEN MEILLEUR
HISTORIEN QU'ON
NE LE PRÉTEND.**

Comme le faisait observer naguère, dans le plus beau texte jamais écrit sur Groulx¹, le très regretté Fernand Dumont : « Est-on allé plus loin dans le procès des conditions économiques du Québec? »

1. •Mémoire de Lionel Groulx•, dans *Le Sort de la culture*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1987, pp. 261-283.

Un historien averti

J'affirme, enfin, que Groulx fut non seulement un bien meilleur historien qu'on ne le prétend d'ordinaire, mais que, sans se targuer d'aucune prétention épistémologique, sans user du langage raffiné des spécialistes, il s'est montré plus averti que la plupart des historiens patentés actuels des conditions et des limites auxquelles demeure soumise la pratique de la science historique.

Textes de Groulx à l'appui :

« Je me suis efforcé, autant que le peut l'humaine nature, de me laisser guider par le seul document ou par ce que l'on appelle l'objectivité historique. Ai-je tout vu ? Mon enquête a-t-elle été complète ? Je ne le crois pas, pour l'excellente raison que l'histoire définitive est proprement un mythe. Chaque génération d'historiens, à mon sens, utilise de nouvelles découvertes d'archives, est amenée, par les perspectives de son temps, à scruter davantage certains aspects du passé. S'il avait aujourd'hui à la reprendre, le très méritant Garneau écrirait, j'en suis persuadé, bien autrement son histoire. Je l'ai souvent répété à mes étudiants : on ne peut être que l'historien de sa génération. L'historien est, de tous les écrivains, celui qui entre le plus promptement au musée des fossiles. »
(1952)

**L'HISTOIRE DÉFINITIVE
EST PROPREMENT
UN MYTHE.**

« Je mourrai avec la conscience d'avoir perdu ma vie. Quand la jeune école aura fini de désintégrer mon œuvre historique, il n'en restera plus rien [...] Je n'étais pas

taillé pour une grande œuvre. Mes amis se sont fait trop d'illusions sur mon compte. Et moi tout autant. Dieu l'a voulu ainsi. Qu'il en soit béni !» (1959)

La portée du message

Voilà. Il faut convenir que ces textes, choisis presque au hasard parmi tant d'autres de la même mouture, cadrent plutôt mal avec l'image que l'on nous renvoie de Lionel Groulx, surtout depuis une dizaine d'années.

**GROULX FUT LE PLUS
GRAND DÉFENSEUR
DES DROITS ET
DE LA DIGNITÉ
DE NOTRE PEUPLE.**

Mais le plus désolant dans toute cette histoire, dans cette judiciarisation de notre histoire dont Groulx fait régulièrement les frais, ce n'est pas que des ennemis avoués du nationalisme québécois s'appliquent à salir la mémoire de celui qui fut à la fois notre plus grand historien national et le plus grand défenseur des droits et de la dignité de notre peuple au cours de la première moitié du XX^e siècle (soit dit en passant, parlerait-on encore français dans ce pays si des gens tels que Groulx n'avaient eu le courage de défendre notre langue et notre culture?).

Après tout, il s'agit là d'une stratégie passablement prévisible², d'une méthode de combat qui, pour déloyale qu'elle soit, ne s'inscrit pas moins dans la logique toute

2. Stratégie dans laquelle les Anglais ont d'ailleurs toujours excellé. Comme l'écrivait en 1964 le poète, romancier et essayiste Fernand Ouellette: «Les Anglo-Saxons ont l'art de semer des mythes destructeurs dans l'esprit de ceux qui leur sont étrangers. Toutefois, entre eux, ils se contentent des faits. Ainsi le bilinguisme est un mythe qui ne peut que les servir. Ainsi on parle de racisme à propos du chanoine Groulx pour mieux affaiblir la portée de son message.»

machiavélique de la Realpolitik. La fin poursuivie étant toujours, aujourd'hui comme hier, l'assimilation des Canadiens français, leur disparition comme peuple distinct, le meilleur moyen pour y parvenir ne consiste-t-il pas en effet à abattre « notre maître, le passé » en jetant le discrédit sur ses plus hautes figures, en nous persuadant de leur infamie et, donc, de la nécessité de renier aujourd'hui ceux qui, dans notre passé, ont cru en notre avenir?

Ce que je trouve le plus affligeant, ce n'est même pas qu'il se trouve des Québécois dits de souche pour contribuer à une telle entreprise, pour collaborer avec l'Anglais à ce « génocide en douce »; car, après tout, il y a toujours eu, chez nous comme ailleurs, des collabos qui n'attendent que l'occasion pour se vendre au plus offrant, au plus riche ou au plus fort. Non, le pire dans toute cette affaire, ce qui, moi, m'attriste au plus haut point, au point de me faire parfois désespérer de nous-mêmes, c'est de devoir reconnaître que beaucoup d'intellectuels québécois (des historiens, des sociologues, des philosophes), des intellectuels qui se disent par ailleurs souverainistes, entérinent, par bêtise, par lâcheté ou par pusillanimité, la représentation d'un Lionel Groulx foncièrement raciste, tout en cherchant par ailleurs, assez pathétiquement, à s'en démarquer, tout en protestant de leur innocence historique, comme si notre nationalisme traditionnel s'était, en la personne du chanoine Groulx, rendu coupable de crimes contre l'humanité.

**« AU FOND,
DISAIT GROULX,
CE QU'UNE CATÉGORIE
D'ANGLAIS NE NOUS
PARDONNE PAS,
C'EST D'EXISTER ».**

« Au fond, disait Groulx, ce qu'une catégorie d'Anglais ne nous pardonne pas, c'est d'exister ». Il serait à peine exagéré d'ajouter que c'est aussi ce qu'une certaine catégorie des nôtres ne se pardonne pas... Et c'est ça d'abord être colonisé. ♦

De Gaulle et la mémoire collective du Canada anglais

Michel Sarra-Bournet*

La simple évocation d'un timbre commémorant la visite du Général de Gaulle au Québec en 1967 a suffi à déclencher une levée de boucliers qui n'est pas sans rappeler la fureur avec laquelle le Canada anglais a réagi aux propos tenus par le président français à cette occasion. On peut tracer des parallèles intéressants entre ces deux incidents. On découvre que les sentiments du Canada anglais à l'égard des relations France-Québec ont peu changé en trente ans. Mais cette comparaison nous enseigne aussi que le gouvernement fédéral a appris certaines leçons et qu'il entend dorénavant éviter d'être à la remorque des événements dans ce dossier.



* Historien et auteur.

La visite du président de la République française a commencé à alimenter la chronique des journaux anglophones dès le printemps de 1967. On s'inquiétait notamment du caractère presque exclusivement québécois de ce voyage en terre canadienne. Dès le 13 avril, le *Edmonton Journal* y voyait l'intention du Général de traiter le Québec en État souverain et prévoyait « un accueil glacial d'une majorité écrasante de Canadiens ». La place occupée par le gouvernement fédéral sur l'itinéraire officiel les préoccupait également : « Ottawa a-t-il sauvé la face ou c'est Québec qui a gagné ? » se demande le *Globe and Mail* à douze jours du débarquement du Général. « On a préservé le protocole », rassure le *Toronto Star* du lendemain.

Mais plus le navire *Colbert* s'approchait de l'Anse-aux-Foulons, plus s'intensifiaient les craintes à l'égard des véritables intentions de son célèbre passager. Le 21 juillet, le *Vancouver Sun* dit « comprendre les Canadiens d'appréhender que cet individu impétueux cause du tort à la délicate situation bi-raciale au Canada », rappelant notamment son inimitié envers les Anglo-saxons. Le 22, le *Toronto Telegram* révélait les appréhensions de Washington de voir de Gaulle se servir de sa visite pour lancer des flèches aux Américains, tandis que le *London Free Press* faisait état de dépêches en provenance de Paris, indiquant que le Général la transformerait en « mission d'encouragement au séparatisme canadien-français ». Mais, se voulant rassurant pour le lectorat de Vancouver, le quotidien *The Province* écrivait : « Personne

**PLUS LE NAVIRE
COLBERT
S'APPROCHAIT,
PLUS S'INTENSIFIAIENT
LES CRAINTES.**

ne croit cela, évidemment. Comme nous le savons tous, l'épisode de l'histoire coloniale canadienne d'un pays qui appartient à la France s'est terminé sur les plaines d'Abraham. »

Toutefois, dès le jour de son arrivée le 23 juillet, les premières allusions du Général à la prise en mains de ses destinées par le peuple du Québec raviva les inquiétudes. Le *London Free Press* s'alarma que cela pourrait avoir l'effet « d'enflammer les passions séparatistes des Canadiens français ».

**ON CRIA
À L'IMPOLITESSE,
À L'INGÉRENCE,
À L'INGRATITUDE,
À LA PRÉMÉDITATION.**

Dans son éditorial du 24 juillet, le *Globe and Mail* se demanda si de Gaulle était myope, s'il avait prémédité son geste, ou s'il répondait simplement l'accueil chaleureux de la foule lorsqu'il s'est éloigné de Daniel

Johnson pour serrer la main à des Québécois qui se trouvaient sous un bannière qui clamait « Québec libre ».

Dans les jours qui ont suivi le « Vive le Québec libre ! » lancé le 24 juillet par de Gaulle du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, le Canada anglais laissa exploser son indignation après ces quelques semaines d'angoisse contenue. Le *London Free Press* regretta sa modération de la veille. Le *Winnipeg Tribune* constata que son « incrédulité n'était pas fondée ».

Sans prendre le temps de réfléchir et de mettre les faits en perspective, on cria à l'impolitesse, à l'ingérence, à l'ingratitude, à la préméditation, aux velléités impérialistes et à l'insulte. On ne se priva pas de manier l'injure à l'égard du Général de Gaulle.

D'abord, on s'indigna que le président de la France se soit exprimé sur un sujet de politique (supposément) intérieure, dans le contexte d'une visite officielle: «On a rarement abusé de l'hospitalité d'une manière aussi grossière que par les déclarations publiques malicieuses faites par le Général de Gaulle à Montréal lundi», réagit le *Winnipeg Free Press*. «Quel est cet homme qui profite de l'hospitalité canadienne pour prêcher la «liberté» du Québec?» se demande le *North Bay Nugget*. Pour le *Moncton Times*, il s'agit d'une «ingérence inexcusable dans les affaires intérieures de cette nation». Mais ni l'un ni l'autre de ces journaux n'a rappelé la dénonciation intempestive de la politique américaine au Vietnam faite par Pearson à Philadelphie, deux ans plus tôt!

Certains, comme le *Guelph Mercury* ont affirmé que le Général avait été ingrat envers «tout le Canada (...) qui deux fois en un demi-siècle a envoyé ses fils combattre et mourir sur le sol français pour la liberté de la France.» Même message de la part du *Prince Rupert News*: «Il a fait outrage à la mémoire de nos soldats qui sont morts pour aider à la libération de la France.» Bien entendu, tous deux ont omis de mentionner que la plupart y allaient surtout pour défendre la Grande-Bretagne!

Le caractère prémédité de l'intervention du président français sauta aux yeux, et souleva l'ire de plusieurs observateurs canadiens-anglais. Le *Fredericton Gleaner* s'est dit

**QUEL EST CET HOMME
QUI PROFITE DE
L'HOSPITALITÉ
CANADIENNE
POUR PRÊCHER
LA « LIBERTÉ »
DU QUÉBEC ?**

persuadé que le Général avait « délibérément enflammé et fortifié le mouvement indépendantiste ». Le *Halifax Chronicle Herald* parla d'« encouragement aux séparatistes », tandis que le *Ottawa Citizen* y vit une tentative « d'approfondir les divisions biculturelles et les divisions entre les autorités fédérales et provinciales. Et le *Toronto Star* de conclure : « Si le peuple du Québec souhaite la libération – l'indépendance – du reste du Canada, comme de Gaulle semble si arrogamment le présumer, il n'a qu'à l'accomplir. » Une pièce intéressante à verser au dossier de la Cour suprême !

On prétendit même – et certains y croyaient – que le Général avait des visées expansionnistes ! Le *Halifax Chronicle Herald* trouvait qu'il traitait « le Québec ni comme « indépendant », ni comme la province d'un État souverain, mais comme une colonie. » Le *Peterborough Examiner* affirma qu'en parlant de « Nouvelle-France », de Gaulle « semblait tenter de recoloniser le Québec. » Un chroniqueur du *Toronto Star* ironisa : « Ce serait sans doute un baume extraordinaire pour la fierté française si, à l'âge de la désintégration des

**« CE SERAIT SANS
DOUTE UN BAUME
EXTRAORDINAIRE SI
LE QUÉBEC DEVENAIT
UNE PROVINCE
DE FRANCE. »**

empires, le Québec devenait une province de France. » Le *Winnipeg Tribune* ajouta : « On doute fort que même le séparatiste le plus extrémiste de la province de Québec ne veuille que son pays redevienne une colonie de la France. » Le *Edmonton Journal* renchérit : « Il n'est pas venu en invité du Centenaire, mais en héros conquérant. » On ne peut s'empêcher de lire, à travers cette raillerie, les tourments

de la souris canadienne qui dort tous les soirs avec l'éléphant américain!

Enfin, les éditorialistes du *Ottawa Journal* et du *Edmonton Journal*, de même qu'un chroniqueur du *Globe and Mail* trouvèrent insultant que le Général ait comparé l'atmosphère qui entourait son passage à celle de la Libération: Paris n'avait-elle pas été libérée des Nazis? (Mais, nuance importante, le Général n'avait pas parlé d'Occupation nazie, mais de Libération de la France.) Même le RIN, précisa-t-on, n'avait jamais fait un tel parallèle avec l'émancipation du Québec. Pourtant, on ne s'était pas gêné dans plusieurs journaux, dont le *Toronto Telegram*, pour comparer directement le discours de de Gaulle aux exhortations pangermaniques de Hitler aux Sudètes!

D'ailleurs, les journaux canadiens-anglais ne manquèrent pas d'épithètes à l'égard du Général. Son biographe, Jean Lacouture, en rapporte quelques-unes: vieil homme querelleur, réactionnaire, chauvin et mesquin, dictateur, homme d'État vieillissant et suffisant, sénile, et bête puante avec laquelle il est inutile d'engager un concours de crachat. Le *London Free Press* parla d'un «intrigant messianique». Observatrice attentionnée des relations Québec-Canada anglais, Solange Chaput-Rolland a relevé que Charles Lynch avait traité le Général de «vieille baudruche, louche et cabosse». Elle en a conclu que «les Québécois, qui ont assisté scandalisés au jaillissement de francophobie d'un bout à l'autre du pays, n'ou-

**LES JOURNAUX
CANADIENS-ANGLAIS
NE MANQUÈRENT
PAS D'ÉPITHÈTES À
L'ÉGARD DU GÉNÉRAL.**

blieront pas facilement l'historique promenade du Chemin du Roy.» Pas plus, faut-il ajouter, que les Canadiens anglais. Quelques années plus tard, les historiens Jack Granastein et Robert Bothwell écrivirent que de Gaulle avait répondu à «l'Appel de la Race»!

L'attitude du gouvernement canadien

Au lendemain du «Vive le Québec libre», la pression du Canada anglais était donc très forte pour que le premier ministre du Canada fasse quelque chose pour contrer l'encombrant visiteur. D'après le *Ottawa Citizen*, Pearson avait déjà reçu, au matin du 25 juillet, 65 télégrammes de protestation de partout au Canada, en plus de nombreux appels téléphoniques. Le lendemain, on parlait de presque 1000 télégrammes parvenus à Ottawa en un peu plus de trente-six heures. Le chef de l'Opposition Diefenbaker demanda à Pearson d'ordonner à de Gaulle de partir. Le *Vancouver Sun* se dit d'avis qu'on annule les trois dernières journées de la visite. Par contre, plusieurs éditorialistes réclamèrent que le gouvernement laisse d'abord une chance au Général de faire amende honorable.

Pearson convoqua une réunion du Cabinet au cours de laquelle on supputa différentes hypothèses. La réaction initiale de Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, aurait été de demander le départ du Général. Mais il se ravisa rapidement : on craignait qu'une telle attitude n'entraîne encore plus de sympathie au mouvement souverainiste. Jean

Marchand, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, était d'avis que la majorité des Québécois n'avaient pas donné d'interprétation indépendantiste au message du Général. Les ministres fédéraux firent donc le pari que, s'ils réagissaient avec fermeté, le Général n'oserait pas se présenter dans la capitale du Canada.

Dans son communiqué de fin d'après-midi, le premier ministre Pearson indiqua que : « Les habitants du Canada sont libres. Toutes les provinces du Canada sont libres. » (Un aveu qu'on devrait immédiatement porter à la connaissance de la Cour suprême!) « Certaines déclarations faites par le Général ont tendance à encourager la faible minorité de notre population qui cherche à détruire le Canada et, comme telles, sont *inacceptables*. »

Le *Daily Colonist* de Victoria trouva la riposte plutôt faible, constatant avec suspicion que le Général semblait avoir « accepté la conception d'un Canada formé de « deux nations », une théorie définie laborieusement – mais jamais de manière satisfaisante – par le premier ministre Pearson lui-même. » Pour le *Winnipeg Tribune*, « les autorités fédérales font preuve de beaucoup – peut-être même de trop de réserve – devant le défi lancé par de Gaulle ».

Mais il n'en fallut pas plus pour que de Gaulle décide de plier bagages, non sans avoir passé la journée du 26 à Montréal. Pearson se contenta de prendre acte de la décision « facile à comprendre dans les cir-

**LES MINISTRES
FÉDÉRAUX FIRENT LE
PARI QUE LE GÉNÉRAL
N'OSERAIT PAS SE
PRÉSENTER DANS
LA CAPITALE
DU CANADA.**

constances» du Général, et face à laquelle il se dégagea de toute responsabilité. Jean Chrétien, qui était alors Secrétaire parlementaire du premier ministre et du ministre des Finances, était d'avis que : « D'ici à une semaine, tout le monde aura oublié l'incident ». Qu'en dire après trente ans ?



Le réveil de la mémoire

Lorsque la presse canadienne-anglaise eut vent du projet français de timbre pour souligner les trente ans de la visite du Général de Gaulle en terre québécoise on en a immédiatement déduit qu'il s'agissait de commémorer son « Vive le Québec libre » et son appui à la souveraineté du Québec. Les pressions auprès de Jean Chrétien furent immédiates, et il y répondit sans attendre.

Le mêmes clichés sont ressortis, intacts, de la mémoire collective du Canada anglais. Parfois on les a même grossis, on en a fait des mythes. Le *Ottawa Sun* a prétendu que « le scandaleux appel aux armes fait ce jour-là par de Gaulle à Montréal est ce qui a insufflé une énergie nouvelle aux efforts meurtriers du FLQ et entraîné notre pays dans la Crise d'octobre de 1970 dans laquelle nos libertés furent éclipsées par la Loi des mesures de guerre » (sic!).

**LES REMARQUES DU
GÉNÉRAL ÉTAIENT
« UNE TENTATIVE
CLAIRE D'ENFLAMMER
LE SÉPARATISME
AU QUÉBEC ».**

Moins emporté, le *Windsor Star* a rapporté que les remarques du Général étaient « une tentative claire d'enflammer le séparatisme au Québec. » Le pro-

jet de timbre ne serait, quant à lui, « rien de moins qu'une insulte au Canada ». Par ailleurs, *The Gazette* a parlé d'un « outrage », et le *Ottawa Sun*, d'une « moquerie absurde ».

Comment le gouvernement devrait-il y réagir? Le *Kitchener-Waterloo Record* a suggéré qu'on rappelle aux Français que le Canada les a libérés deux fois. Keith Henderson, chef du *Equality Party*, a réclamé « qu'Ottawa dénonce cette ingérence inacceptable de la France dans les affaires internes du Canada ». Le député réformiste Bob Mills s'est plaint de l'attitude timorée de Jean Chrétien, comme au référendum. Il lui a suggéré de dire à l'ambassadeur français: « Oubliez ce projet ou rentrez chez vous ».

OTTAWA A RÉAGI GRADUELLEMENT.

Robert Fyfe, du *Ottawa Sun*, a sommé Chrétien de retirer le Canada d'un pacte signé récemment avec la France si il n'obtempérait pas. Le député libéral Dan McTeague a même suggéré de faire la promotion du séparatisme corse. Pour Diane Francis du *Financial Post*, le Canada devrait boycotter les produits français car « toute commémoration de cette tache dans le dossier français est inacceptable pour le Canada. » Dans l'enthousiasme, plusieurs journaux ont rapporté à tort qu'Ottawa avait expulsé de Gaulle en 1967. Bref, on attendait que le gouvernement fédéral fasse quelque chose.

Inquiet, mais soucieux de ne pas jeter de l'huile sur le feu, Ottawa a réagi graduellement. Officiellement, l'ambassade du Canada à Paris ne fait que demander des renseignements auprès du Quai d'Orsay. En coulisses,

on s'est empressé d'affirmer que la France s'aventurerait en terrain glissant. Un appel de Jean Chrétien au président Jacques Chirac a porté fruit : l'ambassade de France à Ottawa a déclaré que les protestations diplomatiques du Canada seront prises en considération. Enfin, une rencontre de l'ambassadeur Jacques Roy avec le ministre délégué aux Postes a donné le résultat escompté : le Ministère français des Affaires étrangères a déclaré que la France ne fera rien qui puisse compromettre ses relations avec le Canada.

Cette fois-ci, contrairement à 1967, le gouvernement canadien n'a pas été mis devant le fait accompli. Suite à l'intervention de Jean Chrétien, le timbre n'a pas été émis comme prévu le 24 juin 1997. Toutefois, en lieu et place, la Monnaie de Paris a frappé une médaille commémorative au début de 1998. Mais celle-ci n'aura pas la même diffusion qu'un timbre.



L'hypersensibilité du Canada anglais face à toute démonstration d'intimité dans les rapports France-Québec ne s'est pas démentie après trente ans. Le Canada anglais demeure

**L'HYPERSENSIBILITÉ DU
CANADA ANGLAIS NE
S'EST PAS DÉMENTIE
APRÈS TRENTE ANS.**

opposé à ce qu'on expose au grand jour la question du Québec, surtout sur la scène internationale. Ceux et celles qui n'en sont pas convaincus reliront les journaux canadiens-anglais à l'époque des voyages de Lucien Bouchard à Washington, Bruxelles et Paris au début de 1994 et des rencontres de Jacques Parizeau avec Édouard Balladur et Jacques Chirac à Paris au début de 1995.

Malgré les hauts cris de l'opinion canadienne-anglaise, le gouvernement canadien n'a jamais voulu compromettre ses relations avec la France, même devant la froideur du Général de Gaulle. À l'époque, il cherchait déjà à faire contrepoids à l'axe Londres-Washington en tissant des liens diplomatiques avec d'autres pays. Mais ce qu'Ottawa craignait par-dessus tout, c'est qu'une rupture avec Paris ne laisse libre cours aux rapports Québec-France.

Depuis ce temps, le Canada a soigné ses relations avec «l'autre mère-patrie», à un tel point qu'aujourd'hui Ottawa et Paris font front commun sur plusieurs sujets au sein de l'Organisation mondiale du commerce, notamment face à la loi américaine Helms-Burton. L'envoi de plusieurs ministres canadiens à la commémoration du 80^e anniversaire de la bataille de Vimy – sujet de controverse en 1967 – est un autre exemple de ce rapprochement.

Mais depuis 1995, le gouvernement du Canada se montre plus sensible à l'opinion publique canadienne-anglaise. La «frousse» du dernier référendum semble avoir eu raison des hésitations de Jean Chrétien. Dorénavant, il sera plus actif sur les plans intérieur et international pour contrer les visées des indépendantistes du Québec. Malgré son apparence niaise et inoffensive, on aurait tort de ne pas le prendre au sérieux. ♦

**OTTAWA CRAIGNAIT
QU'UNE RUPTURE
AVEC PARIS NE LAISSE
LIBRE COURS AUX
RAPPORTS QUÉBEC-
FRANCE.**

Manière mémorielle

À mon père

*Les Gaspésiens s'encrent à la poupée
d'algues. Dans le Nord, les gens se
rainurent de rangées de taïga en
berceau. À Montréal, ils se criblent
au brunissoir: du noir ils passent au
blanc, clair-obscur. Fleuve cuivré aux
bords limés, en biseaux bercés entre
doucelement sous le rouleau de la presse
sans que le papier du nous ne se
déchire le long des côtes. À Québec,
l'église Notre-Dame-des-Victoires
s'enduit d'huile, écrase ses rayures,
et pour la fête de la Nouvelle-France,
en enlevant ses barbes, nous refait
une mémoire.*

Marie Cholette

Syndicat des Pompiers du Québec



La force
de nos convictions



« Fierté Québécoise »

de

Ginette Trépanier

sculptrice

Un petit bronze magnifiquement sculpté évoquant le fleurdelisé comme un personnage joyusement campé dans une attitude de fierté.

Cette **Edition-Souvenir du cinquantième anniversaire du fleurdelisé** que réalise le **Musée du Bronze** vous est offerte avec un choix de patines, vert marbré ou brun miel (florentine). Chaque pièce, livrée avec un certificat d'authenticité, est numérotée X/1000 et porte le nom de l'artiste.

Dimension : 15 cm x 6 cm x 2 cm

Prix : sur socle de granit noir, **200 \$** + taxes

B O N D E C O M M A N D E

adressé à

Musée du Bronze

1760 Chemin Dublin, Inverness, Québec, G0S 1K0

Tel. : (418) 453-2101 - Télécopieur : (418) 453-7711

Quantité _____ Accompte (minimum 50 \$ par unité) _____

Choix de patine : florentine (miel) _____ Vert marbré _____

Nom : _____

Adresse : _____

Tel. : (____) _____ Télécopieur : (____) _____



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

980, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 308
Montréal (Québec)
H3C 1A8
Téléphone : (514) 874-0838
Télécopieur : (514) 874-3638



Plus de
32 000 membres
au cœur
du Québec

SSJB CENTRE DU QUÉBEC

449, rue Notre-Dame, Drummondville
819-478-2519

Organisme régional d'entraide
et de fierté québécoise



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : 843-8851 Télécopieur : 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Téléphone : 527-9891
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

La petite histoire du Québec

Jean-Denis Robillard

DÉCEMBRE

1639, 23 décembre :

Approbation civile des Filles Hospitalières de Saint-Joseph comme communauté religieuse à qui, après le refus des Hospitalières de Dieppe, on confie l'Hôpital de La Flèche avant de venir à Ville-Marie quelques années plus tard.(1)

1642, 4 décembre :

Décès du Cardinal de Richelieu qui avait organisé la Compagnie des Cent Associés à Paris pour présider aux destinées de la Nouvelle-France.(2)

1643, 1^{er} décembre :

Suite à certaines accusations non fondées, les Jésuites sont défendus par la Compagnie des Cent Associés qui déclarent que « ces missionnaires qui travaillent avec des peines et fatigues incroyables et au péril de leur vie à la con-

version des aborigènes n'ont ni directement ni indirectement aucune part au trafic (des fourrures) qui s'y font.» (3)

1645, 12 décembre :

La Société Notre-Dame de Montréal donne à la colonie de Ville-Marie deux pinasses : le « Saint-Joseph » et le « Notre-Dame » qui transporteront hommes et marchandises de Québec à Montréal. Le Gardeur de Repentigny en prend possession pour les conduire en Nouvelle-France.(4)

1646, 6 décembre :

On permet à Sébastien Cramoisy d'imprimer les *Relations* en Nouvelle-France pour les années 1645 et 1646.(5)

1647, 21 décembre :

Louis d'Ailleboust de Coulonge débarque en France suite à la demande pressante de la Compagnie des Cent Associés et de la Société Notre-Dame-de-Montréal de remplacer le gouverneur général de la Nouvelle-France, M. de Montmagny. On avait offert ce poste à Paul de Maisonneuve qui avait décliné cet honneur en faveur de Louis d'Ailleboust.(6)

1648, 2 décembre :

Philippine de Boullongne âgée de 45 ans et belle-sœur du gouverneur général, Louis d'Ailleboust, entre au noviciat des Ursulines de Québec.(7)

1649, 2 décembre :

Baptême à Ville-Marie du premier couple de jumeaux : Charles et Mathurin Meunier (Lemonier) fils de Mathurin et de Françoise Fafart.(8)

1650, 2 décembre :

Naissance de Marie Beaudry, fille de Urbain. Celui-ci avait promis, le 18 novembre 1647, devant notaire, d'épouser Madeleine Boucher, fille de Gaspard ; mais comme Madeleine ne comptait alors que 12 ans, il aura fallu attendre trois ans avant le mariage.(9)

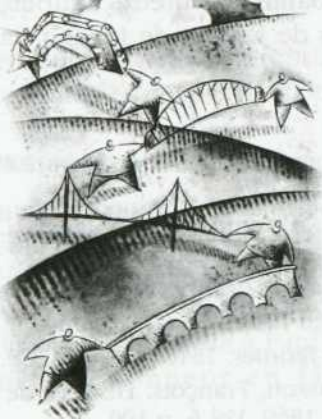
1969, 24 décembre :

Première inscription au registre de la paroisse Ste-Famille-du-Cap-Santé. Le prêtre Exupere Dethune baptise Pierre Catlan fils de Jean et de Jeanne Carro.(10)

Notes :

- (1) Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, *Mes Fiches*, 20 juin 1942, p. 1673.
- (2) Harvey, D.C. Alexander, Sir William. *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 1, p. 53.
- (3) Lanctôt, Gustave. *Histoire du Canada*, p. 231.
- (4) Desrosiers, Léo-Paul. *Paul de Chomedey*, p. 97.
- (5) *Relations des Jésuites*. 1646. Vol. 3, p. 88.
- (6) Dollier de Casson, François. Histoire de Montréal. *La Revue Canadienne*. 1869. Vol 6, p.199.
- (7) Daveluy, Marie-Claire. La Société Notre-Dame-de-Montréal. p. 293.
- (8) Charbonneau et Légaré, *op. cit.* Vol. 5, p. 302.
- (9) Bizier, Hélène et Lacoursière, Jacques. *Nos Racines*. Vol. 4, p. 721.
- (10) Charbonneau et Légaré, *op. cit.* Vol. 3.

La passion des
ÊTRES



Caisse d'économie des travailleuses
et travailleurs (Québec)

155, boulevard Charest Est
Québec (Québec)

G1K 3G6

(418) 647-1527

Télécopieur (418) 647-2051

1 800 626-5166

UNE FORCE AU TRAVAIL

Regards sur l'actualité

Rosaire Morin

La Ligue des droits et libertés

La Ligue des droits et libertés a réuni les représentants de 28 organismes pour rappeler le cinquantenaire de la proclamation de la *Déclaration universelle*. L'engagement commun de ces organismes est appuyé sans réserve par *L'Action nationale*. L'idéal des droits humains est le fondement de la vie collective. Sans diminuer la valeur d'une seule ligne de la Déclaration commune des organismes, nous nous attardons aux « inégalités sociales » qui croissent rapidement. Quelques extraits des notes reproduites en marge sonnent l'alerte :

14. Ces inégalités sociales croissantes, sont, notamment, le fruit de la réorganisation internationale du travail au seul profit des entreprises multinationales et de l'effritement programmé de la société salariale...

15. Dans son ensemble, la planète est six fois plus riche aujourd'hui qu'en 1960. En 1960, son produit intérieur brut total atteint 4000 milliards Us \$; en

1993, il est de 23 000 milliards Us \$. Or, les pays industrialisés, qui ne représentent que 20 % de la population mondiale, ont assuré 80 % de ces 23 000 milliards Us \$...

16. De plus, 358 milliardaires possèdent plus, en valeur que le revenu accumulé des 45 % d'habitants les plus pauvres de la planète...

17. M. Speth, administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), exprime ainsi la dégradation de la situation :

« Dans plus d'une centaine de pays, le revenu par habitant est aujourd'hui plus bas qu'il n'était il y a quinze ans. En clair, 1,6 milliard d'individus vivent plus mal qu'au début des années 1980... »

Au Québec, en 1998, une personne sur quatre vit sous le seuil de la pauvreté... L'inégalité sociale perdure...

Jean Chrétien

Le 13 août dernier, Jean Chrétien rejetait avec vigueur « l'idée qu'une majorité claire puisse se traduire par une majorité simple ». Le petit Dion parle même d'un projet de loi fédérale pour préciser « la majorité et la question nécessaires pour entreprendre des négociations avec Québec » (Jean-Denis Bellavance, *Le Soleil*, 27 août 1998, A1 et A2).

Seul le parti de Jean Chrétien rejette la règle du OUI à 50 % plus un. Dans *Le Soleil* du 27 août, tous les partis fédéraux, Reform, Conservateur, Nouveau parti démocratique et Bloc québécois, affirment qu'une majorité simple est suffisante. C'est aussi l'opinion du chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, qui déclarait à Sainte-Foy que c'est « la barre que doivent franchir les souverainistes pour obtenir gain de cause ».

M. Chrétien outrage le système anglo-saxon. Dans un tel régime, le parti ou l'opinion qui obtiennent le plus grand

nombre de voix triomphant. C'était la règle des deux précédents référendums. C'est la règle de la démocratie au Canada.

Une règle qui n'exige pas toujours la majorité. M. Chrétien n'a pas de mémoire. À l'élection de 1997, 53 pour cent des électeurs de Saint-Maurice ont voté contre le premier ministre. À l'extérieur de l'Ontario et du Québec anglais, plus de 80% des citoyens et citoyennes ont voté contre le « petit gars de Shawinigan ». Le Parti libéral est ontarien : 101 députés sur 103 comtés. À travers le Canada, le Parti de monsieur Chrétien a obtenu moins de 40 p. cent de la faveur populaire. L'élection fédérale reflétait l'esprit de la démocratie anglo-saxonne.

Le démocrate Chrétien avait déclaré le 13 août :

« Le Canada n'est pas une prison, j'en suis heureux, mais ils ont établi une frontière qu'il faut franchir... À partir de maintenant, notre tâche consiste à faire en sorte qu'il n'y ait plus de référendum sur le démantèlement du Canada »...

Si « le Canada n'est pas une prison », il n'est pas une terre de liberté. Le Québec est prisonnier. C'est la prison à vie. La prison perpétuelle. Les murs sont blanchis à la chaux fédérale. Ils sont tapissés de feuilles d'érable. Lorsque la cloche de la Chambre des communes sonne, la majorité anglophone usurpe trop souvent les pouvoirs exclusifs du Québec. « Excusez-nous, Québécoises et Québécois, le Canada anglais possède la force et le droit ».

L'Écosse

Le premier ministre Tony Blair croyait avoir vaincu le sentiment indépendantiste de l'Écosse en lui accordant, l'an dernier, le rétablissement de ses propres institutions parlementaires. Mais la liberté d'un peuple renaît toujours sous la cendre. Le 11 septembre 1997, les trois quarts des Écossais ont dit OUI à la renaissance du Parlement écossais. Depuis, le Parti national écossais, qui vise à se séparer du Royaume-

Uni, a doublé le nombre de ses militants. Il jouit d'un appui populaire de 40% dans les sondages. En septembre dernier, la moitié des Écossais souhaitaient l'indépendance et 60% des jeunes de 18-24 ans s'avouaient indépendantistes. À quelques mois des premières élections nationales, Alex Salmond, chef du SNP, peut espérer prendre le pouvoir. « Nous voulons une république ! » Voilà le cri du cœur de la majorité des membres du parti indépendantiste. Comme au Québec, les grands patrons profèrent des menaces. À la veille du congrès d'Inverness, un chef d'entreprise songeait à transférer son entreprise au sud de la rivière Twee qui sépare l'Écosse de la monarchie britannique.

Un vol légal

Le gouvernement Chrétien veut s'emparer des surplus de l'assurance-emploi. Ces vingt milliards de dollars n'appartiennent pas à Jean Chrétien et à Paul Martin. Ils ont été souscrits par des millions de travailleurs et des milliers d'entreprises. Ils doivent être utilisés pour augmenter les prestations des chômeurs réduites par la réforme. Ils peuvent aussi servir à diminuer les cotisations au système. Le fédéral ne verse pas un sou à l'assurance-emploi. Ce serait malhonnête de s'emparer de la caisse pour servir la popularité du gouvernement. M. Chrétien n'a pas le choix. Il doit accepter la proposition des quatre partis d'opposition qui réclament la création d'une commission indépendante qui verrait à :

- s'assurer que le financement du compte de l'assurance-emploi ne serve pas à d'autres fins que celles prévues par la loi ;
- permettre une représentation adéquate des intérêts des travailleurs et des employeurs qui sont les seuls à payer des cotisations à la caisse ;
- permettre une gestion plus transparente de la caisse ;
- recommander les taux de prestations et de cotisations nécessaires afin d'assurer la santé financière de la caisse.

La commission devrait être composée uniquement de représentants des travailleurs et des entreprises.

100 000 petits problèmes

100 000 petits problèmes, c'est le grand problème du Québec. Dans son édition de décembre, *RectoVerso* publie deux merveilleuses petites réussites qu'il faut faire connaître.

La montée des coopératives funéraires est encourageante. Elles détiennent aujourd'hui près de 15% du marché. Elles espèrent un volume de 5 000 décès d'ici l'an 2001.

À Ville-Marie, au Témiscamingue, quinze jeunes apprennent la menuiserie sous la direction d'un vieux routier. Ils récupèrent les vieux bois de grange et du métal qu'ils recyclent et vendent. Ils fabriquent aussi des articles en bois, du coffre à 400 \$ au petit cadeau à 10 \$. Ce n'est pas le Pérou. Mais c'est mieux que l'aide sociale.

Le Québec à vendre

Cartes de crédit

Les cartes de crédit québécoises, Visa et Master Card, qui chargent 18% d'intérêt, devront réduire leur taux. Autrement, elles seront avalées. Les Américains envahissent le marché. Après Citibank, American Express, viennent de débarquer au Québec MBNA, Capital One Financial et Bank One. Elles offrent un taux d'intérêt plus faible et des cartes d'affinité avec des ristournes aux associations participantes. L'occupation américaine n'est pas entreprise ; elle est réussie.

Consoltex

Consoltex est à vendre. Ses cinq usines du Mexique fonctionnent à pleine capacité. Leur rendement est supérieur aux entreprises de Montmagny, de Sherbrooke et de Cowansville. Les Gantiers, propriété de la famille Willet, et la banque torontoise Clairvest entendent réaliser un gain de

capital. Quels seront les prochains acquéreurs? Québécois ou étrangers? Comment développer un secteur manufacturier québécois fort et prospère, si le contrôle des entreprises passe de plus en plus des mains américaines ou ontariennes?

CP Hotels

Cette entreprise de Toronto investira 140 millions \$ au Manoir Richelieu. La rénovation sera magnifique. Les toits accueilleront 7 000 mètres carrés de jardins. Le Manoir sera méconnaissable. Des entreprises québécoises détiendront des intérêts minoritaires dans la relance. Les Québécois sont-ils incapables d'assumer la gestion de l'hôtellerie? Des entreprises américaines possèdent déjà les Sheraton, Hôtel du Parc, Plaza Howard Johnson, Marriott Residence, Château Versailles, Lows Hotel Vogue et l'Hôtel du Complexe Desjardins. Des entreprises d'ailleurs : Allemagne, Angleterre, Chine, Espagne, France et Pays-Bas, sont propriétaires de grands hôtels québécois. Le CP Hotels possède et gère les hôtels Delta, Reine Elizabeth, Manoir Montebello. Le Gouvernement du Québec n'a que l'Hôtel de l'Institut. Les Québécois deviennent de plus en plus les locataires d'entreprises étrangères.

Flamingo

Aliments Flamingo, propriété de la Coopérative Fédérée de Québec, fermera ses portes en janvier 1999. La raison? L'entreprise exigeait une réduction de salaire de 2,50 \$ l'heure. Le syndicat a refusé. La grève a été déclenchée. Flamingo « a maintenant l'intention de confier l'abattage des poulets à forfait à des entreprises ailleurs au Canada et aux États-Unis » (Claude Turcotte, *Le Devoir*, 31 octobre 1998). Économiquement et socialement, la décision de la compagnie est néfaste. Coopérons seuls, tous ensemble.

James MacLaren Industries

Cette entreprise de Masson-Angers de l'Outaouais a été vendue à Enron Capital de Calgary, une filiale d'Enron du Texas. Les ingénieurs NLK Consultants de Vancouver opéreront l'usine. Le coût de la transaction était de 145 millions \$. Pourquoi cette usine de pâtes et papiers n'a-t-elle pas été acquise par des Québécois? Serions-nous incapables d'en assumer la gestion?

Services funéraires

SCI, le géant américain des services funéraires, inaugurerait à Charlesbourg, le 30 octobre dernier, un complexe de 2 millions \$. Les Québécoises et les Québécois pourront veiller sur leurs morts dans des foyers et des fauteuils de luxe. La société américaine se prépare à investir 3 millions \$ à Sainte-Foy pour un jardin commémoratif aux familles endeuillées. En mémoire de la personne disparue, on pourra acheter un arbre, une fleur ou un banc. Depuis un an, SCI a investi au Québec 22 millions \$. Elle exploite ici 52 établissements funéraires. «Il n'y pas de projets rentables au Québec», dit M. Soucy, l'économiste en chef de Desjardins.

Déjà, Urgel Bourgie, 9 000 funérailles par année, a été vendue à Stewart Inc. des États-Unis. Loewen enterre 2 400 Québécoises et Québécois. Avant ses dernières acquisitions, SCI US embaumait 3 450 personnes au Québec. Au rythme où vont les affaires, j'ai l'intuition que je serai enterré dans une bière américaine, sans avoir eu la joie de voir naître le pays qui refuse de venir au monde.

Sobeys

Sobeys (Empire) (David) a pris le contrôle du groupe Oshawa (Goliath). Le volume des ventes grimperait à 10 milliards \$, un peu en retrait de Loblaw. Déjà, l'entreprise possède 19 établissements au Québec. Elle vient d'acquérir sept terrains à Montréal... On peut prévoir une expansion

prochaine dans la région métropolitaine. Les gestionnaires qui déportent 300 milliards \$ d'épargne québécoise n'étaient pas intéressés à acquérir Oshawa.

Stoneham

Au cours de l'été 1998, Resort of Canadian Rockies a investi 200 millions \$ dans la station de ski Stoneham. Ce projet de promotion touristique captive une entreprise étrangère, mais ne passionne pas les Québécois. Nous n'avons pas d'argent? 300 milliards \$ de notre épargne sont déportés. Il n'y a pas de projet rentable, dit M. Soucy de Desjardins. Mais les Américains croient le contraire.

United Auto Parts

Genuine Parts Company d'Atlanta, États-Unis, achète toutes les actions en circulation de UAP. La famille Préfontaine qui détient un bloc d'actions majoritaire a convenu d'une entente. La transaction est évaluée à 356 millions \$. Le prix est de 58% supérieur au cours récent des actions d'UAP, le plus important distributeur de pièces d'automobiles au Canada. Bénéficiaire de la politique des REA, l'entreprise québécoise deviendra une société filiale américaine. Les décisions majeures seront désormais prises à Atlanta. Les actionnaires s'enrichissent. Le Québec s'appauvrit.

La piastre à Chrétien

La piastre à Chrétien valait 64,25¢ US le 5 octobre 1998. Les libéraux ne parlent plus de la piastre à Lévesque. Ils ont perdu la mémoire. Ils sont incapables de contrer le déclin de l'économie canadienne. Partisans du néolibéralisme, ils subissent les contraintes de la mondialisation. Ils ne peuvent concevoir les mesures politiques et économiques qui assureraient la sécurité sociale de la population canadienne et québécoise. Ils ne comprennent pas le message du principal dirigeant de la

Réserve fédérale américaine, William McDonough, qui exprimait récemment une inquiétude troublante :

« Je crois que nous traversons, déclarait-il, la pire crise financière depuis la Deuxième Guerre mondiale, et une aggravation de la situation semble beaucoup plus probable qu'une amélioration » (Le Soleil, 6 octobre 1998).

La tendance à la baisse des marchés va se maintenir. L'empire japonais est ébranlé et la puissance américaine est à son déclin. Les valeurs boursières sont gonflées. Les valeurs morales sont en chute libre, de la Maison blanche aux plages de la Floride. Les poches de pauvreté se multiplient. La paix sociale devient de plus en plus fragile.

Gérald Larose

Dans *Nouvelles CSN* du 23 octobre dernier, un petit billet signé L.L. est ici reproduit :

« Le dernier Conseil confédéral de la CSN a souligné par une ovation debout qui a duré plusieurs minutes le quinzième anniversaire de l'arrivée de Gérald Larose à la présidence du mouvement.

« On le savait rapide et vif, quand il a été élu président le 28 septembre 1985. On sait maintenant qu'il est aussi un formidable coureur de fond. Car il en faut des réserves d'énergie, de la volonté et de la patience pour avoir réussi à traverser toutes ces années, en alliant une rare vigueur intellectuelle à une capacité de travail hors du commun. Ce qui a donné à la CSN une remarquable crédibilité, dans tous les milieux.

« Ces applaudissements nourris se voulaient sans doute un témoignage d'appréciation de la part des délégués, en même temps qu'une invitation à poursuivre. « Si on veut encore de moi, je suis prêt à continuer », a confié un Gérald Larose plutôt ému. »

Continuez, mon cher Gérald. Le Québec a besoin de vous. Vous êtes une lumière dans une société où la noirceur pointe à l'horizon.

Le gaz poivré

Le solliciteur général, Andy Scott, a compromis l'enquête sur l'incident du gaz poivré. Dans un avion qui l'amenait d'Ottawa à Frédéricion, jeudi le 1^{er} octobre, il déclarait à son voisin que le premier ministre ne témoignerait pas et qu'il le couvrirait dans cette affaire. Il voulait aller à New York pour assister aux séries mondiales. Ce plaisir devenait impossible ; il devait couvrir le premier ministre. Il avait même ajouté que « cette enquête révélera que quatre ou cinq policiers de la GRC avaient usé [sic] d'une force excessive et réagi de manière exagérée » (*Débats des communes*, 5 octobre 1998, p. 8761).

Sur la petite colline

La souveraineté

*« Nous devons accorder cette reconnaissance ». Voilà les termes utilisés, il y a quelques jours, par le secrétaire général de l'ONU qui commentait sur la volonté du peuple québécois d'accéder à la souveraineté. M. Annan a affirmé qu'à la suite de la décision d'une claire majorité des Québécois de se constituer en pays et à la suite d'une consultation démocratique, la reconnaissance du Québec s'imposerait. Notre nouveau pays pourrait enfin devenir un membre à part entière de la Communauté internationale ». (Daniel Turp, *Débats des communes*, 8 octobre 1998, p. 8987).*

L'assurance-emploi

« Quand j'étais petit, j'écoutais Robin des bois, et Robin des bois volait les riches pour donner aux pauvres. Maintenant

*que j'ai grandi, ce n'est plus le même Robin des bois que j'avais connu. Le Robin des bois d'aujourd'hui vole les pauvres pour donner aux riches... Est-ce que (le premier ministre) va créer un fonds indépendant pour la caisse de l'assurance-emploi pour que les riches ne profitent pas des pauvres?** (Yvon Godin, *Débats des communes*, 7 octobre 1998, p. 8883).

La concentration des médias

Il y a 17 ans, lorsqu'il y avait une plus grande diversité dans les journaux, les libéraux étaient suffisamment préoccupés par la concentration de la presse pour mettre sur pied la commission Kent. Aujourd'hui, deux chaînes sont sur le point de s'accaparer 70 p. 100 des journaux canadiens, et les libéraux ne sourcillent même pas. Étant donné l'importance de la diversité éditoriale pour la sauvegarde de la démocratie, le gouvernement s'engagera-t-il à adopter une loi pour protéger l'indépendance rédactionnelle des salles de nouvelles de l'ingérence des salles des conseils d'administration? (Alexa McDonough, *Débats des communes*, 30 octobre 1998, p. 9642).

L'affaire de l'APEC

À Vancouver, le gouvernement dispose d'un peloton d'avocats payés par les contribuables pour camoufler la participation du premier ministre au scandale de l'APEC. La commission a demandé qu'on finance les frais et dépens des étudiants. Le solliciteur général a refusé, laissant représenter l'intérêt public par un seul avocat non payé. Le solliciteur général se trouve manifestement en situation de conflit d'intérêts. Le solliciteur général s'engagera-t-il ici et maintenant à accorder des fonds aux étudiants comme l'a demandé la commission afin que toute la lumière soit faite sur ce scandale? (Chuck Cadman, *Débats des communes*, 9 octobre 1998, p. 9041).

**Hier soir, le premier ministre a sauté dans le vieux Challenger et s'est envolé pour ma circonscription afin*

*d'assister à un repas de levée de fonds à 300 \$ le couvert. À cette occasion, il a révélé son sentiment et celui de son parti à l'égard de l'incident de l'APEC, où des manifestants ont été aspergés de brouillard poivré. Il y a tourné cela en blague, disant que dans l'Ouest, il avait du steak au poivre plutôt que du poulet» (Pat Martin, *Débats des communes*, 9 octobre 1998, p. 9046).*

Décidément, monsieur Chrétien est incorrigible. Après le bobard du «poivre dans sa soupe», la mauvaise blague du «steak au poivre» est insultante pour les jeunes aspergés de poivre et elle est une grossièreté qui ne convient pas à un premier ministre. Voilà que le premier ministre récidive en se disant soulagé que la GRC n'ait «pas utilisé des bâtons de baseball». L'homme est arrogant et cynique.

L'assurance-emploi

«Trois chômeurs sur cinq n'ont plus droit à des prestations d'assurance-emploi. Il n'y a plus qu'un jeune sur quatre au Canada qui ait droit à des prestations. La réforme de l'assurance-emploi est catastrophique. Après avoir pensé avoir atteint le fond du baril avec Doug Young, voilà maintenant qu'on s'aperçoit que c'est pire que jamais pour les chômeurs au Canada». (Michel Gauthier, *Débats des communes*, 29 septembre 1998, p. 8531)

«Quelque 800 000 chômeurs canadiens ne reçoivent actuellement aucune prestation d'assurance-emploi, parce que le gouvernement a adopté de nouvelles règles qui rendent ces personnes inadmissibles aux prestations. Le premier ministre parle de choix et de débat sur l'utilisation de la caisse de l'assurance-emploi, mais il ne parle jamais de la possibilité d'utiliser une partie de cet argent pour venir en aide aux chômeurs et à leurs familles. Est-il en train de nous dire que l'assouplissement des conditions d'admissibilité ou le relèvement des prestations ne figure pas parmi ses choix?» (Alexa McDonough, *Débats des communes*, 29 septembre 1998, p. 8529)

«La Loi sur l'assurance-emploi est claire. S'il y a un excédent parce que le gouvernement a exigé des cotisations en trop des employeurs et des travailleurs, l'argent appartient à ces derniers et le premier ministre n'a pas le droit de le prendre et de l'utiliser à d'autres fins. Pourquoi le premier ministre ne respecte-t-il pas la loi et ne rend-il pas ces fonds excédentaires aux travailleurs et aux employeurs à qui ils appartiennent?» (Preston Manning, Débats des communes, 29 septembre 1998, p. 8527)

Les réfugiés chiliens

«Alors que le gouvernement du Québec procède à l'étude des cas des réfugiés chiliens, le ministre fédéral de l'Immigration les renvoie chez eux avant même que ne soit complétée l'analyse des dossiers par Québec. La ministre peut-elle faire preuve de compassion et d'humanisme et surseoir aux déportations des réfugiés chiliens jusqu'à ce que Québec ait complété l'analyse des dossiers?» (Réal Ménard, Débats des communes, 29 septembre 1998, p. 8535).

Le sénat

«L'arrogance du premier ministre, qui a nommé un sénateur de l'Alberta, a laissé un goût amer non seulement en Alberta, mais également en Colombie-Britannique. Cette façon, ce mépris total pour le désir des citoyens d'élire un sénateur n'aide en rien l'unité de notre pays. Comment le premier ministre peut-il s'attendre à une certaine coopération de la part de n'importe quelle province en démontrant autant de mépris à l'égard des gens et de leurs gouvernements provinciaux». (Val Meredith, Débats des communes, 29 septembre 1998, p. 8525).

Le Solliciteur général du Canada

«La semaine dernière, le solliciteur général a discuté en public d'une relation d'affaires entre Elmer MacKay et Karlheinz Schreiber, impliqués dans le scandale Airbus.

*Personne au Canada n'était au courant de cette relation d'affaires, même pas le fils de M. MacKay et même pas l'avocat de M. Schreiber à Edmonton. La seule façon dont le solliciteur général a pu en être informé, c'est par le biais d'une enquête que mène actuellement la GRC. La preuve est faite. Le solliciteur général a publiquement compromis une enquête en cours à la GRC. Le gouvernement prendra-t-il la mesure qui s'impose? Demandra-t-il la démission du solliciteur général?» (Chuck Strahl, *Débats des communes*, 9 octobre 1998, p. 9038).*

Le Solliciteur général a été trop bavard. Il a révélé un secret et, de ce fait, il a compromis l'enquête de la GRC. L'éthique parlementaire commande la démission. ♦

Ne jetez jamais
un numéro de
L'Action nationale

Si votre bibliothèque contient
des numéros de *L'Action nationale*
dont vous souhaitez vous séparer,
souvenez-vous que nous acceptons
tous les numéros qu'on nous offre.



Particulièrement,
les numéros des années :
1917, 1918, 1944,
1951 à 1961, 1968

Nous acceptons aussi *L'âme des livres*
et *l'Almanach de la langue française*.

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

ASSURANCES

**Poitras, Larue &
Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances
3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914

Jean-Nicolas Brousseau
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

TRANSLATEX⁺
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227

Le Musée de la civilisation à Québec

Dix ans d'activités – un bilan enviable

Serge Poulin

Le Musée a connu un accroissement rapide de ses responsabilités au cours des dix dernières années. En tant que société d'État, il s'est vu confier l'animation et la gestion de deux musées (le Musée de la civilisation et le Musée de l'Amérique française), d'une maison historique (la Maison Chevalier), de deux sites historiques parmi les plus prestigieux en Amérique du Nord (Place Royale et le site historique du Séminaire de Québec). Ce complexe muséologique, qui s'insère au cœur même du Vieux-Québec, joyau du patrimoine mondial de l'UNESCO, propose à ses visiteurs une aventure exceptionnelle au cœur de la société québécoise et de la francophonie nord-américaine. Les perspectives historiques et contemporaines animent les composantes de ce complexe muséologique encadré par le Musée de la civilisation.

Des chiffres significatifs

Depuis son ouverture le 19 octobre 1988, le Musée de la civilisation a dénombré près de 6,9 millions d'entrées, une moyenne annuelle de 690 000. Intégré au Musée de la civilisation (juin 1995), le Musée de l'Amérique française a comptabilisé, quant à lui, plus de 278 000 entrées alors que les différentes activités de Place-Royale (expositions, visites commentées, animations diverses), ont attiré 1 774 679 participants depuis 1990.

Le Musée de la civilisation a présenté plus de 158 expositions sur des thèmes variés dont quatre expositions permanentes, des expositions thématiques et de grandes expositions internationales. Depuis son intégration au Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique française a présenté 14 expositions, dont deux permanentes.

Une moyenne de plus de 60 000 participants par année fréquentant l'une ou l'autre des 8 500 activités présentées (conférences, spectacles, colloques, cinéma, capsules théâtrales...) tant au Musée de la civilisation qu'au Musée de l'Amérique française, voilà qui est unique dans le portrait du Québec et du Canada.

Au cours des dix dernières années le Musée a créé pour les deux musées plus de 215 activités éducatives : espaces découverte (9), ateliers (19), ateliers mobiles (24), rallyes et parcours découverte (49), visites-ateliers (114). De plus, 284 scénarios de visites commentées dans plus de 78 expositions ont été créés.

Une collection nationale

Les dix premières années du Musée ont été marquées par un accroissement considérable de la collection nationale. D'une collection ethnologique, héritée du Musée du Québec, à une collection sociétale, reflet d'une culture dynamique et créatrice. En 1995, l'intégration du patrimoine du Séminaire

de Québec à sa collection a permis au Musée d'assumer adéquatement sa mission de conservation dans la recherche des traces importantes pour l'évolution de la société québécoise. Le résultat? Une collection d'archives regroupant plus de 655 mètres linéaires de documents d'archives, quelque 195 000 ouvrages contenus dans la plus vieille bibliothèque française d'Amérique, au-delà de 239 899 objets au cœur de l'héritage de notre société. Des objets qui proviennent de tous les grands domaines de collection : beaux-arts et arts décoratifs, ethno-histoire, ethnologie, anthropologie, sciences physiques et sciences naturelles.

Le Musée veut rayonner par sa générosité et son expertise plutôt que de rayonner par son pouvoir sur des fonds qu'il ne saurait partager. Cette collection, le Musée la partage donc avec le réseau des institutions culturelles québécoises (musées, centres d'expositions ou d'interprétation, lieux historiques, universités...) mais aussi avec des musées internationaux. Le Musée de la civilisation a prêté plus de 12 780 objets à des institutions du Québec, du Canada et de l'étranger.

Le Musée veut aussi sensibiliser le public à conserver et protéger des biens qui leur tiennent à cœur. Il y a deux ans, il a créé un nouveau programme, *Le Patrimoine à domicile*, qui propose des séances de consultations au Musée et sur Internet, des séances d'évaluation d'objets et des ateliers spécialisés, par l'équipe de conservateurs du Musée.

Un partenariat indispensable

Aucune institution ne peut survivre sans partenariat. Il y a d'abord les partenaires de première ligne : l'Association Les Amis du Musée de la civilisation avec plus de 3 000 membres et la Fondation du Musée, créée en 1991, avec ses 118 membres. Ces organismes frères soutiennent financièrement plusieurs activités du Musée.

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 



Façade principale du Musée de la civilisation



Photo Pierre Soulard

Cette collection de poupées est un don au Musée de Claire et Aimé Desautels
Exposition « Sous le charme des poupées » - 1995



Photo Pierre Soulard

Exposition permanente « Mémoires ». Zone Le Bon Vieux Temps



Photo Pierre Soulard

Hall d'entrée - « Sculpture La débâcle » - 1994
Cette sculpture monumentale d'Astri Reusch occupe en permanence un bassin de 300 mètres carrés.

« Les gens d'R », Gilles Lacroix et Eugénie Renée, ont offert une prestation enlevante aux personnalités présentes lors de la soirée *Monde et magie*, au profit de la Fondation du Musée de la civilisation.



Exposition « Circus Magicus »

Présentée du 10 juin 1998
au 6 septembre 1999

A gauche, le costume de
Madame Corporation,
conçu et réalisé par
Dominique Lemieux.

Prêt du Cirque du Soleil.

A droite, le costume de
maître de piste de Sergio
(Festival du Cirque de
Monaco).

Coll. Alain Frère, Tourette-Levens.



Photo Pierre Soulard

L'exposition « Toundra, Taïga » a donné lieu à des parallèles saisissants entre des peuples nordiques (Nouveau Québec / Sibérie). 1988



Coll. : Museo Teotihuacan. Photo : Jacques Lessard

Exposition « Imaginaires mexicains ». Présentée du 20 mai 1998
au 14 février 1999. *Le Dieu du feu* (datant de plus de 1000 ans)



Photo Pierre Soulard

Flash Théâtre. Programmation d'été (1990) – Cour intérieure
Place Royale et Place de Paris

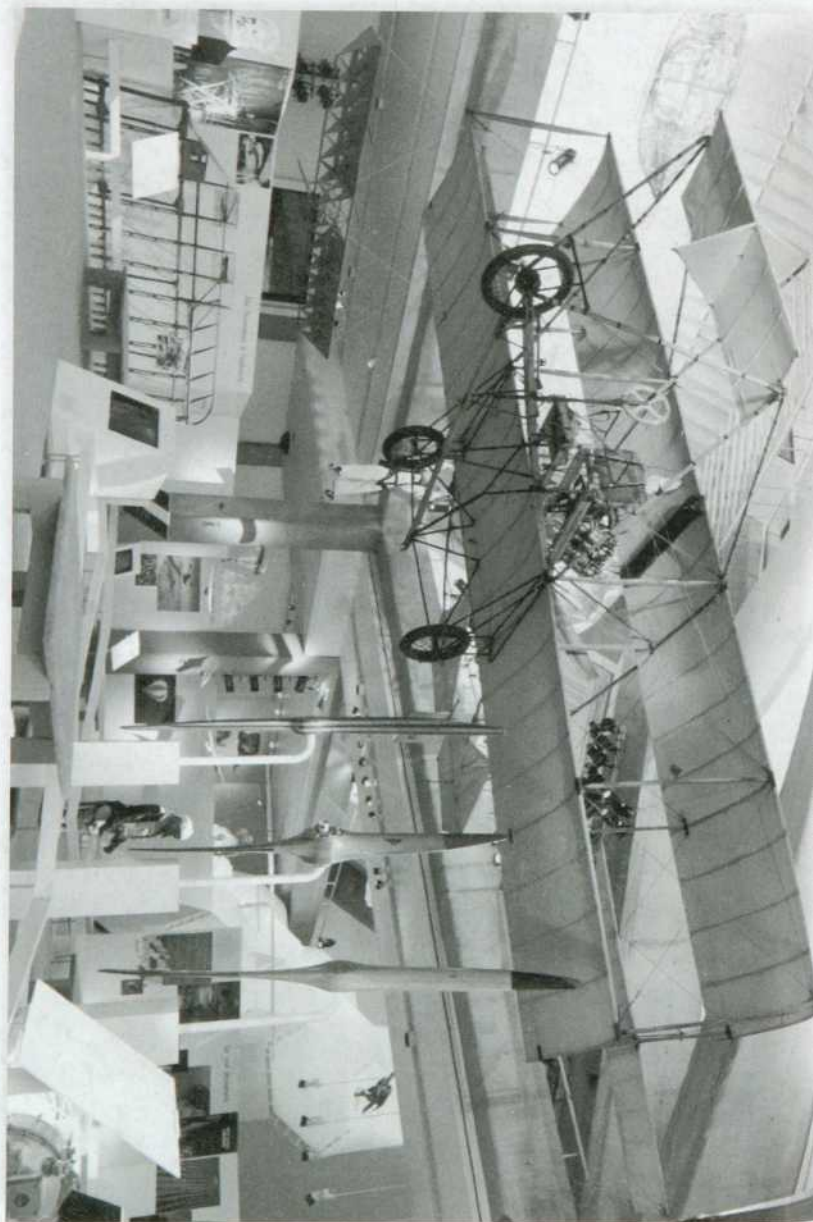


Photo Pierre Soulard

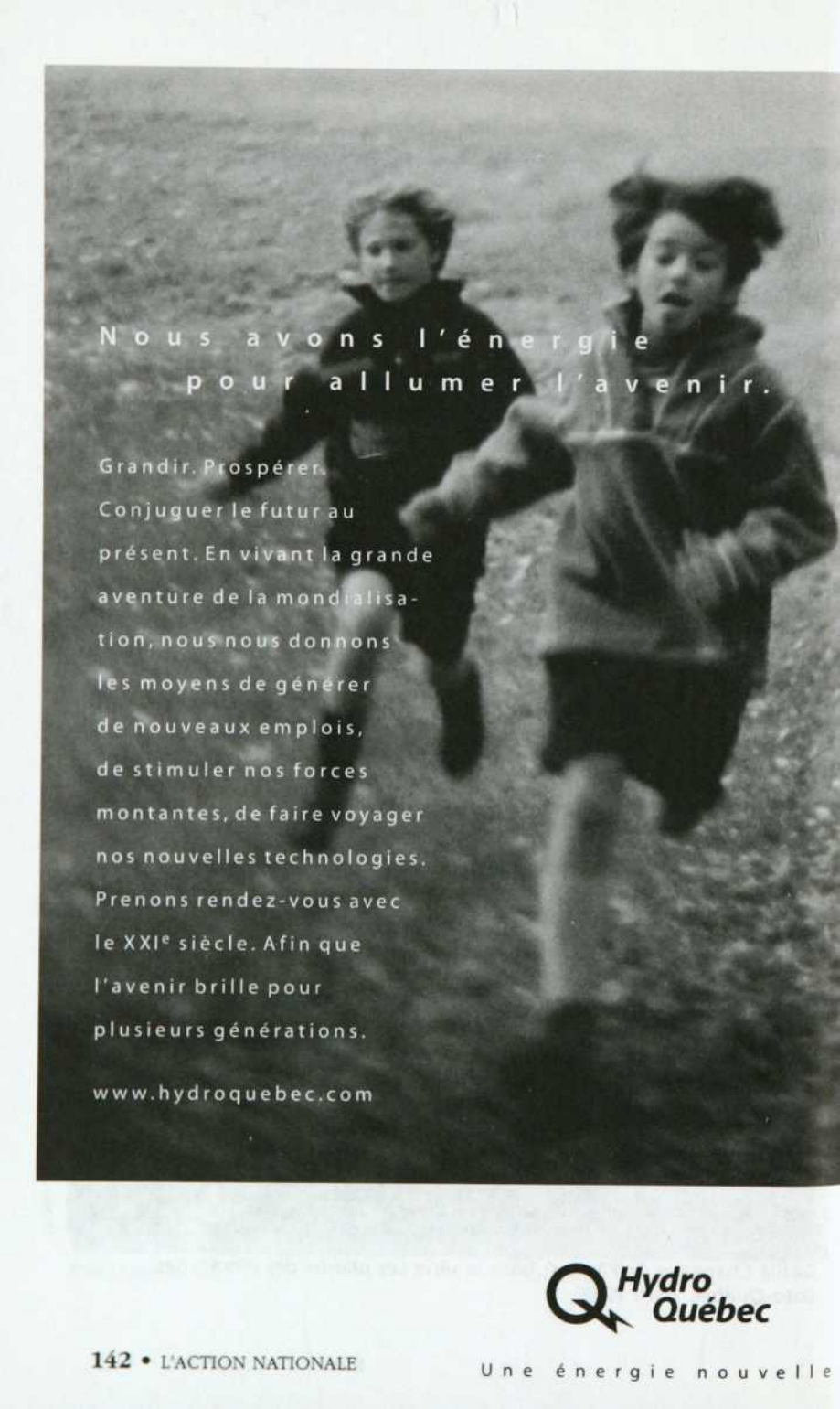


Atelier éducatif « Secrets d'Amazonie ». 1996



Défilé Chapeaux de Pâques; dans la série *Les plaisirs des dimanches* Loto-Québec. Avril 1998

Photo : Jacques Lessard

A black and white photograph of two children running through a field. The child in the foreground is a girl with dark, curly hair, wearing a light-colored jacket and dark shorts, running towards the right. The child in the background is a boy with light hair, wearing a dark jacket, running towards the left. The background is a vast, open field with a textured ground surface.

Nous avons l'énergie
pour allumer l'avenir.

Grandir. Prospérer.
Conjuguer le futur au
présent. En vivant la grande
aventure de la mondialisa-
tion, nous nous donnons
les moyens de générer
de nouveaux emplois,
de stimuler nos forces
montantes, de faire voyager
nos nouvelles technologies.
Prenons rendez-vous avec
le XXI^e siècle. Afin que
l'avenir brille pour
plusieurs générations.

www.hydroquebec.com

 **Hydro
Québec**

Chronique francophone

Géographie



L'Égypte

par

Michel Tétu

Professeur à l'Université Laval,
Directeur de *L'Année francophone internationale*

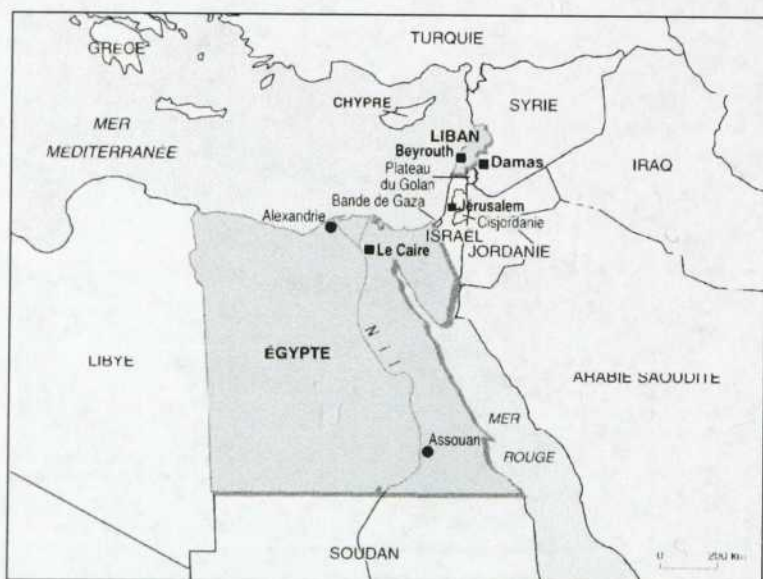
et

Réjean Beaudin

Documentaliste à *L'Année francophone internationale*

Un pays de longue tradition

Situé au nord-est de l'Afrique, dans la région que les Arabes appellent le Machrek et qui signifie *Levant* (Là où le soleil se lève), l'Égypte est baignée par la Méditerranée et la mer Rouge et elle a pour voisins la Libye à l'est et le Soudan au sud. Plutôt que Levant, les Français disent aujourd'hui plus généralement *Proche-Orient* et les Anglais *Middle East* (Moyen-Orient).



La langue officielle y est l'arabe, mais le français, pour des raisons historiques, y joue un rôle traditionnel non négligeable, ce qui vaut à l'Égypte d'avoir été admise dans la Francophonie et de participer aux Sommets. Bien que le pourcentage de francophones n'y soit plus très élevé, l'influence du français reste tout de même appréciable, notamment dans l'enseignement et les médias.

Le statut d'État associé auprès de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est dévolu à l'Égypte, qui accueille, d'autre part, l'Université Senghor d'Alexandrie,

institution de haut niveau consacrée aux préoccupations principales des pays francophones en développement (nutrition et santé, administration, gestion de l'environnement). L'ancien ministre Boutros Boutros-Ghali, qui a occupé le poste de secrétaire général des Nations unies, est un des piliers de la Francophonie : il a été élu au VII^e Sommet de Hanoï secrétaire général de la Francophonie.

Géographie

Pays de civilisation très ancienne, d'une superficie d'environ 1 million de km², l'Égypte occupe au milieu d'une zone désertique, une zone fertile surpeuplée, la vallée du Nil ou Haute-Égypte, et le delta, qui forme la Basse-Égypte avec la région du canal de Suez, et enfin la péninsule triangulaire du Sinaï qui constitue un pont entre l'Afrique et l'Asie. S'y ajoutent des îles dans le golfe de Suez et la mer Rouge.

La population de 65 millions d'habitants, formée de 50% de paysans, est concentrée sur les rives du Nil et surtout dans le delta et la zone du canal de Suez. Les autres habitants résident dans les oasis du désert de l'ouest, dans de petites villes minières et quelques ports secondaires. Quelques-uns encore vivent en nomades. La grande aristocratie terrienne a disparu à la suite de la loi agraire de 1952 expropriant les terres de plus de deux cents acres.

Entre le Nil et la mer Rouge s'étend le désert Arabe, montagneux, dont quelques sommets dépassent 2000 mètres. Le point culminant de l'Égypte, le Djebel Katherin, s'élève à 2603 m au nord-est, dans la presqu'île du Sinaï.

À part le Nil, essentiel à la vie de l'Égypte, il n'existe que de très rares cours d'eau, de type saharien, presque toujours à sec et quelques lacs, dont le Birket Karoun (lac Moeris) au sud-ouest du Caire, situé dans une dépression (4 mètres au-dessous du niveau de la mer).

Le climat, agréable l'hiver, est très chaud l'été, surtout lorsque souffle le *khamsin*, le vent du désert. On trouve un climat plus salubre dans la vallée du Nil, moins humide que le delta.

Du point de vue religieux, le pays est assez homogène. Les Égyptiens sont à 90% des musulmans sunnites. Les chrétiens comptent officiellement 3 millions d'adeptes mais en fait sont plus nombreux. Quant aux autres communautés non musulmanes – Grecs, Italiens, Arméniens, Juifs, Syriens, Libanais – elles ont décliné avec l'émigration.

SUNNITES, CHIITES, COPTES

Rappelons qu'après la mort du prophète Mohammed (Mahomet) en 632, les musulmans orthodoxes, les Sunnites, acceptèrent l'autorité des califes (dynastie des Omeyades, de 650 à 750 et celle des Abbassides de 750 à 1258. Tandis que les Chiites (principal schisme de l'Islam) contestèrent la succession du prophète et préférèrent reconnaître Ali, le fils adoptif et beau-fils de Mahomet (il épouse Fatima) assassiné en 661, puis son fils Hussein, tué par les Omeyades en 680, et sa descendance.

Les Coptes (du grec aiguptos, égyptien) sont des chrétiens d'Égypte et d'Éthiopie. Ils forment une église autonome depuis le concile de Chalcédoine en 451 et suivent le rite d'Alexandrie en arabe et en copte. Ils seraient environ 7 millions bien que selon les statistiques gouvernementales, leur nombre ne dépasserait guère les 2,5 millions. Ils sont sous l'autorité d'un patriarche résidant au Caire. Au cours des siècles, plusieurs Coptes se sont ralliés à l'église catholique romaine ; ils forment aujourd'hui un groupe supplémentaire d'environ 150 000 personnes.

Le pays compte deux villes très importantes : **Le Caire** (7 millions d'habitants), à l'intérieur, domine le delta au nord et la haute vallée du Nil au sud. Il est le cœur de l'Égypte. **Alexandrie**, sur la Méditerranée au nord-est du delta, un

centre commercial et industriel du monde méditerranéen, est plus méditerranéenne et plus cosmopolite que le reste du pays. Parmi les autres grandes villes, citons : Port-Saïd, Tanta, Mehalla el Kobra, Suez, Assiout, Dagazig, Fayoum, Ismaïlia, Minieh, Beni Souef, Damiette.

Les voies de communication comprennent 9 300 km de routes, dont 3000 sont goudronnées, et 5600 km de voies ferrées. L'aérodrome du Caire dessert les lignes internationales. Les principaux ports sont Alexandrie, Port-Saïd, Ismaïlia et Suez : on sait le rôle du fameux canal.

Économie

Agriculture

☉ L'immense désert réduit la proportion des terres de culture. Les 35 000 km² qui y sont consacrés ne représentent que 3,5% de la superficie totale du pays. Grâce au limon du Nil et à un système d'irrigation réglé par le réservoir d'Assouan et les autres barrages du delta (Assiout, Naga Hamadi, Zifta, Esna, etc.), on pratique une agriculture dynamique quoique insuffisante pour la population toujours croissante.

L'assolement ordinaire comprend quatre cultures alternées en deux ans : trèfle, coton, blé, maïs. Le sol produit en outre le riz, le maïs, le blé, l'orge, le sorgho, la canne à sucre, le sésame, les arachides. Les prairies obtenues par irrigation permettent de nourrir un bétail assez important : bovins et buffles, ovins, ânes, caprins, chameaux, chevaux, mulets.

Le pays exporte du coton (2/3 de la valeur totale des exportations), des textiles, des produits métalliques et chimiques. Il importe de la machinerie, des fertilisants et du bois car, outre les grandes palmeraies des oasis, il n'y a pour ainsi dire pas de forêts en Égypte.

Industrie

Le long de la mer Rouge, on exploite des gisements de pétrole et de phosphates. Le sous-sol de la presqu'île du Sinaï renferme du minerai de fer et de manganèse. La production de sel alimente le commerce d'exportation.

Les principales industries sont l'égrenage du coton, la production textile, les manufactures de cigarettes, la fabrication du sucre, les minoteries et fabriques de pâtes alimentaires, les fabriques de ciment et de produits chimiques, les huileries et savonneries et enfin les raffineries de pétrole.

Histoire

L'Égypte est un des vieux berceaux de la civilisation. Le peuplement dut se faire lentement par la fusion d'ethnies venues d'Afrique et peut-être d'Asie occidentale. Le Sahara tropical du paléolithique étant devenu un désert au début du néolithique (IX^e millénaire av. J.-C.), les hommes occupent alors l'étroit ruban de la vallée du Nil, formant deux zones de peuplement qui s'unissent au début du III^e millénaire.

Le temps des pharaons

Vers 3300 av. J.-C., Ménès unifie le pays et fonde la 1^{re} dynastie thinite. L'Ancien Empire, qui débute en 2778, atteint son apogée avec les pharaons Khéops, Khéphren et Mykérinos qui font construire les grandes pyramides de Giseh.

Au Moyen Empire (2160-1785) et au Nouvel Empire, qui dure jusqu'en 1085, le pays développe un très haut degré de culture, mais ces périodes alternent avec des périodes intermédiaires (2300-2065) et (1785-1580) troublées soit par des conflits internes, soit par l'occupation étrangère.

Assyriens, Perses, Macédoniens et Romains

Avec la décadence de l'Empire, c'est la domination assyrienne en 664 av. J.-C. Une courte période de renaissance avec la dynastie saïte de 663 à 525 précède la domination perse, en 525, puis la domination grecque en 332 avec Alexandre le Grand.

En l'an 323, le successeur d'Alexandre, Ptolémée 1^{er}, fonde la dynastie des Lagides, qui régnera jusqu'à la mort de Cléopâtre en l'an 30 av. J.-C. Le pays subit alors la domination romaine jusqu'en 395 ap. J.-C., puis la tutelle byzantine jusqu'en 642 avant de devenir alors une terre musulmane.

De la conquête arabe à la domination des Mamelouks VII^e-XIII^e siècles

Les Chiïtes fatimides (descendants de la fille du Prophète, Fatima) supplantent la domination de Bagdad de 969 à 1170. Leur capitale, Le Caire, devient une ville prospère et le centre du commerce entre l'Asie et l'Afrique. L'Université El-Ahzar est fondée en 988. Les produits orientaux (porcelaine, soie, émail, tapis) sont redistribués en Occident par les Génois et les Vénitiens.

En 1170, le sultan d'Égypte, Salah al-Din (Saladin 1^{er}) réunifie la Syrie et l'Égypte et fonde la dynastie des Ayyubides. Il appuie son pouvoir sur les Mamelouks (garde prétorienne formée d'esclaves turcs et circassiens).

En 1250, les Mamelouks prennent le pouvoir, préservent l'Égypte du joug mongol, battent les croisés et renforcent le potentiel économique au détriment d'une population misérable. Le Caire est alors doté de monuments magnifiques et originaux : c'est une des plus villes de l'Orient.

La décadence du pays à la fin du XV^e siècle est due à la découverte du cap de Bonne-Espérance en 1498 qui ravit à l'Égypte le rôle de médiateur entre l'Asie et l'Europe.

Les Mamelouks ne peuvent repousser l'invasion ottomane, en 1517, alors que le sultan, Selim 1^{er} rattache l'Égypte à son empire et en fait une province turque de seconde zone où règnent durant deux siècles la misère et l'anarchie. L'Égypte devient définitivement sunnite.

L'arrivée des Français

Napoléon Bonaparte débarque en juillet 1798, avec 38 000 soldats et les plus brillants savants de son époque, dans le but de contrôler la route des Indes et de conquérir un empire oriental. Mais les assauts des Turcs et des Anglais, en septembre 1801, le forcent à retirer son armée. Sans mettre fin à l'anarchie, cette intrusion va susciter le besoin de progrès en Égypte. Beaucoup de savants restent et ouvrent l'Égypte à l'Occident.

Après le départ des troupes françaises, un officier albanais, Méhémet-Ali obtient en 1805, contre un riche présent offert au sultan, sa nomination comme vice-roi. Son règne concrétisera la modernisation du pays et la naissance d'une conscience nationale.

Méhémet-Ali épure le pays des derniers Mamelouks en faisant massacrer leurs chefs (300 beys invités à un festin donné à la Citadelle en 1811) et détruisant cette milice qui exploitait le pays depuis plus de cinq siècles. Il annexe en 1818-1820 les pays qui vont constituer le Soudan égyptien. S'étant fait accorder à titre héréditaire le titre de vice-roi d'Égypte et du Soudan, il fonde en 1840 une dynastie qui va régner jusqu'à 1952. Ses successeurs, Saïd-Pacha (1849-1863) et Ismaïl-Pacha (1863-1878) poursuivent sa politique et se montrent favorables aux entreprises étrangères de même qu'à l'influence française.

Le percement du Canal de Suez, réalisé par Ferdinand de Lesseps de 1859 à 1879, raccourcit la route vers l'Extrême-Orient et réduit de 1000 FF à 335,70 FF le prix moyen de la tonne de marchandise qui s'y dirige.

La dette extérieure de l'Égypte entraîne la vente de 176 000 actions de Suez au gouvernement britannique, en 1875, puis l'établissement d'un condominium franco-britannique, l'année suivante, pour le contrôle des finances égyptiennes.

L'Angleterre vient freiner la montée du mouvement nationaliste et, prétextant la protection des ressortissants européens, elle écrase les troupes égyptiennes le 13 septembre 1882. Après avoir ruiné la prépondérance française, elle reste maîtresse de la région. Les Anglais reprennent en 1898 possession du Soudan au nom du Khédive et l'Égypte devient un protectorat de fait.

Le XX^e siècle

Le théoricien Muhammad Abduh fonde le Parti national égyptien en 1899 et prône des réformes profondes de la société arabo-islamique. Il ravive ainsi le mouvement nationaliste qu'une grave crise économique accentue à la veille de la Première Guerre.

Dès le déclenchement des hostilités avec la Turquie (ex-souveraine de l'Égypte) en 1914, la Grande-Bretagne dépose Abbas II, un roi autonomiste, proclamant officiellement son protectorat sur l'Égypte. Sa'd Zaghlul réclame l'indépendance dès 1918 à travers son parti Wafd («délégation» en arabe). Pour mettre fin à trois années de troubles sanglants, le gouvernement britannique, devant la pression populaire, finit par reconnaître, le 22 février 1922, une pseudo indépendance de l'Égypte. Le prince régnant, Fouad 1^{er} (1917-1936) quitte en mars 1922 son titre de sultan pour prendre celui de roi d'Égypte.

Après l'adoption d'une Constitution, en 1923, l'éclatante victoire de Sa'd Zaghlul aux élections de 1924, donne un véritable sens à l'indépendance égyptienne. En août 1936, par le traité de Londres, l'Angleterre reconnaît l'indépendance de l'Égypte, non sans maintenir certaines conditions : alliance

perpétuelle entre les deux puissances, présence militaire en Égypte. Le pays est admis à la Société des Nations en 1937.

Au lendemain de la guerre, de nombreux partis voient le jour, dont le mouvement intégriste des Frères musulmans. Le Caire devient le siège de la Ligue arabe en 1945 et l'année suivante l'Égypte est admise à l'ONU. En 1946, des négociations difficiles reprennent entre l'Angleterre et l'Égypte pour la révision du traité de 1936 et l'élargissement de l'indépendance.

Le roi détient un grand pouvoir selon la Constitution de 1922. De 1924 à 1952, poussé par l'ambassadeur britannique, il avait démis des gouvernements populaires dirigés par le parti Wafd, qui remportait toujours une certaine majorité aux élections. La démocratie parlementaire égyptienne et la royauté sont discréditées. Nasser et ses compagnons déposent le roi Farouk le 26 juillet 1952.

La République est proclamée sans effusion de sang le 18 juin 1953. Le général Neguib-Pacha assume la présidence tandis que le colonel Nasser, député, devient premier ministre et ministre de l'Intérieur.

Dès août 1955, à la suite d'un accord anglo-égyptien signé en octobre de l'année précédente, la base militaire de Suez est évacuée par les troupes britanniques. En 1956, une nouvelle constitution républicaine est reconnue par le peuple et Nasser élevé à la présidence de la République par un plébiscite (99%).

L'Égypte nassérienne

Promoteur d'un nationalisme arabe (panarabisme), Nasser modernise le pays. N'ayant pu obtenir, pour des raisons idéologiques, l'aide américaine pour la construction du barrage d'Assouan, il nationalise le canal de Suez en 1956, déclenchant une riposte militaire de la France, de la Grande-Bretagne et d'Israël. Les forces de l'ONU occupent la zone du Canal.

Nasser dénonce le traité anglo-égyptien de 1954 et saisit le matériel britannique entreposé dans les bases de Suez. Puis le canal est rouvert à la navigation. Des négociations sont entreprises par l'Égypte avec la France et l'Angleterre pour une indemnisation acceptable de la Compagnie de Suez. Ce fut l'une des grandes victoires politiques de Nasser.

La R.A.U. et la politique arabe

Le 1^{er} février 1958, Nasser proclame au Caire la formation d'une Fédération entre la Syrie et l'Égypte sous le nom de République arabe unie (RAU), qui existera de 1958 à 1961. Sanctionnée par un plébiscite à la quasi-unanimité des votants (99,9% des voix) elle se donne une constitution provisoire le 1^{er} mars, et sous la présidence de Nasser un premier ministère composé de 19 Égyptiens et de 12 Syriens. Le Yémen donne son adhésion mais la Syrie, réduite un peu à la condition d'une province égyptienne, soulève des résistances avivées par une situation économique difficile.

L'opposition des milieux d'affaires, des propriétaires terriens et des industriels entraîne des concessions: Le Caire accepte en mars 1960 de concourir à raison de 20% aux dépenses exigées par la mise en état de la Syrie.

En septembre 1961, l'armée syrienne se rebelle, la Syrie quitte la RAU. Nasser n'accepte plus d'unir l'Égypte à un autre État arabe. L'idéal d'unité arabe demeure pourtant encore un slogan populaire.

Après la guerre éclair que déclenche Israël en juin 1967, à la suite du blocus du golfe d'Akaba et la défaite de l'armée égyptienne, Nasser accepte la présence de bases soviétiques sur son territoire pour faire face au défi israélien. Entre le monde oriental et le monde occidental, Nasser manœuvre habilement et fait de l'Égypte un centre attractif pour les capitaux étrangers. Il s'applique également pendant la crise et dans la suite à utiliser les divisions entre les grandes puissances, et les bouleversements africains pour élargir

l'audience de son pays. Inquiets, les États-Unis proposent à l'Égypte un plan de paix qu'anéantira la mort du président égyptien en septembre 1970.

L'Égypte de Sadate et de Moubarak

Anouar al-Sadate, qui succède à Nasser, écarte les nassériens de gauche et se rapproche des pays arabes pétroliers et modérés. Le pays prend alors en 1971 le nom de République arabe d'Égypte. En 1972, il expulse les conseillers militaires soviétiques et amorce des relations diplomatiques avec les États-Unis (Elles avaient été rompues en 1967).

L'Égypte déclenche, conjointement avec la Syrie, une guerre surprise contre Israël, la guerre du Kippour, le 6 octobre 1973, qui permet à ses troupes de franchir le canal de Suez. Sadate atteint son but : des négociations sont entreprises et Israël accepte de se retirer de la rive ouest du canal dans une période de trois ans.

Après une rupture officielle avec l'Union soviétique en mars 1976, la réorientation diplomatique est accompagnée d'une dépendance croissante envers les États-Unis, dont l'Égypte obtient une aide économique et militaire.

La politique économique de Sadate, l'Infitah, aggrave la crise économique et déclenche en 1977 une insurrection populaire qui sera écrasée dans le sang. Sadate tente alors un rapprochement avec Israël par une visite à Jérusalem qui aboutit aux accords de Camp David, aux États-Unis, en 1979, stipulant la restitution du Sinaï à l'Égypte en 1982. Cet accord suscite la colère des pays arabes qui décident le boycottage économique et politique de l'Égypte.

Le 6 octobre 1981, Sadate est assassiné par un commando militaire islamiste. L'état d'urgence est institué pour un an et Hosni Moubarak, ancien vice-président, élu à la présidence. Il s'efforce de suivre la politique de son prédécesseur tout en tentant de regagner la confiance des

pays arabes. Le soutien à l'Irak dans sa guerre contre l'Iran favorise le retour de l'Égypte au sein de la Ligue arabe en 1989. Sur le plan intérieur, les mouvements islamistes extrémistes dénoncent de manière virulente l'alignement du pouvoir sur la politique américaine.

ÉGYPTE - EN BREF

Dès le X^e millénaire av. J.-C., la préhistoire de l'Égypte est attestée par de nombreux vestiges.

L'Égypte ancienne :

- 3000 av. J.-C. Unification de l'Égypte. Apparition des hiéroglyphes. L'Ancien Empire (-2778 • -2160) : le temps des pyramides. Le Moyen Empire (-2160 • -1785). Le Nouvel Empire (-1785 • -1085). La Basse Époque (-1085 • -332). Alexandre le Grand (-331 • -323).
- 31 av. J.-C. Bataille d'Actium, mort de Cléopâtre. Domination romaine.
- 395 ap. J.-C. L'Égypte, province de l'Empire byzantin.
- 639 Conquête arabe.

L'Égypte moderne :

- 1798-1801 Bonaparte en Égypte.
- 1824 Champollion déchiffre les hiéroglyphes.
- 1936 Indépendance de l'Égypte, longtemps sous influence britannique.
- 1952 (26 juillet) Le roi Farouk détrôné. Nasser chef de l'État.
- 1953 Proclamation de la république.
- 1956 Nationalisation du canal de Suez. Réaction militaire tripartite (Grande-Bretagne, France, Israël).
- 1967 (5-10 juin) Guerre des Six Jours.
- 1970 Anouar el-Sadate succède à Nasser : il est assassiné en 1981.
- 1973 (2-22 oct.) Guerre contre Israël.
- 1979 Traité de paix avec Israël. L'Égypte au ban des pays arabes.
- 1981 (6 octobre) Hosni Moubarak, vice-président, devient président.
- 1982 L'Égypte récupère le Sinaï.
- 1989 Retour dans la Ligue arabe.
- 1995 (26 juin) Attentat manqué (intégristes ?) contre Moubarak.
- 1992-1996 Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU.
- 1997- Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de la Francophonie.

La participation à la force multinationale lors du conflit du Golfe en 1991 contribue au renforcement de son rôle diplomatique et à l'assainissement de sa situation financière.

La crise économique qui sévit dans le pays est largement exploitée par ces mouvements qui ont entrepris, dès 1992, de déstabiliser l'État et l'économie en s'attaquant notamment au tourisme. La vie est difficile mais le pays tient bon.

L'Égypte et la francophonie

L'élite égyptienne, particulièrement les Coptes, favorisait depuis le 19^e siècle le rapprochement avec la France qui avait lutté contre les Mamelouks et favorisé un renouveau de la culture nationale. Si « l'affaire de Suez » avait refroidi les rapports officiels, les communautés religieuses n'en continuaient pas moins leur enseignement en français et leur mission éducatrice.

Dès les années 1970, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) entreprit de nouer des liens avec les francophones d'Égypte. Les liens se développèrent au point qu'après plusieurs colloques, entre autres ceux concernant la communication, la radio et la télévision, la formation à distance, l'Égypte fut invitée à devenir membre associé de l'ACCT.

Lorsque le président François Mitterrand convoqua à Paris le premier Sommet de la Francophonie en février 1986, l'Égypte fut présente, envoyant, pour parler en son nom, le ministre d'État pour les Affaires étrangères Boutros Boutros-Ghali. L'Égypte participa ensuite à tous les Sommets.

Boutros Boutros-Ghali devient secrétaire général des Nations unies de 1992 à 1996, ne dédaignant pas de participer à ce titre aux Sommets de Maurice (1993) et de Cotonou (1995), conscient du rôle que la Francophonie avait et aurait de plus en plus à jouer dans les affaires politiques, économiques et culturelles du monde contemporain.

Lorsque les structures de la Francophonie furent modifiées à la conférence interministérielle de Marrakech à la fin de 1996 pour aboutir à la création d'un poste de secrétaire général de la francophonie, c'est tout naturellement que la candidature de Boutros Boutros-Ghali fut avancée. Jacques Chirac s'employa à persuader les Africains que c'était le bon choix. Ce que le VII^e Sommet ratifia à Hanoi en novembre 1997.

L'Égypte, en la personne de son ancien ministre, est donc à l'honneur et à la tâche dans la Francophonie, d'autant plus que l'Université Senghor à Alexandrie continue à former ou recycler les cadres de haut niveau de la Francophonie dans cette ville prestigieuse qui abrita sous les Ptolémée, dans sa période hellénistique, la plus grande bibliothèque du monde (700 000 volumes). Incendiée, elle ne fut jamais reconstruite, mais subsiste dans toutes les mémoires. Une vaste souscription est en cours pour une reconstruction partielle. Avec les progrès des inforoutes, il ne sera plus nécessaire de se rendre dans la ville d'Alexandrie pour consulter les manuscrits, la bibliothèque sera pour sa grande partie virtuelle. En attendant, la statue monumentale qui signalait l'entrée du port, le « colosse d'Alexandrie », considérée dans l'Antiquité comme l'une des sept merveilles du monde, attire les visiteurs des expositions parisiennes depuis l'été 1998 avant de retourner dans son lieu d'origine.

Chanson et cinéma égyptiens

Réputé et populaire à travers tout le monde arabe, le cinéma égyptien, qui a fêté l'an dernier ses cent ans, est omniprésent depuis plusieurs décennies dans le Proche-Orient et bien au delà. L'industrie cinématographique a rapporté certaines années à peine moins que le tourisme (qui devrait se développer très fortement si le terrorisme est enrayé définitivement. Les attentats n'ont jamais été nombreux, mais il suffit de peu pour effrayer les touristes toujours inquiets de ce qui peut arriver dans les pays arabes). Pour donner un peu de poids à des intrigues à l'eau de rose

(ce qui est assez naturel au Proche-Orient où l'on produit depuis des siècles la fameuse liqueur de rose !) on a su faire appel à des musiciens et des chanteurs de qualité comme la célèbre Oum Kalsoum morte en 1975 mais toujours présente dans ces mémoires orientales après qu'elle eût régénéré le chant arabe traditionnel, avec une voix exceptionnelle à la large tessiture.

D'autres chanteurs ont réussi en Occident comme Dalida, Claude François ou Georges Guétary, le prince de l'opérette (de son vrai nom Lambros Wozloom) décédé en 1997.

Mais la gloire de l'Égypte est sans doute le cinéaste Youssef Chahine qui obtint le prix du 50^e anniversaire du Festival de Cannes en 1997 pour l'ensemble de son œuvre. Plusieurs de ses films sont remarquables dont le dernier *Le Destin* (1996) consacré au philosophe arabe du XII^e siècle, Ibn Ruchd (Averroès). Ce film s'inscrit dans la lutte menée par le réalisateur contre les fanatismes. Averroès fut condamné pour apostasie : sa vie et son œuvre sont l'occasion d'une réflexion allégorique sur l'ouverture et l'obscurantisme, ce qui valut à son auteur d'assez nombreuses difficultés avec la censure.

La littérature

Le nom d'Albert Cossery est le plus connu, objet de nombreuses distinctions. Publié d'abord au Caire (*Les hommes oubliés de Dieu*, 1941), il vint s'installer à Paris en 1945 où il réédita ses premiers livres et se fit connaître par quelques romans très importants comme *Mendiants et orgueilleux* (1955), *La violence et la dérision* (1964), *Un complot de saltimbanque* (1976). Toute son œuvre raconte son Égypte natale, avec violence d'abord puis un mélange de tendresse et de picaresque.

En poésie, Georges Henein lança au Caire le mouvement surréaliste qui devait inspirer entre autres Edmond Jabès et Joyce Mansour. Chez cette dernière, les cris et les déchirures

se succèdent pour dénoncer la misère et la pauvreté. Mais la poésie donne une grande force à ses poèmes.

Vous ne connaissez pas...

Vous ne connaissez pas mon visage de nuit
Mes yeux tels des chevaux fous d'espace
Ma bouche bariolée de sang inconnu
Ma peau
Mes doigts poteaux indicateurs perlés de plaisir
Guideront vos cils vers mes oreilles mes omoplates
Vers la campagne ouverte de ma chair
Les gradins de mes côtes se resserrent à l'idée
Que votre voix pourrait remplir ma gorge
Que vos yeux pourraient sourire
Vous ne connaissez pas la pâleur de mes épaules
La nuit
Quand les flammes hallucinantes des cauchemars
réclament le silence
Et que les murs mous de la réalité s'étreignent
Vous ne savez pas que les parfums de mes journées
meurent sur ma langue
Quand viennent les malins aux couteaux flottants
Que seul reste mon amour hautain
Quand je m'enfonce dans la boue de la nuit

Joyce Mansour, *Rapaces*, éd. Seghers.



L'Année francophone internationale édition 1998 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 400 pages se divise en trois parties : Éditorial ; Pays et régions ; Idées et événements.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants : politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La troisième partie traite quant à elle des grands courants de pensée ayant animé

la Francophonie ainsi que des principales organisations internationales qui y œuvrent.

Grâce à l'implication de plus de 200 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**

Bon de commande

Veuillez m'expédier ___ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 1998 au prix de 19,95 \$ chacun plus 5,00 \$ de frais de port unitaire.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Pays : _____

Adresse de retour : *L'Année francophone internationale*
Faculté des lettres
Université Laval
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4 CANADA

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.

MARC VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

- **Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- **Manuels techniques*
- **Listes de prix*
- **Rapports internes*
- **Catalogues*
- **Listes de membres et répertoires*
- **Rapports annuels et agendas*
- **Dépliants*
- **Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél.: (514) 449-5818 • Fax: (514) 449-2140

ANA SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE







FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.
Partenaire Optimum®














425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5











(514) 288-8711

Lectures

NOUS AVONS REÇU :

-  **Roland Arpin**
Le Musée de la Civilisation, Une histoire d'amour, Fides, 1998, 175 p.
-  **Jean-Marc Brunet,**
La Tête à Papineau, Drame historique en sept scènes présentant les tractations politiques ayant mené aux événements de 1837, Théâtre, Éditions Varia, 1998, 120 p.
-  **Gregory Baum,**
Le nationalisme, perspectives éthiques et religieuses, Bellarmin, 1998, 196 p.
-  **Yves Bélanger,**
Québec Inc., l'entreprise québécoise à la croisée des chemins, HMH, 1998, 202 p.
-  **Gérard Bouchard, John A. Dickinson, Joseph Goy (sous la direction de,)**
Les exclus de la terre en France et au Québec XVII^e-XX^e siècles, Septentrion, 1998, 336 p.
-  **Alain Chanlat**
Les deux Bourque, Côté cour, côté jardin, Presses de l'Université Laval, 1998, 268 p.

-  **André Côté**
Joseph-Michel Cadet, 1719-1781, Négociant et munitionnaire du roi en Nouvelle-France, Septentrion, 1998, 361 p.
-  **Roch Côté,**
Québec 1999, Fides-*Le Devoir*, 1998, 399 p.
-  **Léon Dion,**
La révolution déroutée, 1960-1976, Boréal, 1998, 324 p.
-  **Richard Dubois,**
Intellectuel, Une identité incertaine, Fides, 1998, 84 p.
-  **Aimé Gagné,**
Le français au-delà des mots, Un cheminement linguistique, Éditions Varia, 1998, 342 p.
-  **Alain Gagnon**
Le syndrome de l'autruche affamée, Éditions Madigan, 1998, 217 p.
-  **Hector Laferté,**
Derrière le trône, Mémoires d'un parlementaire québécois 1936-1958, Septentrion, 1998, 466 p.
-  **Robert Lahaise,**
Une histoire du Québec par sa littérature, 1914-1939, Guérin, 1998, 767 p.
-  **Pierre Lambert**
Les anciennes diligences du Québec, Septentrion, 1998, 193 p.
-  **Michel Lapierre,**
La Vénus québécoise avec ou sans fourrure, Stanké, 1998, 229 p.
-  **Victor Lévy-Beaulieu,**
Québec Ostinato, Éditions Trois-Pistoles, 1998, 130 p.
-  **Jean-Paul Marchand,**
Conspiration? Les anglophones veulent-ils éliminer le français du Canada?, Stanké, 1997, 235 p.
-  **Claude Morin,**
La dérive d'Ottawa, Catalogue commenté des stratégies, tactiques et manœuvres fédérales, Boréal, 1998, 120 p.

-  **Amédée Papineau**
Journal d'un fils de la liberté, 1838-1855, Septentrion, 1998, 962 p.
Souvenirs de jeunesse, 1822-1837, Les Cahiers du Septentrion, 1998, 134 p.
-  **Jacques Parizeau**
Le Québec et la mondialisation. Une bouteille à la mer?, VLB Éditeur, 1998, 48 p.
-  **Ronald Rudin,**
Faire de l'histoire au Québec, Septentrion, 1998, 278 p.
-  **John Saul**
Réflexions d'un frère siamois, Le Canada à l'aube du XXI^e siècle, Boréal, 1998, 528 p.
-  **Michel Sarra-Bournet,**
Le pays de tous les Québécois, Diversité culturelle et souveraineté, VLB éditeur, 1998, 254 p.
-  **Daniel St-Arnaud**
Pierre Millet en Iroquoisie au XVII^e siècle – Le sachem portait une soutane, Septentrion, 1998, 203 p.
-  **Carolle Simard**
La place de l'autre, Fonctionnaires et immigrants au Québec, Fides, 1998, 171 p.
-  **Marcel Trudel,**
Le terrier du Saint-Laurent en 1674, Tomes 1 et 2, Éditions du Méridien, 1998, 912 p.
-  **Pierre Vadeboncœur,**
Qui est le chevalier?, Léméac, 1998, 89 p.
-  **Pierre Vennat,**
Les héros oubliés, L'histoire inédite des militaires canadiens-français de la Deuxième Guerre mondiale, Tomes 1 et 2, Éditions du Méridien, 1997.



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses!

■ un an (10 nos) : 26 \$ ■ deux ans : 47 \$ ■ à l'étranger : 27 \$

Communiquer avec Mme Hélène Desmarais
25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6 Tél. : 387-2541

taxes incluses



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer

Président

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

Télécopieur : (514) 355-7923

mtaillefer@sta-conseil.com

5125, rue du Trianon, bureau 560, Montréal (QC) H1M 2S5

*Au cœur du Quartier Latin, dans une rue calme,
découvrez un hôtel de charme.*



HÔTEL DU COLLÈGE DE FRANCE



★★ NC

7, rue Thénard, 75005 Paris

Tél (33) 1 43 26 78 36

Télécopie (33) 1 46 34 58 29

-15% aux lecteurs
de *L'Action nationale*

Comptes rendus de lecture

 **Lionel Groulx,**

Une anthologie; Textes choisis et présentés par
Julien Goyette, Édition réalisée avec le concours de
la Fondation Lionel-Groulx, Bibliothèque québécoise,
1998, 312 p. ISBN 2-89406-143-9.

Groulx a écrit, sa bibliographie en témoigne, plus de soixante-dix cours publiés, recueils de conférences, ouvrages de fiction et d'histoire. Hormis les spécialistes, rares sont ceux qui passent à travers une œuvre aussi abondante. Or, jusqu'ici, sauf à s'en remettre à la courte anthologie préparée en 1967 par le père Benoît Lacroix pour la collection «Classiques canadiens», il n'y avait pas d'autre moyen que de lire beaucoup et beaucoup de Groulx pour en saisir dans son ensemble la pensée et le propos. Voilà sans doute pourquoi certains s'en sont crus dispensés, et ont préféré bâtir des procès à partir de quelques citations. L'idée d'offrir au public une nouvelle anthologie est née sans doute du désir de répondre à tous ces dictateurs, la plupart malhonnêtes; cela vaut à Groulx d'être rendu plus accessible à tous.

On ne nous dit rien de Julien Goyette, sauf qu'il est au département d'histoire de l'Université de Montréal, celui-là même que Groulx a fondé au milieu des années 1940. Les 164 textes qu'il a choisis, Goyette les a regroupés en dix sections, dont les intitulés révèlent les préoccupations du scientifique et de l'intellectuel que Groulx a été : l'histoire, la nation, la doctrine nationale, les régimes politiques, les élites et la mystique du chef, la jeunesse, l'éducation, la langue et la culture, la foi, l'écriture.

Chacune de ces sections, ainsi que toutes dans leur ensemble sont précédées d'une courte présentation. Avec un art de la synthèse tout à fait remarquable, Goyette nous brosse le portrait de l'« intellectuel nationaliste » que fut Groulx, un intellectuel dont le propos et l'effort, dit-il, nous rejoint encore, du moins pour une part.

Le cœur de la présentation de Goyette est là : Groulx est un penseur ancien, mais certaines de ses analyses sont encore actuelles. Fréquenter Groulx, ce témoin et acteur privilégié d'une époque, nous permettrait d'en apprendre plus sur nous-mêmes, sur ce que nous étions comme peuple entre les années 1900 et 1950 en particulier ; tandis que par ses analyses de la situation politique du Canada ou par son effort pour retrouver les fondements de l'existence française au pays, il nous parlerait encore directement. Certaines des conceptions de Groulx ont vieilli, dit Goyette : la nation comme personne morale, par exemple, le rôle du chef et des élites dans le destin de la nation, sa foi romantique dans la jeunesse investie de la mission de faire advenir à la conscience le peuple canadien-français, son idéalisation de la culture française d'ancien régime. Mais en même temps, Groulx est le premier à avoir doté le nationalisme québécois d'une assise non plus seulement culturelle mais bien territoriale, déjà, et même politique, puisqu'il entrevoyait l'importance de l'outil qu'est un État national. C'est aussi l'un des premiers à avoir plaidé quasi en ces termes

que d'être profondément soi-même, comme peuple, est sans doute le meilleur moyen de rejoindre l'universel.

L'anthologie préparée par Goyette n'évite pas les questions controversées: l'usage du mot «race» par exemple, sa perception des juifs ou des communautés culturelles. Les analyses et les textes présentés dans ce recueil ne permettent pas le doute, Groulx n'était pas le raciste que certains se complaisent à voir en lui. Peut-être existe-t-il çà et là quelque autre écrit moins présentable? Ceux qui le croient continueront à la croire. Ce qu'il aurait surtout fallu dire, c'est qu'en fait Groulx a très peu parlé des «autres» Québécois ou Canadiens, y compris les autochtones. Le peuple auquel il s'est intéressé, c'était celui du Canada français; et les relations qu'il a analysées, ce sont celles entre les «deux peuples-fondateurs», plus exactement la minorisation du peuple canadien-français et le bafouement de ses droits politiques et constitutionnels. Que cela nous apparaisse aujourd'hui insuffisant, c'est indéniable; mais que le propos soit crucial, ce devrait être patent.

Dans sa préface si bien ciselée, Hélène Pelletier-Baillargeon pose d'entrée de jeu la question de la pertinence de rééditer des textes d'un historien d'un autre âge. Au contraire des détracteurs les plus décidés de Groulx, et du peuple qui l'a produit, et même un peu à la différence de Goyette, l'écrivaine et biographe ne cherche pas à tirer le chanoine-historien tel que vers notre époque, à maintenir entre lui et nous une proximité de plus en plus illusoire. Fondateur parmi les plus importants de l'institution historique canadienne-française, écrivain authentique, chef de file du nationalisme militant de son temps, intellectuel-phare de la première moitié du XX^e siècle québécois, Groulx, dit Pelletier-Baillargeon, est surtout le Jules Michelet du Canada français, celui qui a su donner aux données historiques la dimension d'un mythe fondateur. Scientifique et mobilisatrice en son temps, c'est parce qu'elle est devenue une

œuvre de culture que celle de Groulx mérite mieux que la méconnaissance ou l'oubli.

À lire l'anthologie, nul doute qu'en effet la distance grandit sans cesse entre le prêtre-historien et notre sensibilité contemporaine. Ce qui devrait nous permettre de rester sereins devant tous les contempteurs, et bientôt, puisque l'historien Ronald Rudin prépare un ouvrage en ce sens (!), les réhabilitateurs de Groulx.

Lucia Ferretti, Université du Québec à Trois-Rivières



Yves Frenette

Brève histoire des Canadiens français,

Boréal, 1998, 212 p.

C'est une histoire émouvante que nous raconte Yves Frenette, celle de la formation d'un peuple, de son rayonnement, et finalement celle de son émiettement et de son éclipse. Il y eut d'abord les Français, puis les Canadiens, et vers 1840, les Canadiens anglais. Vers 1960, les Canadiens français du Québec s'appellent Québécois. Les autres deviennent les Franco-Ontariens, les Franco-Manitobains, les Franco-Américains, etc.

Il n'y a donc eu des Canadiens français que pendant un siècle. Ils étaient concentrés surtout au Québec, mais on les retrouvait partout à l'intérieur du continent nord-américain. Ils ont été mêlés très étroitement à l'expansion canadienne et américaine vers l'ouest. Ils ont formé aux États-Unis des regroupements importants. Pourtant, nulle part ils n'ont réussi à se donner des assises stables, le pouvoir leur ayant toujours échappé. Partout les guette l'assimilation. C'est pour échapper à cette fatalité que le Québec dans les années 60 se prend en main, précise son identité et s'apprête à la défendre. Ceux qu'on appelle maintenant les francophones des autres provinces ne comprennent pas, se sentent abandonnés, considèrent la démarche d'affirmation du Québec comme une trahison. Au lieu de s'opposer à l'accès du

Québec à l'indépendance, ils devraient comprendre que le sort de ceux qu'on appelait hier des Canadiens français est lié à la présence en Amérique du Nord d'un État français fort et indépendant. Nous savons ce qu'il est advenu des Canadiens français aux États-Unis. Nous connaissons le taux effarant d'assimilation des Canadiens français dans les provinces anglophones. Le Québec ne peut échapper à ce rouleau compresseur qu'en se plaçant en dehors de sa route.

C'est cette histoire que nous raconte Yves Frenette, avec une grande érudition. Et de ce travail sérieux, il faut lui être reconnaissant. Mais pourquoi la lecture de son livre me laisse-t-elle insatisfait, déçu, je dirais même peiné? Son titre, *Brève histoire des Canadiens français*, annonce le récit d'une action dramatique, sinon tragique. En réalité, on nous offre une promenade dans un musée de cire. Le souci d'objectivité, la volonté de ne pas prendre parti, banalise l'histoire et la trahit. On nous raconte le lent génocide d'un peuple comme on raconterait un fait divers. On sent un parti pris de ne rien dramatiser, d'analyser froidement la situation, qui fausse parfois les perspectives. Ainsi, l'auteur reconnaît que «la survie de la langue française est menacée, même au Québec...». Ailleurs, il affirme que l'Ontario et l'Acadie seraient «en bonne posture», même si «en fait, la moitié des Ontariens d'ascendance française ne parlent plus le français» (p. 195). Et il l'admet, la situation est encore plus grave des les provinces de l'Ouest.

Les Canadiens français constituent un peuple errant en Amérique du Nord. Ils sont disséminés sur un immense territoire dont la population finit par les submerger. Il me semble que cette étude aurait dû essayer de préciser davantage ce qui forçait les Canadiens français à se disperser dans le continent. Sous le régime français, le goût de l'aventure, de la liberté y était pour quelque chose, de même que le commerce des fourrures. Au dix-neuvième siècle, la situation n'était plus tout à fait la même. Un sous-titre parle de «La surpopulation de la vallée laurentienne». Vous voyez cela, un

Québec surpeuplé au XIX^e siècle ! Certes l'auteur admet que « presque toutes les bonnes terres seigneuriales sont occupées » et que les « seigneurs pratiquent la spéculation sur celles qui sont disponibles » (p. 53). Il n'y a pas de terres pour les Canadiens français, mais les seigneurs pratiquent une spéculation qui force les Canadiens français à s'exiler. L'auteur admet même que la « surpopulation » du Québec est l'effet de « la politique britannique de concession de terres », mais cela est affirmé rapidement, timidement, comme pour ne pas faire de vagues. Une façon plus timide de parler d'une grande injustice. De même l'auteur n'insiste pas sur les conséquences de la Conquête pour les Canadiens français. Les faits sont rapportés, mais sans perspective suffisante. Surtout, on n'insiste pas sur la volonté d'anglicisation des Canadiens français par les nouveaux maîtres. Plus loin, l'auteur réussit à évoquer dans une seule phrase la pendaison de Louis Riel, « la suppression des écoles séparées, l'abolition du bilinguisme et les échecs juridiques des francophones du Manitoba » (p. 87), et l'on passe à autre chose.

Mon jugement paraîtra peut-être sévère, car l'auteur fait preuve de grandes connaissances, mais il me semble animé par un parti pris d'objectivité qui est finalement de la partialité, qui banalise l'histoire et la trahit, avec probablement les meilleures intentions du monde.

Paul-Émile Roy



Diane Saint-Pierre

La mutualité-incendie au Québec depuis 1835.

Au cœur de l'histoire de Promutuel, Groupe
Promutuel, Sillery 1997

Pour célébrer le quarantième anniversaire de la Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, aujourd'hui désignée comme Promutuel, les dirigeants ont fait un choix qui leur fait honneur : commander une recherche retraçant les origines du mutualisme québécois et,

par là, mesurant le chemin parcouru par les sociétés mutuelles regroupées sous cette bannière. En concluant une entente avec l'INRS-Culture et société et en mandatant Diane Saint-Pierre pour piloter une telle recherche, Promutuel a démontré une ouverture d'esprit qui mérite d'être saluée : elles sont encore trop rares les entreprises soucieuses d'assumer avec l'ensemble de la collectivité l'indispensable devoir de mémoire.

L'ouvrage que signe Diane Saint-Pierre est à la hauteur du défi qui était le sien. Elle vient de faire une contribution majeure non seulement à la connaissance des réalisations de Promutuel mais aussi à la recherche sur l'économie sociale au Québec. Son travail ouvre des perspectives larges et jette sur notre dix-neuvième siècle un éclairage nouveau. Comme le souligne en préface l'historien Gaston Deschênes, ... « la mutualité, l'un des plus vastes mouvements sociaux du XIX^e siècle, était demeurée dans l'ombre ; pourtant, les mutuelles, qui sont apparues une centaine d'années avant les caisses populaires, ont rassemblé des dizaines de milliers de Québécois et leur ont permis de se donner *mutuellement* d'inestimables services. » (p. IX).

Pour nous faire apercevoir ce vaste pan d'une histoire méconnue, Diane Saint-Pierre procède en trois temps. Un premier chapitre situe les origines du mutualisme dans les sociétés industrielles et brosse à grands traits le contexte d'émergence des premières réalisations québécoises. C'est une entrée en matière fascinante et qui apporte une première contribution substantielle : contrairement à ce qu'on avait cru jusqu'ici, le mutualisme n'est pas né dans les campagnes mais bien dans les villes. « Tout d'abord, la mutualité-incendie n'est pas née en 1852 dans un comté rural au sud-ouest de Montréal, mais bien parmi l'élite montréalaise et estrienne des années 1830. Les sociétés mutuelles de la première moitié du XIX^e siècle ne sont donc pas une initiative de « petits agriculteurs francophones ». Les premières tentatives québécoises en ce domaine s'inscrivent alors dans

un vaste mouvement d'entraide et de protection mutualiste qui a pris naissance en Grande Bretagne à la fin du XVII^e siècle et qui, depuis, s'est propagé aux États-Unis. » (p. XII). De puissants notables, anglophones et, en moins grand nombre, francophones, portent des idées progressistes sur les conséquences sociales du capitalisme en pleine expansion.

Cette élite éclairée est placée au confluent de plusieurs courants idéologiques. La synthèse des idées qui se brassent donnera son visage au premier mouvement mutualiste qui trouvera sa reconnaissance par l'adoption, en 1835, de *l'Acte pour autoriser l'Établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle contre le Feu*. « Les quatre premières sociétés mutuelles sont celles des comtés de Stanstead et Sherbrooke (1835), du comté de Montréal (1836) et des comtés de Saint-Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska (1837) (p. 19-20). À l'heure où le marché s'implante comme seul espace économique, les mutualistes s'acharnent à définir le territoire comme l'unité de base de leur action, parce que le territoire et non le marché, définit le lieu où la collectivité vit, le lieu où se définit le bien-commun.

Après avoir brossé une description sommaire des mutuelles de la première vague et tiré, à grands traits, un premier portrait de leurs administrateurs et de leur membership, Diane Saint-Pierre consacre un deuxième chapitre à l'essor et à la diversification de la mutualité-incendie (1852-1956). La date de 1852 est retenue parce que c'est l'année de la fondation de la plus ancienne mutuelle membre du Groupe Promutuel, la mutuelle du comté de Beauharnois. Cette deuxième moitié du dix-neuvième siècle est également la période où le mutualisme va prendre véritablement son envol. Les initiatives se multiplient et les modèles se diversifient : la société québécoise est inventive, les mutualistes font preuve d'une grande créativité organisationnelle. Des mutuelles naissent à l'échelle des paroisses, d'autres, des comtés, d'autres encore prennent appui sur des secteurs économiques (scieries, beurreries, fromageries, etc.), et fonc-

tionnent selon divers modes de sociétariat. Toutes, cependant valorisent la solidarité, l'autonomie et la prise en charge locale. La popularité du mutualisme est indéniable.

C'est un très fort courant : à peine cent ans après la naissance des premières mutuelles, le Québec compte, en 1946, 327 sociétés mutuelles contre le feu : 241 sociétés mutuelles de paroisse, 77 de municipalité et 9 de comtés. Décidément, les images d'une société québécoise figée dans son conservatisme n'en finissent plus de craquer : des ripostes inventives ont été lancées pour contrer l'expansion du capitalisme sauvage, pour résister à la domination étrangère et se donner des espaces d'autonomie. Les milieux ruraux que les idéologies modernistes des années cinquante et soixante ont si féroce­ment attaqués n'ont jamais été tels que les technocrates ont voulu les peindre. Le mutualisme en fournit un exemple éloquent, lui qui s'est surtout développé dans les campagnes et les chefs-lieux de comté.

Dans un troisième chapitre retraçant la naissance et l'expansion du Groupe Promutuel, l'auteur examine les conditions et nécessités devant lesquelles ce foisonnement des initiatives locales se trouvera progressivement contraint de se redéployer, de s'organiser sur des bases fédératives pour contrer l'adversité et la concurrence. Adversité menée par les visées centralisatrices d'Ottawa qui, par ses lois et politiques fiscales, cherche à soumettre et harnacher le développement du mutualisme québécois ; concurrence par les compagnies d'assurances d'abord, et par les banques aujourd'hui qui font main basse sur ces puissants leviers de collecte et de canalisation de l'épargne que constituent les assurances. C'est un chapitre fascinant, qui, sans complaisance – même s'il n'est pas exhaustif – analyse ce qu'ont été non seulement les réalisations de la Fédération mais aussi ses principales faiblesses, celles qui ont dressé sur son évolution des obstacles qui ont failli lui être mortels.

Les mutualistes, en effet, ont eu beaucoup de mal à éviter les pièges du localisme. Les querelles et l'esprit de

clocher ont semé beaucoup de confusion : plus de vingt ans se seront écoulés avant que les débats n'aboutissent aux mises en commun nécessaires pour se donner une force et les moyens requis pour préserver les acquis et continuer de progresser dans un environnement de plus en plus hostile. Ces tergiversations ont coûté cher : de nombreuses mutuelles ont disparu et le dynamisme du mouvement s'est dramatiquement étioilé. Même une fois réunis en Fédération, les mutualistes n'ont pas pu éviter l'autre piège, celui qui constitue la face cachée du localisme mal compris : le factionnalisme. Les tensions et les luttes de pouvoir entre la Fédération et la Société de réassurance mise sur pied pour donner des assises plus solides au Mouvement ont failli tout détruire. Les mutualistes ont mis du temps et ont eu du mal à se ressaisir. Mais c'est chose faite désormais et le Groupe Promutuel s'avère déterminé à faire rayonner davantage le mutualisme et la solidarité.

Promutuel est actuellement en meilleure posture que jamais. Mais quels que soient le mérite des mutualistes et la satisfaction qu'ils peuvent tirer de leurs réalisations, il ne faut pas perdre de vue le contexte dans lequel se situe leur action. Le poids relatif du mutualisme dans le monde de l'assurance doit être évalué à sa juste mesure : Promutuel se classe au cinquième rang des assureurs de dommages au Québec et il doit se battre contre des géants qui disposent de forces autrement plus grandes que les siennes. Cela ne lui laisse guère d'autres choix : il lui faudra créer les conditions pour que les Québécois comprennent qu'il est dans leur intérêt de s'organiser, en matière d'assurance comme dans le reste, en faisant jouer au maximum toute la solidarité dont ils sont capables. Le contrôle des grands réservoirs de capitaux constitués par les compagnies d'assurance est un élément fondamental de toute stratégie de maîtrise de notre développement. Les travaux de *L'Action nationale* dans la vaste enquête que mène Rosaire Morin le démontrent avec une éloquence implacable : notre manque de solidarité et de lucidité sur ces questions est en passe de compromettre

notre capacité de fixer nous-mêmes les orientations de notre développement.

On aurait aimé que la dernière partie de l'ouvrage et sa conclusion aillent au-delà des seules considérations rattachées aux exigences de la monographie et abordent ces dimensions et les enjeux socio-économiques et nationaux qui fixent le cadre dans lequel se joue l'avenir du mutualisme. C'est moins là un reproche qu'un appel aussi bien à l'auteur qu'au Groupe Promutuel lui-même à prendre une part active aux débats qui doivent se faire sur ces questions. La contribution de l'ouvrage ne s'en trouvera que plus grande encore. Car non seulement son questionnement aura-il ouvert un immense chantier pour la recherche, il aura également pointé un espace des possibles pour définir la contribution des mutualistes au développement du Québec. De la solidarité locale à la solidarité nationale, il y a des jalons qui doivent être posés et les mutualistes sont bien placés pour le faire. L'entraide et la coopération qui sont au cœur de leur mouvement peuvent et doivent inspirer des stratégies de reconquête de nos épargnes et de leur canalisation au service de nos priorités de développement.

C'est en empruntant cette voie que Promutuel réussira à sortir de la périphérie où le mutualisme se trouve actuellement. Sa forte présence dans les milieux ruraux est intéressante. Mais c'est dans l'immense bassin urbain que se joue l'avenir non seulement des compagnies d'assurance mais de notre culture et de notre projet de société. C'est là qu'il faut ouvrir de nouveaux espaces de solidarité. C'est là que se trouve le défi des mutualistes.

Robert Laplante

Courrier des lecteurs

La solidarité

La solidarité est la clé de l'émancipation du Québec tout entier. Le Québec ne sera jamais fort que de la force dont il se dotera lui-même. Cette force ne lui viendra pas du voisin. Elle viendra de l'esprit et du cœur des Québécois qui auront compris l'impérieuse nécessité de prendre place, de plein droit, parmi les peuples de la terre. « Avant d'être de partout, il faut bien être de quelque part »... Le Québec, « né d'une race fière », ne trouvera son avenir que dans sa fidélité à lui-même et à ses racines.

Claude Ghanimé, Montréal

Radio-Canada

Je déplore profondément la tangente suivie par la Société Radio-Canada et RDI, depuis environ trois ans. La SRC est devenue systématiquement une maison de propagande pro-canadienne. Ça se voit et s'entend constamment et de mille façons... Visiblement la SRC-RDI, avec ses centaines de mil-

lions en budgets, ne semble pas suffisamment éclairée pour comprendre qu'on pervertissant son rôle et sa mission, en s'assujettissant ainsi au politique, elle travaille à sa propre dépravation. Prémices à sa dissolution définitive à laquelle il faudra bien, hélas, applaudir.

Jean-Luc Gouin, Lac-Beauport

Donald Smith

J'ai lu le livre de Donald Smith, « D'une nation à l'autre ». J'ai apprécié son approche. Il m'a appris un certain nombre de choses. Je le trouve courageux, ce monsieur Smith. Pouvez-vous lui transmettre mes félicitations... Je partage... presque en entier l'article de Paul-Émile Roy : Lettre amicale à Donald Smith... L'écrit de M. Smith demeure plus qu'utile et je souhaite que d'autres auteurs des deux côtés en fassent autant.

Roger Drouin

Fermes à vendre

Mes amis agriculteurs songent à la retraite. Des centaines de fermes sont à vendre. Les journaux publient régulièrement des mises en vente de terres agricoles. Des agriculteurs européens, belges, français et suisses s'établissent au Québec. Leur venue m'est agréable. Mais a-t-on étudié la spéculation sur le sol arable et la transformation de la vocation de ces sols qui, trop souvent, sont industrialisés?

Daniel Pelletier

L'anglais au primaire

Afin de mesurer la portée et l'impact du nouveau programme de français, afin d'assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage du français, afin que les élèves de main puissent s'exprimer clairement et dans un français correct, d'assurer la maîtrise et la survie du français, nous

demandons (au ministère de l'Éducation) de reporter le programme d'études de l'anglais, langue seconde, du primaire au secondaire.

Hélène Jetté et Richard Coulombe

La démocratie

... Je déplore que notre gouvernement ne mette pas l'accent sur l'histoire. Le gouvernement fédéral nous parle de démocratie, mais l'annexion de la Nouvelle-France ne s'est pas faite par un référendum. Elle a été annexée par la force et, par la suite, la France de Louis XV a lâchement concédé la perte de ce beau pays par le traité de Paris de 1763.

Fabien Herpe, Les Boules

Prédominance de l'anglais

Il est fréquent de voir des affiches et des inscriptions unilingues anglaises sur les distributrices de Coca-Cola, de Pepsi-Cola et de Fruitopia. Il est inquiétant de constater que des compagnies de l'importance de Coca-Cola et de Pepsi-Cola n'ont pas encore compris que la langue officielle au Québec est le français et qu'une législation, en vigueur depuis au-delà de vingt ans, protège la langue française au Québec et en régleme l'usage. Ces grandes compagnies ne peuvent tout de même pas prétendre ignorer que le marché québécois est français.

Jean-Paul Perrault, président. *L'Impératif français*

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-présidente

Danielle Gagné

Secrétaire

Jean-François Nadeau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Paul-Émile Roy

Ex-officio

Rosaire Morin

Secrétariat

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Laurence Lambert

Alain Perron

Fernande Piquette

Relationniste

Monique Michaud

Membres

Guy Bouthillier

Claude Duguay

Jean Genest

Colette Lanthier

Alain Laramée

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilles Rhéaume

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

INDEX DES ANNONCEURS

- 108 Allard, Pierre, C.A.
160 Année francophone internationale
53 Banque Laurentienne du Canada
128 Bijouterie emblématique Lamond & fils
112 Caisse d'économie des travailleurs de Québec
81 *Cap-aux-diamants*
55 Club des 100 associés
76 CSN
82 *Devoir, Le*
107 «Fierté Québécoise» de Ginette Trépanier
28 Fondation
C3 Fonds Optimum
C4 Fonds de Solidarité
56 *Forces*
165 Hôtel du Collège de France
142 Hydro-Québec
165 Laboratoire D^r Renaud
64 Loto-Québec
108 Mouvement national des Québécoises et Québécois
128 Poitras, Larue & Rondeau inc.
165 *Relations*
165 Sansregret, Taillefer et Associés
2 Site de *L'Action nationale*
92 Société des Alcools du Québec
108 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
108 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
161 Société nationale d'assurance
128 Syndicat des employés de magasins
et de bureaux de la SAQ
106 Syndicat des Pompiers du Québec
128 Tassé & Associés Limitée
128 Translatex Communications
161 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
• *L'index des périodiques canadiens* depuis 1948,
dans • *Périodex* depuis 1984,
dans • *Repères* publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

CONCEPTION DE LA COUVERTURE

Jean Gladu

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Montréal

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

**Abonnement 1 an
10 numéros**

Québec, Canada	38,00 \$
Étudiant, Québec	22,00 \$
France	300,00 FF
Autres pays	65,00 \$
Abonnement de soutien	100,00 \$
Club des 100 Associés	1000,00 \$

**Abonnement 2 ans
20 numéros**

Québec, Canada	70,00 \$
Étudiant, Québec	40,00 \$
France	540,00 FF
Autres pays	118,00 \$

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 81 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

COMITÉ ÉDITORIAL

François Aquin
Louis Balthazar
Claude Bariteau
André Beauchamp

Jules Bélanger
Jean-Guy Bissonnette
Gérard Bouchard
Henri Brun

Claudette Carbonneau
Paul-André Comeau
Marcel Couture
Fernand Daoust

Bernard Descôteaux
Nicole de Sève
Clermont Dugas
Andrée Ferretti

Lucia Ferretti
Danielle Gagné
Alain-G. Gagnon
Pierre Graveline

Jean-Claude Guérard
Roger Guy
André Joyal
Pierre-André Julien

Jacques Lacoursière
Claude Lafleur
Danielle Lafontaine
Guy Laforest

Andrée Lajoie
Pierre Lamonde
Simon Langlois
Colette Lanthier

Robert Laplante
Alain Laramée
Léo-Paul Lauzon
Lise Lebrun

Jean-Marc Léger
Pierre Marois
Yves Martin
Yvon Martineau

Suzanne Messier
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Pierre Noreau

Ferdinand Ouellet
Michel Paillé
Pierre Paquette
Micheline Paradis

Hélène Pelletier-Baillargeon
Guy Rocher
Bruno Roy
Jean-Claude Tardif

Rodrigue Tremblay
Daniel Turp
Pierre Vadeboncœur
Monique Vézina

Le partenaire Optimum
de la retraite des Québécois®



FONDS OPTIMUM

Les FONDS OPTIMUM sont gérés ici même et n'ont rien à envier aux grands noms de l'industrie !

Voyez vous-même :

Fonds Optimum	Rendements annuels nets*			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Actions	-10,1 %	11,3 %	-	-
<i>Moyenne de l'industrie</i>	-15,3 %	7,5 %		
International	19,4 %	14,1 %	-	-
<i>Moyenne de l'industrie</i>	4,3 %	11,4 %		
Obligations	4,3 %	10,1 %	8,3 %	10,7 %
<i>Moyenne de l'industrie</i>	4,9 %	9,0 %	7,1 %	9,7 %

Un nombre grandissant de Québécois nous confient leurs épargnes ... Pourquoi pas vous ?

Sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)
Internet : fondsoptimum.com

* Rendements annuels moyens nets et moyennes de l'industrie en date du 31 août 1998 selon la société indépendante BofCharts. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Il est important de lire le prospectus simplifié des FONDS OPTIMUM avant d'y investir. Les FONDS OPTIMUM sont distribués par Optimum Placements inc., une société membre du Groupe Optimum, groupe financier québécois fondé en 1969.

« Le Fonds de solidarité nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Sa vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir. »

Allen Poiré
Président, Métallurgie Castech inc.



LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



9,95 \$

Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie